

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE CONSTRUCTION D'UNE AUTOROUTE DANS L'AXE DE LA ROUTE 185 ENTRE
RIVIÈRE-DU-LOUP ET LA FRONTIÈRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TRONÇON CABANO-NOUVEAU-BRUNSWICK**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 27 novembre 2006 à 19 h
Salle Témiscouata
7, rue de la Fabrique
Notre-Dame-du-Lac

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2006	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Mme GINETTE CARON	4
M. PHILIPPE ROUSSEL	
M. RÉMY MALENFANT.....	10
M. MARCEL-MARIE PICARD.....	13
GARAGE LAFORGE & FRÈRES	
DÉPANNEUR ROUTIER	
PLACE DU TRAVAILLEUR	24
M. Jean-Marie Michaud	
Mme Louyse Bérubé	
FERME VARICLAIR	39
M. Joseph Leclerc	
M. Marcel-Marie Picard	
FROMAGERIE LE DÉTOUR.....	45
Mme Ginette Bégin	
M. Marc Quirion	
M. RODRIGUE LAVOIE	55
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. YVES PERRON.....	60
FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT	
SYNDICAT LOCAL DE L'UPA PORTAGE DES MONTAGNES.....	70
M. Gilles Gaumont	
M. Jean-Claude Parenteau	
M. Yves Marquis	
M. JEAN-MARIE CASTONGUAY.....	79
NOTRE-DAME-DU-LAC, VILLE JARDIN	85
M. Gilles Garon	
M. Mario Bourassa	
Mme Marie-France Perron	
REPRISE DE LA SÉANCE	
VILLE DE DÉGELIS	98
M. Émilien Nadeau	
M. Normand Morin	
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON.....	116
M. Michel Lacasse	
M. Milton Thériault	
MOT DE LA FIN	122

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, si vous voulez bien prendre place, nous allons débiter.

10 Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano-Nouveau-Brunswick par le ministère des Transports.

15 Mon nom est François Lafond, commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et je préside cette commission. Je suis accompagné de mon collègue, monsieur John Haemmerli, également commissaire.

20 Je vous rappelle qu'à la suite du mandat confié au BAPE par monsieur Claude Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano-Nouveau-Brunswick a été examiné lors de la première partie de l'audience tenue les 23 et 24 octobre dernier.

25 Ce projet est assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

30 Il me fait plaisir de vous présenter les membres de l'équipe en appui à la Commission. D'abord les analystes, monsieur Mathieu St-Onge qui est à l'avant à votre droite, ainsi que madame Julie Milot qui est absente, supportent la Commission dans son questionnement, son analyse et la préparation du rapport.

35 Est présente à l'arrière de la salle madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la Commission. Nous sommes aidés également dans nos travaux par mesdames Marie Anctil, agente de secrétariat, et Julie Olivier, conseillère en communication, qui sont également absentes.

40 L'organisation technique des séances publiques de la Commission est sous la responsabilité du Centre des services partagés du Québec. Le responsable est monsieur Richard Grenier et il est accompagné de monsieur Martin Lajoie, technicien du son.

Il est important de se rappeler que tout ce qui est dit lors des séances publiques de la deuxième partie est enregistré et sténographé. À la différence de la première partie, il n'y a pas de sténographe sur place mais il y aura des notes sténographiques. Les transcriptions seront

45 disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la Commission au cours de la semaine prochaine.

Je vous rappelle que l'objectif de la deuxième partie de l'audience est de recevoir vos opinions sur le projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano-Nouveau-Brunswick. Lors des
50 séances de la première partie tenues dans cette même salle en octobre dernier, vous avez pu questionner le promoteur et les personnes-ressources sur ce projet; aujourd'hui, vous avez la parole.

La Commission est ici pour vous entendre, pour vous écouter. Le public avait jusqu'à
55 mercredi dernier pour transmettre un mémoire écrit ou pour faire part à la Commission de l'intention de faire une présentation verbale devant la Commission.

Des mémoires ont été déposés auprès de la Commission et plusieurs ont choisi de les présenter devant celle-ci. L'ordre d'inscription déjà établi détermine l'ordre d'invitation à venir
60 présenter votre mémoire. Les mémoires présentés seront déposés sur le site Internet de la Commission vingt-quatre heures (24) heures après leur présentation ainsi que dans les centres de consultation au cours de la semaine prochaine.

La Commission a prévu de dix (10) à quinze (15) minutes, incluant le questionnement de
65 la Commission, pour chaque présentation de mémoire. Je vous demanderais donc de synthétiser votre présentation si vous avez un long mémoire, afin de respecter les temps requis.

Toute personne non inscrite et qui souhaite exprimer verbalement son opinion sur ce projet peut s'inscrire auprès de madame Renée Poliquin, à l'arrière de la salle. Ces personnes
70 s'ajouteront à la liste des participants déjà inscrits.

Je compte sur votre collaboration afin que le temps disponible puisse être réparti équitablement entre tous les participants.

75 À la fin de chaque présentation, mon collègue et moi pourrions au besoin vous poser des questions si nous jugeons que certains éléments de votre présentation doivent être éclaircis. Si nous vous questionnons, soyez à l'aise de nous répondre au meilleur de vos connaissances. Si vous n'avez pas de réponse, ce n'est pas une faute; un non est une réponse comme un oui est une réponse.

80 Je tiens à souligner que la Commission est indépendante et qu'elle est à la recherche d'arguments supportant votre position ou votre point de vue sur les impacts potentiels du projet. Il importe donc de bien étayer vos propos.

85 Le Commission ne fera pas le décompte de ceux qui sont pour ou contre le projet; elle cherche à connaître l'opinion du milieu, à saisir l'importance des éléments soumis par chaque participant. Allez-y simplement et en toute confiance.

90 Tous les mémoires déposés à la Commission sont lus et relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté ce soir, il est pris en considération par la Commission au même titre que ceux qui auront été présentés.

95 Vous avez remarqué qu'en regard du déroulement de la deuxième partie de l'audience publique, il n'y a plus de table pour le promoteur, pas plus que pour les personnes-ressources. La table du centre est toujours là et est destinée aux personnes qui désirent s'exprimer devant la Commission.

100 La séance est bien sûr ouverte à tous, le promoteur et les personnes-ressources qui le désirent sont les bienvenus.

En ce qui concerne les règles élémentaires de la procédure, j'insiste pour que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire. Je rappelle qu'exprimer son opinion sous-tend que des positions peuvent être parfois différentes et contradictoires. La Commission recherche avant tout l'argumentation. C'est à la Commission que revient la tâche de pondérer ce qu'elle a entendu, et suite à son analyse, de donner son avis dans son rapport.

110 La procédure du BAPE prévoit que les participants comme le public peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance. Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinion; ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisées ou qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts.

115 Je vais vous donner un exemple pour mieux illustrer mon propos. Si un participant mentionne dans son mémoire que selon le règlement d'incendie, cette salle a une capacité maximale de trois cents (300) personnes alors que vous savez très bien que le règlement d'incendie stipule noir sur blanc que cette salle a une capacité maximale de cinquante (50) personnes, vous pouvez mentionner ce fait à la Commission.

120 Par contre, si un participant mentionne dans son mémoire que selon les règlements d'incendie, cette salle a une capacité maximale de trois cents (300) personnes mais que vous croyez que cette salle pourrait contenir sans danger cinq cents (500) personnes, eh bien, c'est alors une opinion que vous avez, et non un fait.

125 Pour vous prévaloir de votre droit de rectification, vous pouvez vous inscrire à l'arrière de la salle, auprès de madame Renée Poliquin.

130 Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir
les impressions du public qui participe aux séances de la Commission. À cette fin, nous avons
déposé sur les chaises ou encore on vous a remis plutôt, madame Poliquin vous a remis tantôt
un formulaire qui vous permet de nous faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis de nos
services. Donc ceux qui en ont pas eu, vous pouvez toujours aller voir madame Poliquin à
l'arrière et elle se fera un plaisir de vous remettre un de ces questionnaires et ce serait très
apprécié de la part de la Commission que vous puissiez les remplir.

135

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
GINETTE CARON**

140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons débiter la présentation des mémoires. Donc j'inviterais à l'avant madame
Ginette Caron, s'il vous plaît.

145 Bonsoir madame Caron.

PAR Mme GINETTE CARON:

150 Bonsoir monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je présume que c'est votre mari qui est à côté de vous?

155 **PAR Mme GINETTE CARON:**

Mon conjoint, oui.

160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour les fins de la transcription, si monsieur parle tantôt, on aimerait quand même savoir
son nom pour la sténotypiste.

165 **PAR M. PHILIPPE ROUSSEL:**

Philippe Roussel.

PAR LE PRÉSIDENT:

170

Parfait, merci monsieur Roussel.

Allez-y, madame Caron.

175

PAR Mme GINETTE CARON:

Bon, moi je n'ai pas mon mémoire devant moi mais je le sais par coeur, là.

180

C'est qu'à la dernière séance, la première, là, le 23 octobre dernier, je me suis rendu compte que mon terrain était touché, je suis sur le 179, la route transcanadienne, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

185

Madame Caron, est-ce que vous pourriez vous approcher du micro, l'approcher de vous parce que...

PAR Mme GINETTE CARON:

190

J'ai pas la voix forte, j'ai la grippe, aussi, ça m'aide pas, j'ai déjà la voix faible.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça fait rien, en étant approchée...

195

PAR Mme GINETTE CARON:

Ça va mieux, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

200

Ça va beaucoup mieux. Même si vous parlez bas, ça va mieux. Merci.

PAR Mme GINETTE CARON:

205

Bon. Et à ma grande déception, je suis pas expropriée et puis on touche un peu à mon terrain. Sauf que c'est pour la voie de desserte, et puis ce terrain-là, je dois dire qu'il pourrait vraiment faire partie du patrimoine québécois. C'est des gros arbres géants, et puis c'est de toute beauté, OK.

210

Et puis je tiens beaucoup à ce terrain-là, puis je pense qu'il y a moyen d'arranger ça, pour éviter des frais, aussi, et puis pour faire le bonheur de tout le monde, je pense que je suis dans

un coin où il y a facilité d'arranger ça pour une petite partie, une petite longueur de route, de chemin, puis c'est pour une desserte, c'est pas la vraie voie, là.

215 Je comprendrais si j'étais en plein dans le trafic, là, tu sais vraiment qu'on passerait, j'en aurais fait mon deuil, avec grosse dépression et puis un bon paquet de choses. Mais pour une petite chose comme ça, je pense qu'il y a moyen de s'arranger.

220 Devant moi, il y a rien, à côté de moi, il y a rien, et tous les gens vont partir, de ce côté-là, du côté gauche de mon terrain. Je pense qu'il y aurait moyen, sur une longueur qui est quand même minime, de me sauver, de m'enlever ce fardeau. Parce que moi, je veux pas être expropriée, et puis si je suis touchée, c'est vrai que je quitte, là.

225 C'est une maison ancestrale, et puis c'est un beau terrain, et puis ça fait onze (11) ans que je suis là, et je l'ai choisi parce que je l'aimais. Et puis je comprendrais, je suis une fille qui comprend le bon sens, je comprendrais réellement s'il y avait pas rien à faire.

230 Mais là, tu sais, comme j'ai dit tout à l'heure, comme je viens de vous le répéter, messieurs, j'en ferais mon deuil mais pas sans peine. Alors que là, je pense qu'il y a moyen de s'arranger. C'est pas pour un petit coin de terrain, je pense qu'il y a moyen, là.

Les messieurs qui font les plans, tout ça, je pense qu'ils sont assez habiles pour arranger ça. Moi, c'est ce que je pense.

235 Parce que si on touche une partie, déjà là, ça brise. Veux veux pas, c'est les terrains, et puis j'ai déjà de la difficulté à les protéger, ces arbres-là, je les traite, puis je les soigne, et puis je les fais même vacciner à l'occasion, en tout cas je sais pas trop comment ils appellent ça, eux autres, je les protège, parce que c'est de quoi de beau puis c'est un endroit magnifique, et puis je veux pas quitter ça.

240 Et c'est surtout que je crois fermement qu'il y a moyen de s'arranger sans être obligée d'être expropriée, parce que je veux pas être touchée, moi, je m'en vais, et puis je resterai pas dans la région. Je suis près de la retraite, et puis je serai plus ici.

245 C'est aussi simple que ça. Merci.

250 C'est parce que là, quand tu t'attends pas à ça, et puis j'ai toujours suivi ça, et puis je suis pour le projet, je suis vraiment pour le projet, je trouve que je vis sur cette route-là, et puis je vois le danger, l'insécurité, à tous les soirs, au retour de mon travail, il faut vraiment être, tu sais, il faut être vigilant énormément, et puis c'est un gros trafic, et puis je comprends le besoin essentiel que ça se fasse.

Mais je voudrais être sauvée quand même, parce que je pensais jamais, tu sais, moi j'avais toujours su que j'étais pas touchée, j'étais contente de ça.

255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Justement, en parlant de ça, que vous n'étiez pas touchée, d'ailleurs lors de votre présence à la première partie de l'audience, si je me souviens bien, selon la transcription, le promoteur avait mentionné à l'époque que votre propriété n'était pas sur la liste d'expropriation.

260

PAR Mme GINETTE CARON:

C'est ça.

265

PAR LE PRÉSIDENT:

Et on vous avait demandé d'aller à sa rencontre, pendant la pause, puis aller voir si vraiment vous êtes touchée. Et on n'a jamais su, finalement, si votre propriété était touchée, oui ou non.

270

Qu'est-ce que le promoteur vous avait dit à ce moment-là, est-ce que monsieur Bérubé vous avait spécifié que oui, vous étiez affectée?

PAR Mme GINETTE CARON:

275

Que j'étais affectée sur le coin du terrain, là, ça passe, ça touche une partie de terrain, le coin de terrain, tous les arbres, les gros arbres; tu sais, ça enlèverait ça. C'est un non-sens, ça.

280

Et c'est ça, c'est pour ça que j'ai écrit un mémoire, que j'ai expédié au Bureau, à Québec. Et puis j'ai dit à peu près ce que je viens de vous dire, messieurs, là. Tu sais, je leur ai raconté ça comme ça.

285

C'est surtout que c'est une maison ancestrale, tu sais, c'est quelque chose, on préserve ça. Et puis je peux, moi, tu sais, je trouverais ça vraiment désastreux qu'on enlève ça, parce que coudon, il en reste plus beaucoup, tu sais.

290

Puis moi, je suis la dernière; après ça, ils vont tout enlever les autres. Ça fait qu'on peut plus avoir de jeu, là, tu sais, il y a plus de possibilité, je pense, avec tous les moyens qu'on a aujourd'hui, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Madame Caron, sur le plan, là, on voit votre maison qui est celle qui est la plus à gauche?

295

PAR Mme GINETTE CARON:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

300 On voit la ligne d'emprise du projet. Mais bon, l'emprise du MTQ va venir jusque-là, mais pour le reste, les ouvrages ou le talus en bordure de la voie de desserte sont plus loin.

Est-ce que le MTQ vous a dit que malgré ça, les arbres qui sont dans la ligne d'emprise allaient disparaître?

305

PAR Mme GINETTE CARON:

Oui, ils sont obligés de disparaître. Parce que même s'ils restent là, monsieur, tu comprends, la desserte va passer sur le coin, tu comprends tu, ça va passer comme sur le coin du terrain. Prenons seulement le calcium, regarde, pour être assez concrète, là, la Trans, elle passe devant moi, le calcium, c'est ce qui fait que les petits arbustes, les nouveaux que j'ai essayé de planter, j'ai repris six (6) fois, parce que le calcium s'en vient.

310

Alors là, si ça passe là, ça va tout mourir. Et puis c'est surtout les arbres centenaires, les racines vont être touchées. Et puis il y en a déjà un qui expire à cause de ça, il était sur le bord. Et puis c'est ça, c'est le calcium et puis le fossé qu'ils avaient creusé.

315

Moi, quand je suis arrivée là, il était défunt, cet arbre-là; mais les autres, je les protège, tu sais. Et puis j'en ai planté d'autres, et puis il y a le gros fossé en avant, et puis le calcium, tout ça, c'est pas de la faute des gens, ça en prend du calcium.

320

Mais sauf que pour moi, si ça passe là, c'est officiel, je veux plus rester là. Tu sais, je perds – non, non, je peux pas avoir une desserte sur le coin de mon terrain.

325

C'est surtout, monsieur, je vas vous dire honnêtement, je pense qu'il y a moyen de faire quelque chose. Parce qu'après avoir parlé avec les messieurs, ils regardaient ça, et puis c'est pour une desserte, aussi, c'est pas obligé, le flux de circulation est moins dense et aussi, la route, elle peut biaiser un peu et puis ce sera pas tortueux, là.

330

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais le moyen de faire quelque chose que vous mentionnez, est-ce que vous en avez parlé avec les gens du ministère, est-ce qu'ils vous ont fait un commentaire là-dessus?

335

PAR Mme GINETTE CARON:

Oui, et puis ils ont dit qu'ils allaient regarder ça, et puis qu'ils pouvaient, il y aurait peut-être possibilité de faire quelque chose. C'est ce qu'ils ont dit. Mais seulement, ils m'ont rien donné.

340

Moi, je viens ici parce que, tu sais, j'ai confiance; je me dis, en expliquant puis en parlant comment ça se passe, comment ça se produit, je pense qu'il y a moyen de s'entendre pour éviter – je trouve ça catastrophique, là, je trouvais ça de valeur, pour une si petite partie, là. Tu sais, je suis pas dans le gros trafic, là, où on doit passer. Là, je comprendrais.

345

Comme je vous ai dit tout à l'heure, j'en ferais mon deuil avec difficulté, mais là, je veux pas faire de deuil, et puis je veux pas être expropriée et puis je veux demeurer là, mais je veux sauver mes arbres, je veux continuer de les sauver. Parce qu'ils sont centenaires et plus.

350

PAR LE COMMISSAIRE:

Et puis quand vous dites que ça minimiserait les coûts en modifiant le tracé, pensez-vous spécifiquement à quelque chose?

355

PAR Mme GINETTE CARON:

Ah, je pense à l'expropriation, parce que moi, si on touche à mon terrain, moi je veux pas, j'aime mieux être expropriée puis je quitte la région, point. Je suis près de la retraite, je pourrais même présentement être à la retraite. Mais c'est ça, là, je veux pas; je veux pas qu'on touche à ça.

360

Parce qu'en touchant à ça, c'est catastrophique, c'est plus le même milieu. Je me suis installée là parce que je trouvais ça beau, j'ai des beaux champs en arrière, je suis à côté d'un cultivateur que c'est correct, c'est propre, c'est beau. J'aime ça, moi, j'aime ça, ce coin-là.

365

Et puis je me dis, pour un petit bout de terrain, il y a assez de gens qui s'en vont, là, et puis ça me fait de la peine, je veux pas m'en aller moi avec, là, tu sais, pour une petite affaire de même, là. J'aime mieux rester, je pense qu'il y a possibilité de faire quelque chose. J'ai bonne confiance, en tout cas.

370

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Haemmerli, avez-vous d'autres questions, non?

375

PAR Mme GINETTE CARON:

C'est beau?

380

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est beau, merci beaucoup, madame Caron, monsieur Roussel, on vous remercie.

PAR Mme GINETTE CARON:

385 Je vous remercie, monsieur, de m'avoir écoutée.

RÉMY MALENFANT

390

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Nathalie Bérubé et monsieur Rémy Malenfant, s'il vous plaît.

395

Bonsoir monsieur Malenfant.

PAR M. RÉMY MALENFANT:

Bonsoir. Ça fait que moi, je vais vous lire le mémoire que j'ai présenté, là, textuellement.

400

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 2, milieu du quatrième paragraphe, "... voir annexe B".

405

Qui montre justement la bretelle en question, en situation de notre maison.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, milieu du quatrième paragraphe, "Alors en raison..."

FIN DE LA LECTURE (Page 2, milieu du dernier paragraphe, "... rue St-Viateur".

410

Qui est connexe au terrain.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, milieu du dernier paragraphe, "Ce que nous..."

415

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, monsieur Malenfant.

420

Est-ce que vous pourriez nous expliquer clairement, à partir de la carte, l'accès que vous souhaitez avoir; la carte s'en vient.

PAR LE COMMISSAIRE:

425

En fait, on veut valider avec vous que c'est bien le trajet que vous avez surligné en crayon feutre.

PAR M. RÉMY MALENFANT:

430

OK, ça c'est le plan du développement Lavoie-Soucy. OK, complètement dans le haut, on voit la rue Commerciale, dans le haut de l'écran, OK, donc – j'essaie de trouver, attendez un petit peu, c'est complètement à gauche, à gauche de l'écran complètement. C'est ça.

435

C'est marqué "2^{ième} Avenue", présentement ça c'est un accès qui appartient justement, qui est la propriété de Rolland Bergeron, ça c'est la 2^{ième}, en tout cas qui serait dans le développement Lavoie-Soucy, c'est la 2^{ième} Avenue qui viendrait rejoindre la rue Saint-Viateur ici.

440

Et puis présentement, c'est un petit chemin privé qu'il y a là, qui appartient justement à monsieur Bergeron, qui est pas ma propriété, c'est l'accès, en tout cas une permission qu'il m'a donnée. Par contre, je ne suis pas propriétaire, donc je peux rien faire sur ce chemin-là.

445

Moi, présentement, j'ai une servitude de passage qui part, vous voyez, moi ma propriété est ici, j'ai une servitude de passage qui descend comme ça ici, entre un garage, une maison, un autre terrain, en tout cas il y a trois (3) terrains à traverser pour que j'aie accès sur la Commerciale.

450

Et puis moi, bien, c'est qu'avec le développement Lavoie-Soucy, bien, c'est que j'aurais eu un accès direct sur cette rue-là. Avec le ministère, bien, ça vient empiéter quand même une bonne partie ici, donc on voit plus vraiment la possibilité d'avoir un accès à une rue, parce que probablement, ces terrains-là partent, il y a pas de rue qui va se faire là.

455

Ça fait que si au moins, on pouvait avoir un accès à la rue Saint-Viateur par ce terrain-là, que sûrement le ministère va acquérir pour faire le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

460

Mais juste une petite question là-dessus. Si le terrain de monsieur Bergeron, celui qui est le plus près finalement de la 2^{ième} Avenue, s'il n'est pas dans l'emprise, pourquoi que le ministère procéderait à son acquisition?

PAR M. RÉMY MALENFANT:

465

Bien, il y a une partie qui va être quand même dans l'emprise, d'après les plans que je consultais, là, il y avait quand même une partie du terrain, la 185, présentement, est à peu près à cette hauteur-ci, il y aurait sûrement une partie de terrain ici, une partie du terrain de monsieur

Bergeron qui serait acquise par le ministère, suite à des discussions avec le ministère, j'avais déjà...

470 Bon c'est ça, ça c'est le plan de la bretelle qui est proposée, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

475 Mais on voit qu'il y a quand même, sur ce plan-là, une certaine distance entre chez vous et puis l'emprise.

PAR M. RÉMY MALENFANT:

480 Oui, on parle de deux cent quinze pieds (215 pi), c'est sûr, ça touche pas directement mon terrain. Comme je disais, c'est que ça vient tout empiéter la possibilité du développement, donc je pense pas que les terrains ici, là, même s'il y aurait un développement qui se ferait, c'est pas tellement vendable, un terrain qui vient adosser à un talus comme ça, je pense pas que ce soit vraiment intéressant.

485 Ça fait que si au moins, on pouvait avoir une partie du terrain que le ministère pourrait nous concéder, quelque chose du genre, pour essayer de – en tout cas, il y a sûrement des moyens d'arranger autre chose, là.

490 Si cette bretelle-là serait là, moi, je vois pas d'autres possibilités de développement dans ce coin-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

495 Mais quand vous dites, nous savons que le ministère va acquérir le terrain de monsieur Bergeron, l'avez-vous validé avec eux ou...

PAR M. RÉMY MALENFANT:

500 Oui. Bien, d'une façon ou d'une autre, pour construire cette bretelle-là, il faut absolument qu'ils fassent l'acquisition des terrains, là, parce que ça vient empiéter une partie des terrains de monsieur Bergeron, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

505 Mais ils feront pas l'acquisition au complet de l'ensemble des terrains de monsieur Bergeron, c'est ça?

PAR M. RÉMY MALENFANT:

510 Bien, je crois qu'ils feraient l'acquisition de l'ensemble des terrains, parce que monsieur Bergeron, présentement, il est enclavé. Donc je pense que, en tout cas ce que moi, j'avais cru comprendre, c'est qu'ils feraient l'acquisition du terrain complet.

PAR LE PRÉSIDENT:

515 En fait, la Commission va poser éventuellement une question au MTQ là-dessus, à savoir s'ils vont faire l'acquisition au complet de tous les terrains de monsieur Bergeron.

520 Est-ce que vous avez déjà entrepris des démarches face à la Ville de Notre-Dame-du-Lac à savoir si eux entendaient procéder à la construction peut-être de la 2^{ième} Avenue?

PAR M. RÉMY MALENFANT:

525 Oui, il y a des démarches de faites, là, depuis que j'ai fait l'acquisition en 2001, j'avais quand même fait des demandes dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

530 Et la réponse a été?

PAR M. RÉMY MALENFANT:

535 Ah, il y a rien de précis, c'est sûr qu'ils étaient en faveur de faire quelque chose là, c'est sûr que ça dépend toujours des demandes des promoteurs aussi. L'intérêt de faire ce développement-là est toujours là aussi, je crois, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

540 Monsieur Haemmerli, ça va?

Merci beaucoup, monsieur Malenfant.

545

MARCEL-MARIE PICARD

PAR LE PRÉSIDENT:

550 Monsieur Marcel-Marie Picard, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Picard. Je vois que vous avez eu un léger accident.

On vous écoute, monsieur Picard.

555 **PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:**

Bonjour.

LECTURE DU MÉMOIRE

560

FIN DE LA LECTURE (Page 1, milieu du troisième paragraphe, "... voie de desserte.")

565

En enlevant la voie de desserte, monsieur le Président, ça libère une rangée de terrains chez nous. Dans le fond, moi je me dis, pourquoi déshabiller Jacques pour habiller Jean. Vous comprenez ce que je veux dire?

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, milieu du troisième paragraphe, "De plus...")

570

FIN DE LA LECTURE (Page 1, trois quarts du quatrième paragraphe, "... des bois".

On vient de savoir qu'il y a des tortues des bois, là, avec le présent projet, avant ça, il avait jamais été dit.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernière ligne du quatrième parag., "les grenouilles...")

575

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

PAR LE PRÉSIDENT:

580

Merci monsieur Picard.

Je vais revenir sur "déshabiller Paul pour mieux vêtir Johnny", mais j'aimerais ça savoir, le fait de déplacer le tracé vers le nord, qu'il passe plus au nord, finalement...

585 **PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:**

Que la courbe soit un peu plus au nord.

PAR LE PRÉSIDENT:

590

... c'est ça, qui passe plus sur le tracé de la route 185 au kilomètre 18, ça pourrait permettre de pas construire le passage agricole, comme vous dites.

Mais vous avez quand même des terres des deux (2) côtés, n'est-ce pas?

595

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

Oui.

600

PAR LE PRÉSIDENT:

Et les terres qui sont, en tout cas de l'autre côté, pour moi c'est l'est...

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

605

Oui, c'est ça, c'est l'est.

PAR LE PRÉSIDENT:

610

... donc du côté est, est-ce que vos terres sont cultivées?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

615

Présentement, il y a quatre point cinq (4,5) acres qui est cultivé. Le restant, c'est de la forêt.

PAR LE PRÉSIDENT:

620

C'est de la forêt. Donc en déplaçant finalement du côté est, ça vous permet d'avoir une plus grande proportion de la terre du côté ouest qui va être préservée.

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

625

Exactement. On élimine la perte des douze (12) acres ou une partie des douze (12) acres, présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

630

Et est-ce que vous avez discuté de cet aspect avec vos collègues qui, eux, demeurent de l'autre côté, en fait du côté est et puis qui cultivent autant à l'est qu'à l'ouest? Parce que si on déplace à l'est, eux, ils vont être...

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

635

Il y a aucune terre agricole de touchée. Ça reste en milieu forestier, dans ces parties-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc tout est en milieu forestier.

640

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

Oui.

645

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

650

Moi voisin, du même côté du rang chez nous, il a le même problème, si c'est tassé, si la transcanadienne est tassée vers l'est, on gagne, tout le monde gagne du terrain, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

655

Et du côté est, il y a personne qui en perd.

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

660

Non, c'est ça. Ils perdent des petites lisières forestières, mais c'est beaucoup moindre que les parties agricoles.

PAR LE COMMISSAIRE:

665

On va y revenir mais moi, j'aimerais préciser deux-trois (2-3) choses.

Vous nous parlez de certains lots que vous cultivez, dans le mémoire, notamment les lots 53 à 57, dans le tronçon de l'autre côté de Dégelis.

670

Dans l'étude sur l'agriculture que le ministère a produite, on voit qu'il y a des déplacements vers d'autres lots aussi, est-ce que c'est le cas? Est-ce qu'il y a une raison pourquoi vous les mentionnez pas dans votre mémoire?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

675

Je les ai mentionnés dans le mémoire.

PAR LE COMMISSAIRE:

680 Il y en aurait apparemment d'autres que...

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

685 Ça se situe aux environs du kilomètre 10, ces lots-là, à peu près.

PAR LE COMMISSAIRE:

690 Parce qu'il y en a aussi dans le coin de 65, 65, 66, je sais pas si, en plus de ceux qui sont dans le coin du kilomètre 12; à deux (2) endroits, là, à la hauteur du kilomètre 10 et à la hauteur du kilomètre 12. D'accord.

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

695 Non, ces lots-là, je les cultive plus, les lots soixante quelque que vous parlez, là, non.

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous louez plus.

700 **PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:**

Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

705 De manière générale, ceux que vous louez, est-ce que vous les louez à long terme?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

710 C'est ça, c'est loué à long terme.

Et puis les lots que vous parlez, la madame a pas voulu renouveler le bail.

PAR LE COMMISSAIRE:

715 Et puis quand vous dites "à long terme", c'est quoi, c'est dix (10) ans?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

720 Cinq (5) ans.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et puis vous avez aussi, on va changer de côté, du côté du kilomètre 20, il y a une terre qui est identifiée à votre ferme, est-ce que vous l'utilisez aussi?

725

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

Non. Non, ça, c'est un Américain qui avait cette ferme-là, cette terre-là, quand ils ont fait la coupe de bois, ils l'ont vraiment massacrée, là, il y a plus de culture là, présentement.

730

PAR LE COMMISSAIRE:

Et puis est-ce que vous envisagez un jour de faire quelque chose avec, non?

735

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

Non, non.

PAR LE COMMISSAIRE:

740

Parce qu'il y a pas de desserte, en fait, qui vous permettrait d'aller là.

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

745

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

En première partie, vous avez mentionné récolter pour d'autres. Est-ce que vous pourriez préciser ça un peu?

750

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

Bien, c'est que moi, j'ai une batteuse, je fais du forfait, et puis les deux (2) autres producteurs qui ont des parcelles du côté est, c'est moi qui faisais, qui va faire le battage, l'année où c'est qu'ils sèment du grain.

755

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Si vous perdez dix pour cent (10 %) des terres que vous cultivez actuellement, est-ce que vous allez avoir une part plus grande de location, à ce moment-là?

760

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

765 Les terres...

PAR LE PRÉSIDENT:

770 Parce que là, il y a des terres qui vous appartiennent et que vous cultivez présentement, dans l'éventualité où le tracé reste tel quel, donc vous allez perdre douze (12) acres comme vous avez mentionné tantôt, grosso modo douze (12) acres...

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

775 Douze (12) acres, ça, c'est sur mes terres.

PAR LE PRÉSIDENT:

780 Sur vos terres. Mais si vous les perdez, est-ce que vous allez pouvoir compenser ailleurs en louant plus grand?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

785 Non, il y a pas de disponibilité aux alentours.

PAR LE COMMISSAIRE:

Aux alentours, c'est dans une distance de?

790 **PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:**

Dans Dégelis. Il y a pas de terres agricoles libres à Dégelis, présentement.

PAR LE COMMISSAIRE:

795 Le ministère nous a dit, en première partie, qu'il allait compenser pour les pertes de terres, pour les pertes de revenus, pour les détours.

800 Là, il va falloir qu'on valide deux-trois (2-3) choses avec eux pour ce qui est loué, là, mais est-ce que vous en avez parlé avec eux?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

805 J'ai pas eu de rencontre avec le ministère là-dessus. J'ai pas eu de discussion avec le ministère sur les compensations à venir, même sur mes terres à moi, là, il y a rien eu de ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

810

La relève, chez vous?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

815

J'ai un garçon qui est agronome, et il m'a dit que la journée où je serai prêt, il y a vingt (20) ans de différence, il dit, t'es bon pour faire ça encore vingt (20) ans, dans vingt (20) ans, il dit, bien je verrai. Mais j'ai pas de relève immédiate.

820

Mais ils sont tous intéressés à garder les terres pareil, là, mais il y a pas question de transfert prochainement, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

825

Le trajet que vous parcourez actuellement avec votre machinerie pour atteindre vos terres en location, là, par la route de Packington, c'est quel trajet exactement que vous parcourez, là, par où vous passez?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

830

On descend la route de Packington, je prends le viaduc au gazbar à Dégelis, puis je descends du côté est, puis je reprends la transcanadienne, quand je suis obligé de la prendre, à l'entrée sud du village. Je passe dans le village pour éviter le plus possible la 185.

PAR LE COMMISSAIRE:

835

Je me souviens qu'en première partie, le représentant du ministère de l'Agriculture avait dit que ça pouvait causer des problèmes de sécurité, du fait de la surlargeur de la moissonneuse de prendre certains chemins, mais comme vous en faites déjà, comme vous allez déjà chez d'autres, vous devez le savoir, vous pouvez sûrement nous éclairer là-dessus, avant qu'on aille le valider.

840

Est-ce qu'il y a des endroits qui vous sont interdits, est-ce qu'il y a des routes où vous pouvez pas aller avec votre machinerie?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

845

Non, présentement j'ai un permis de largeur pour la largeur de ma machine. C'est sûr qu'aussitôt que la brunante arrive, j'ai plus le droit de circuler.

850 Comme quand on parlait, en première partie, si j'ai à faire le tour par la route de
Packington et puis le village pour remonter cultiver mes terres du côté est, parce que la batteuse,
elle passe pas dans le viaduc agricole, dans la traverse agricole, c'est sûr que si je suis poigné là
à la fin de la journée, la batteuse, elle reste dans le champ, je peux pas la ramener au champ
comme je faisais avant, en traversant au travers.

855 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Même en ayant un autre véhicule avec...

860 **PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:**

Non, la réglementation, on n'a pas le droit.

PAR LE COMMISSAIRE:

865 Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 Est-ce que le projet d'autoroute, monsieur Picard, toucherait des superficies forestières
que vous exploitez?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

875 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ça représente combien?

880 **PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:**

J'ai pas vraiment vérifié parce que c'est plus à long terme qu'à court terme comme dans
l'agriculture en production de céréales, où c'est année après année.

885 La partie qui est en forêt, c'est une jeune forêt où il y a eu de la sylviculture de faite il y a
environ une dizaine d'années, c'est une jeune pousse de bois, c'est pas du bois qui est prêt à
couper demain, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

890

Est-ce que vous avez eu des discussions informelles avec vos voisins, à savoir si vous pourriez échanger des terres, une partie de terres, des parcelles de terres?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

895

Il y a pas eu de discussion comme telle. Les discussions qu'il y a eues, c'était au point de vue du viaduc, et puis c'est partagé, il y en a qui veulent le garder, d'autres veulent...

PAR LE PRÉSIDENT:

900

Le passage agricole en question, c'est ça, c'était mon autre question.

905

Si vous, vous mentionnez que, bon, ce serait peut-être plus nécessaire de le conserver, ce passage agricole là, par contre il y a peut-être certains de vos collègues qui demeurent de l'autre côté, en fait du côté est, qui souhaitent quand même le conserver.

De quelle façon on peut amalgamer ça, là, entre vos désirs et les désirs de l'autre. Et c'est ce que je disais tantôt, pour déshabiller Paul pour revêtir Johnny.

910

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

915

Si vous faites un viaduc agricole, puis moi je perds douze (12) acres de terre, et puis vous faites un viaduc agricole pour accommoder l'autre qui a douze (12) acres de terre, une quinzaine d'acres de terre de l'autre côté, c'est ce que je disais, déshabiller Jean pour habiller Paul.

PAR LE PRÉSIDENT:

920

Donc ce serait intéressant que vous vous échangiez vos parcelles de terrains, à ce moment-là.

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

925

Bien non. S'ils tassent la route – bien, il y a les petites parcelles qui restent, là, chez André Malenfant, Ferme Lamy, André Malenfant puis moi qui pourraient être échangées, là, mais comme tel...

C'est sûr que c'est une avenue, c'est de quoi qui est discutable.

930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et les terres que vous louez présentement, est-ce que vous envisagez éventuellement de les acheter?

935 **PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:**

Le monsieur, c'est déjà un producteur agricole, le propriétaire est là.

940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, il est à côté.

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

945 Monsieur Jean-Marie Hubert, pour une partie de ces lots-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Haemmerli?

950

PAR LE COMMISSAIRE:

Peut-être une petite dernière.

955 Est-ce que vous avez évalué dans quelle mesure ça pouvait mettre en danger ou en tout cas, quels seraient les effets du projet sur la rentabilité de votre entreprise?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

960 C'est bien dur à évaluer, parce que dans une entreprise agricole, vous savez qu'on a un paquet de frais fixes, la batteuse, il faut qu'elle soit là, qu'elle fasse dix (10) acres de plus ou dix (10) acres de moins, ça fait pas une grosse différence.

965 Mais les derniers acres, soit les pertes au champ ou les derniers acres, là, c'est le bénéfice net qui nous reste. Ça fait que c'est dur à évaluer comme tel, la perte que ça peut faire pour l'entreprise.

Mais comme je vous dis, on est tout le temps, quand c'est sur les derniers, c'est tout le temps plus près du bénéfice net qu'on perd.

970

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça va, merci beaucoup.

975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Picard.

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

980

En tout cas, c'est juste pour pas oublier aussi que présentement, comme le viaduc est présenté, la batteuse passe pas dedans.

PAR LE PRÉSIDENT:

985

Oui, ça on a demandé, si vous avez regardé un peu sur le site de la Commission, on avait envoyé effectivement une question au ministère des Transports à savoir combien ça pourrait coûter plus cher, et la réponse, elle est également sur le site de la Commission.

990 **PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:**

Merci beaucoup, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Merci, monsieur Picard.

1000

**GARAGE LAFORGE & FRÈRES
DÉPANNEUR ROUTIER
PLACE DU TRAVAILLEUR**

PAR LE PRÉSIDENT:

1005

Garage Laforge & Frères, Dépanneur routier, Place du travailleur, monsieur Jean-Marie Michaud et monsieur Jules Laforge. D'accord, je pense que c'est madame!

PAR Mme LOUYSE BÉRUBÉ:

1010

Oui, mon nom est Louyse Bérubé, je représente monsieur Laforge.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015 D'accord, merci madame Bérubé.

Allez-y, on vous écoute.

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1020 Bonsoir monsieur le Président, et monsieur John, considérez-vous comme salués.

PAR LE COMMISSAIRE:

1025 Bonsoir monsieur Michaud, bonsoir madame.

PAR Mme LOUYSE BÉRUBÉ:

1030 Je vais faire la lecture du mémoire qu'on a présenté, même s'il a quelques pages, je vous promets que ça dépassera pas quatre (4) ou cinq (5) minutes, ce qui va vous laisser le temps amplement de poser les questions à monsieur Michaud.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 D'accord, allez-y, madame.

PAR Mme LOUYSE BÉRUBÉ:

LECTURE DU MÉMOIRE

1040 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du paragraphe "Services à la population")**

On a mis d'ailleurs en annexe les résolutions en question.

1045 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, "Développement industriel".)**

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

Quelques jours plus tard, on a envoyé un addenda qui parle de la perte d'achalandage.

1050 **LECTURE DE L'ADDENDA ("Perte d'achalandage")**

FIN DE LA LECTURE (Fin de l'addenda)

1055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Bérubé.

1060 Dans le mémoire, il est mentionné qu'il est impératif pour la survie des entreprises, de vos entreprises, finalement, qu'un viaduc avec bretelles soit construit au kilomètre 7.2.

1065 De son côté, le MTQ considère qu'il y a peu de circulation qui emprunterait ce viaduc, ne justifie pas finalement la construction d'un tel viaduc avec bretelles. Et que par ailleurs, il soutient également qu'il n'a aucune obligation de compenser les pertes subies par vos commerces et résultant de la construction de l'autoroute 85.

1070 Est-ce que vous avez discuté avec la Ville de Dégelis si celle-ci entendait modifier son zonage si requis, près des bretelles d'accès existantes ou à construire, afin de vous donner l'opportunité de déménager vos commerces. Parce qu'on sait qu'il va y avoir, au kilomètre 12.5, de nouvelles bretelles, etc.

Donc est-ce que vous avez entrepris des démarches en vue d'une relocalisation dans le secteur urbanisé de la Ville de Dégelis?

1075 **PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:**

Non, parce qu'actuellement, c'est plus ou moins confirmé. Et puis la superficie de nos terrains, c'est pas mal plus grand que ce qu'il va y avoir de disponible à ce moment-là.

1080 Comme chez nous, nous autres, c'est cent mille pieds carrés (100 000 pi²), OK, cinq cents par deux cents (500 pi X 200 pi), et puis dans le cas de Laforge, c'est pas mal plus grand que ça. Dans ce sens-là.

1085 Et puis rien n'est certain, parce que si jamais la transcanadienne passe, et puis ces terrains-là sont disponibles pendant un (1) an, deux (2) ans, on va être fermé, là, on va être en faillite. On peut pas attendre.

Il aurait fallu avoir de quoi pour construire avant, mais pas après. Et puis il y a pas de certitude si ça va être trois (3) ans, quatre (4) ans, cinq (5) ans, on le sait pas.

1090 Mais par contre, ce que je suis content, je réponds peut-être – tout à l'heure, monsieur John a dit que le MTQ payait des pertes de revenus aux agriculteurs, si j'ai bien compris, le ministère a offert que s'il y avait des pertes de revenus, qu'ils paieraient. Pourquoi pas nous autres. Si eux autres sont déshabillés et ils réhabillent, si on habille Saint-Jacques, on peut habiller Saint-Paul aussi, là. C'est de même que je voie ça.

1095

Parce que ça a été confirmé tout à l'heure que le MTQ paierait pour des pertes de revenus.

1100 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En première partie, ce qui a été dit, juste pour faire une précision, c'est que le ministère indemnisait pour les pertes de revenus qui découlent des terres que les agriculteurs perdaient dans l'emprise du projet. Mais un agriculteur qui serait au côté et dont les terres seraient pas touchées, normalement, à moins que l'autoroute l'oblige à faire des détours, et pour lesquels il pourrait être indemnisé, normalement il aurait pas d'indemnisation.

1105 **PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:**

1110 Je sais que la même Commission, au mois d'octobre, il avait été confirmé que monsieur Picard, il fallait qu'il fasse cinq kilomètres (5 km) de plus avec sa batteuse, parce qu'elle passait pas en dessous du viaduc, mais on était prêt aussi à l'indemniser. C'est ce que j'ai compris à la première réunion, es-tu d'accord avec ça?

1115 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, oui, c'est ce qui a été dit.

1120 **PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:**

C'est dans ce sens-là. Mais si on paie ailleurs, et puis en 2005, à Dégelis et puis à Rivière-du-Loup, il y a des gens qui ont eu, on parle pas de mot "achalandage", souvent il est déguisé, ce mot-là, ça fait mal, mais on parle d'accommodement financier, dans le moment où c'est qu'on se parle, qui en ont eu aussi.

1125 Ils ont bien beau dire, on tasse le mot "achalandage", mais on parle de pertes. Entendez-vous bien? J'ai de la misère. On parle de perte d'achalandage mais souvent, c'est changé comme accommodement financier ou d'autre chose.

1130 Parce qu'il faut que vous soyez conscients que nous autres, c'est nos fonds de pension qui y passent, c'est la perte des emplois. Que moi, ils me brassent, j'ai pas de problème avec ça, mais la perte des emplois de mes employés, ça c'est un problème pour moi. Et il faut que vous soyez conscients de ça.

1135 En passant l'autoroute, là, nous autres, on vient de fermer nos portes, là, si on trouve pas une façon de trouver quelque chose qui pourrait être avantageux. On demande pas une terre en bois debout non plus, là. Tu sais, je veux dire, on aimerait être capable de négocier quelque chose.

1140 Si vous autres, dans vos recommandations, parce que vous avez quand même une lettre du ministère, à la page 6, paragraphe 4, si je me souviens par coeur, de monsieur Loranger qui dit que ça fait l'étude, nos pertes d'achalandage seront incluses dans l'impact de la transcanadienne, selon le rapport Techsult et Genivar. Mais c'est à l'intérieur de ça.

1145 Je sais pas si vous avez reçu cette étude-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1150 On l'a lue, monsieur Michaud. Et puis d'ailleurs, en fait la lettre de monsieur Loranger, ce qu'elle dit, elle dit que ça va être tenu compte dans l'étude d'impact. Mais elle ne dit pas, par contre, qu'elle va être tenue compte pour compenser. Là, il y a une différence entre votre interprétation et ce que la lettre de monsieur Loranger dit, par contre.

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1155 C'est là-dessus qu'on espère avoir une recommandation du BAPE, définitivement, là, c'est dans ce sens-là. Mais je vous demande pas de confirmer ça non plus, là, et ce serait très difficile.

1160 Mais seulement, on aimerait au moins que vous penseriez à ça. Nous autres, c'est la survie de nos commerces qu'on parle, tu sais, et puis nous autres, c'est fini nos fonds de pension. Et puis tu sais, on n'est pas là depuis 1971, là, il y a des commerces depuis 1950 aussi qui sont là.

1165 Ça fait que nous autres, on en veut une autoroute, tu sais. Mais des fois, je fais des farces, je dis, ils ont pris la vie de mon garçon en 98, et puis aujourd'hui, ils vont assassiner le père. Mais c'est pas une farce, en réalité, c'est ça.

1170 Moi, j'ai pas de problème avec ça. Mais c'est au niveau de mes employés, ça me fait mal, c'est dans ce sens-là. Et puis ça devient – tu sais, je veux dire, là actuellement, tant et aussi longtemps, lorsque vous aurez élaboré, votre Commission, bien nous autres, c'est sûr qu'on est sur le respirateur artificiel, là, c'est un problème en tabarnouche.

1175 Et puis on essaie de se trouver des façons sans nuire à personne, et puis on a l'unanimité dans notre coin, vous avez les gens qui ont resigné pour le viaduc, vous avez les agriculteurs – et puis on nous a forcés un petit peu, on a trouvé quatre (4) entreprises, dont trois (3), une nouvelle, sûr, pour les insérer dans leur kilomètre 7.2, c'est important, vous avez des lettres d'intention, il y a des discussions, et l'agriculteur, qui ont pas besoin de cette partie de terrain là parce qu'il y a quarante-sept millions de pieds carrés (47 M pi²), un million trois cent (1,3 M pi²)
1180 pour eux, c'est pas un problème, et puis il est prêt à faire le "move", faire une demande pour un dézonage.

On est rendu là, et puis il y a quatre (4) entreprises qui veulent s'installer là.

1185 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'on peut savoir de quel type sont ces quatre (4) entreprises?

1190 **PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:**

Moi par coeur, je les ai vus, ils sont présents dans la salle, vous avez le garage Raymond Fournier, vous avez Charles-Édouard Soucy et puis la demoiselle que vous avez rencontrée dernièrement, au mois d'octobre, elle a toujours son industrie en fonction. Et puis on a quelqu'un d'autre qui est intéressé, mais je peux pas, on n'a pas de confirmation officielle.

1195

Dans les quatre (4), vous avez les gens qui ont entrepris des demandes de terrain là-bas, mais on peut pas passer de contrat parce que ça nous prend un dézonage avant, au départ, et puis ça nous prend l'assentiment de la municipalité de Dégelis, ce qui devrait être facile, la MRC, ensuite de ça aller au dézonage.

1200

Mais à Dégelis, on lui demande un petit peu pour bonifier un viaduc avec des bretelles, OK, quatre (4) entreprises, qu'ailleurs on demande rien. Tu sais, on trouve des fois qu'on a deux poids deux mesures, mais sans porter un jugement.

1205

Tu sais, une chose chez nous, tout à l'heure vous m'avez parlé des bretelles, monsieur le Président, ils nous ont dit, cinq mille (5000) automobiles, cinq cents (500) chars, dernière réunion; je répète pas mal sûr ce que j'ai entendu. Ailleurs, il y a des bretelles qu'il passe rien que cinquante (50) voitures, mais ils ont eu des bretelles et puis ça, je suis bien content pour eux autres, et j'irai pas les déshabiller non plus.

1210

Mais je me dis, pourquoi chez nous, pourquoi chez nous aussi qu'on a un viaduc qu'on aurait dû avoir aux lignes du Québec, on l'a envoyé au Nouveau-Brunswick. Il faut quand même dire aussi que le ministère a fait une économie entre cinq (5 M\$) et sept millions (7 M\$). Pas de problème là, on reste avec une petite bretelle pour entrer dans la province de Québec.

1215

Mais tu sais, on regarde tout ça, nous autres, quand le ministère normalement négocie, OK, un exemple, quatorze piastres (14 \$) de l'heure avec ses employés, c'est le gouvernement, règle générale, si tu demandes de quoi, ils vont pas te mettre à treize piastres (13 \$) de l'heure après parce que tu as demandé des choses de plus!

1220

Nous autres, à Dégelis, on a un viaduc, on présente ça à la population, la première partie, la seule audience publique, on n'a pas consulté le monde après, et on avait deux (2) viaducs, un chaque côté, et puis après ça, on s'aperçoit que ça disparaît. Moi, j'ai jamais vu ça, la négociation, là.

1225

Sur le premier plan, je sais pas si vous l'avez eu, vous aviez demandé de le déposer l'autre jour, mais c'est un fait. On avait, sur la seule audience publique qu'on a eue à Dégelis, il y avait deux (2) viaducs là. On a redemandé, nous autres, dans notre lettre, de replacer les deux (2) viaducs. Tout ce qu'on a chialé pour avoir, c'est des bretelles.

1230

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Michaud, quand vous dites un viaduc, là vous parlez d'un échangeur?

1235

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

Ah bien, peut-être ça, c'est peut-être pas le nom scientifique.

PAR LE COMMISSAIRE:

1240

Non, non, mais le viaduc, il fait juste passer sur l'autoroute.

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1245

Oui, mais il y avait pas de bretelles, OK. Ça, c'est la vérité.

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans la version originale.

1250

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

Dans le premier, la première audience publique; correct?

1255

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans la première soirée de consultation...

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1260

À Dégelis, la seule; pas ici, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1265

C'était pas une audience publique.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'était une soirée d'information.

1270

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

OK, la première soirée d'information à Dégelis, le viaduc qu'on avait, deuxième séance, avec Notre-Dame, Cabano et Dégelis, les deux (2) viaducs, viaduc ou l'autre, là, ça a disparu.

1275

C'est très rare, parce que normalement, quand le gouvernement fait des offres, là, ils partent pas de dire, bien, on t'a demandé d'autre chose de plus, on va te partir de quatorze piastres (14 \$) de l'heure, un exemple, puis on te baisse à treize (13 \$).

1280

Mais nous autres, on a vécu ça, c'est ce qu'on vient de vivre, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Michaud, j'aimerais ça revenir un peu, là, sur les industries que vous avez mentionnées tantôt.

1285

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

Oui.

1290

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'ils ont fait une étude à savoir qu'est-ce qu'elles draineraient comme circulation si elles s'installaient au kilomètre 7.5, ou 7, ou en tout cas, entre 7 et 8?

1295

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

Ce serait pas vrai de vous dire ça, on n'a pas parlé de ça pantoute.

1300

Ce qu'ils voulaient, eux autres, c'était une question de visibilité, ils voulaient pas être au travers des quatre-roues et des skidoo, et puis ils disaient, on va avoir une meilleure visibilité le long de la route transcanadienne.

1305

Et puis il y avait un projet de parc à Dégelis, comment je vous dirais ça donc, un genre de parc intermodal, en tout cas, c'est difficile d'en parler parce que je pense que la municipalité va en parler, et puis c'est peut-être pas le nom scientifique, mais on a dit, si ça s'en va là, on aurait une place, disons un arrêt, exit, par transit, un arrêt à Dégelis entre le 7 et le 8, un exemple.

1310 Bien à ce moment-là, pour eux autres, ça va favoriser leurs entreprises, en plus, parce qu'ils touchent à ça, ces items-là.

Mais là, je me fourre les pieds dans ça, c'est parce que je m'avance dans d'autres projets.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315

C'est ça, parce que tantôt, vous avez fait parvenir un addenda à votre mémoire, et vous mentionnez effectivement que la Ville de Dégelis aurait un projet d'exit par transit pour plus de trois cents (300) routiers entre les kilomètres 7 et 8.

1320

Est-ce que vous pouvez nous parler un peu de ce projet-là, ça consiste en quoi?

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1325

J'aimerais tout à l'heure, mais que la municipalité vont venir présenter leur mémoire, monsieur le maire, monsieur Nadeau, à ce moment-là je pense que lui va pouvoir vous répondre aux questions plus adéquatement que moi. J'ai peur de vous induire en erreur, ce que je voudrais pas. Et sur des choses vérité, c'est pas mon style bien bien.

1330

Mais en tout cas, de toute façon, vous allez voir, et puis si à ce moment-là, vous êtes pas satisfait, bien, je pourrai peut-être revenir, si vous me le permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335

Ou encore, monsieur le maire aura sans doute des explications à nous transmettre tantôt, et il nous fera plaisir de les écouter.

Monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez d'autres questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

1340

Oui, quelques-unes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1345

Oui, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE:

1350

Je voudrais juste valider, bon, on l'a dit tantôt, ça prend un dézonage, la ferme Hermel Dubé, pour l'instant, territoire protégé par la CPTA.

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

Vous avez raison.

1355

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc il faudrait demander un autre usage.

1360

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

Oui monsieur.

PAR LE COMMISSAIRE:

1365

Et puis là, il y a pas de dossier de préparé, vous avez pas avancé ça?

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1370

Non, pour une raison, c'est qu'on attend de savoir s'il va y avoir un viaduc avec des bretelles. Les compagnies sont intéressées à s'installer, on veut savoir où c'est qu'ils vont aller. À partir de ce moment-là, en collaboration avec la corporation municipale de Dégelis, ces gens-là vont faire des efforts pour le dézoner et puis on va aller plus loin dans le dossier.

1375

C'est parce qu'on est à l'étape primaire. Mais nous autres, il faut s'assurer au départ, ce que j'avais compris du MTQ, si jamais il y a des entreprises qui restent installées là-bas, si j'ai bien compris de l'audience dernièrement, s'il y avait des industries qui restent installées là, ça justifierait peut-être un viaduc avec des bretelles, si j'ai bien compris ça.

1380

Ça fait que là, on a apporté ça, on a bonifié le projet avec ces gens-là. C'est dans ce sens-là qu'on a fait ça.

1385

Mais c'est sûr qu'on va aller plus loin, c'est sûr qu'on veut avoir ça, parce que c'est l'avenir de Dégelis qui va passer par ce secteur-là, à long terme, pas seulement que nos commerces, on parle de nous autres, mais dans dix-vingt (10-20) ans ou trente (30) ans, c'est plus dans cette option-là.

1390

Mais soyez sûrs que si on a un viaduc avec des bretelles, c'est sûr qu'on va remplir ça, on va meubler ça là-bas, et puis on va faire des efforts pour améliorer le service, mais on veut créer des emplois aussi, c'est dans ce sens-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

1395 **PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:**

Je sais pas si ça répond à votre question.

1400 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, oui, oui, tout à fait.

Je vais juste changer un petit peu, on va revenir tantôt, je voulais parler circulation un petit peu.

1405

D'abord, je voudrais juste aussi valider avec vous que dans votre addenda, vous nous avez fourni des éléments sur la responsabilité, et puis différents panneaux, lesquels établissent, si je vous ai bien compris, que les véhicules de remorquage ont pas le droit d'utiliser ce qu'on appelle en bon français les U-Turn sur l'autoroute.

1410

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

C'est ça. Parce qu'à ce moment-là, ils sont pas assurés, et c'est le Bureau des assurances du Canada, qui disent, plus une compagnie d'assurance qui nous a dit qu'ils étaient pas assurés. C'est pas considéré comme une ambulance ou les gens de la Sûreté du Québec, à date.

1415

S'il y a d'autre chose qui dit le contraire, tant mieux, mais nous autres, c'est l'information qu'on a eue, et puis on vous a fourni le document pour que vous soyez capables de vérifier dans ce qu'ils disent.

1420

PAR LE COMMISSAIRE:

On va le faire.

1425

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

C'est rien que dans ce sens-là. Mais à date, c'est non, s'il y a un accident sur l'autoroute, ils passent dans les U, ils ne sont pas assurés.

1430

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

1435 **PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:**

C'est pour la raison qu'on trouve ça terrible, quatorze kilomètres (14 km), une rue, une voie, une autoroute qui longe une rue principale, pas de sortie, c'est assez dur à digérer aussi, là, au point de vue sécurité.

1440

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous avez aussi dit, en parlant de trafic, dans votre deuxième addenda, que le rabattement des véhicules de la 232 au poste de contrôle ressemble à du spaghetti.

1445

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

Oui.

1450

PAR LE COMMISSAIRE:

Pourriez-vous nous expliquer...

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1455

Le mot "spaghetti"?

PAR LE COMMISSAIRE:

1460

... qu'est-ce que vous entendez par là, qu'est-ce que...

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1465

Ça fait engraisser, je suis pas fort là-dessus ce temps-ci, mais ce que je vais vous dire, c'est qu'actuellement, sur l'autoroute, sur la 185, c'est qu'il y a beaucoup d'interventions de ce qu'on appelle les bleus, les policiers plus en bleu, eux autres, ce qu'il arrive, c'est qu'ils font quatre-cinq (4-5) interventions par année au kiosque touristique, où c'est qu'on est actuellement, aux frontières de Dégelis, et puis eux autres, ça dure peut-être une semaine de temps, vérifier le "fuel" puis tout ça.

1470

1475

Ça fait que si à ce moment-là, le kiosque touristique va changer d'endroit, il va être situé au centre de Dégelis, comme vous avez vu dans les plans, bien, qui est pas sur les plans mais qui s'en vient là, parce que la Ville a une lettre d'intention en ce sens-là et de confirmation, vous allez rapatrier tout ce monde-là entre Cabano-Notre-Dame, puis on dit souvent, bien, on va inspecter rien que vingt (20) véhicules par jour, et puis le Jacob, on n'entendra pas trop ça, on n'est pas sûr de ça.

1480 Ça fait que c'est dans ce sens-là, vous rapatriez tout le monde. Il y a peut-être moins d'endroits que la nouvelle "scale", puis on n'est pas là pour enlever la "scale" non plus.

1485 Par contre, au Nouveau-Brunswick, si je fais une comparaison assez vite, vous avez une grosse "scale" en rentrant et puis une petite de l'autre côté qui enlève un peu d'achalandage. Peut-être ça aurait été une façon de mettre ça à l'intérieur du 7 et 8, je parle de la deuxième, non enlever celle-là déjà. Tu sais, c'est dans ce sens. Je veux pas déshabiller personnel.

Mais il va y avoir plus de véhicules si vous amenez ça là, et puis vous avez plus rien pour les arrêter le long du chemin, là. Vous allez avoir un problème.

PAR LE COMMISSAIRE:

1490 Quand vous dites que les employés de la SAAQ préféreraient un poste de contrôle entre les kilomètres 7 et 8, vous tenez ça d'où?

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1495 D'eux autres. Mais entre ministères, c'est ce qui arrive ici, c'est difficile pour eux autres de venir siéger, ça se protège tout un petit peu. S'il y en a un qui parle, l'autre ministère est là, c'est pas facile.

1500 Mais je pense que si vous les interrogez à huis clos, vous auriez probablement l'heure juste. Et puis dans bien des ministères, des fois, les gens peuvent pas écrire de quoi et ils nous disent des choses.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Vous savez, monsieur Michaud, on peut pas demander un huis clos parce que c'est une audience publique.

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1510 Bien oui, c'est malheureusement, et heureusement des fois aussi.

PAR Mme LOUYSE BÉRUBÉ:

1515 Sans demander nécessairement le huis clos, c'est qu'ils peuvent se prononcer, ils peuvent se prononcer, ils peuvent répondre à vos questions, sauf qu'ils ne feront pas un écrit ou ils prononceront pas une intervention en faveur de un ou l'autre officiellement par écrit, tu sais, là. Mais ils vont le faire verbalement sans problème.

1520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous comprendrez que s'ils avaient voulu s'objecter un peu à l'emplacement actuel, ils auraient très bien pu venir se présenter en audience et donner leur opinion là-dessus, dire les raisons pour lesquelles ils souhaitaient que ce soit installé au kilomètre, entre le kilomètre 7 et 8.

1525

Donc ils sont pas venus, je comprends que c'est peut-être délicat pour eux, sauf que c'est une audience publique et tout se passe à l'audience publique. On peut pas écouter quelqu'un à huis clos.

1530 **PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:**

C'est pas ça qu'on veut dire, monsieur le Président. On veut pas dire que la "scale", ils sont contre ça pour l'avoir là-bas, il faut qu'elle reste là pour eux autres.

1535

Ce qu'on veut dire, c'est un ajout entre le 7 kilomètre et le 8. Ce qu'on parle, ce qu'on appelle la petite "scale". Mais jamais dire que c'est pas à la bonne place et puis enlever ça à ces gens-là. On parle d'un ajout parce qu'il va y avoir, quand je parle de spaghetti, il va y avoir de plus en plus de véhicules.

1540

On a dit, c'est peut-être, d'une certaine façon, d'avoir d'autre chose pour minimiser le trafic. Mais jamais l'autre petit bout, là, c'est pas ça qu'on veut dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1545

Bien, c'est ça qu'on comprenait dans votre mémoire, mais je suis content que vous l'ayez clarifié, par exemple.

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1550

Jamais, jamais.

PAR LE PRÉSIDENT:

Là maintenant, c'est plus clair dans notre esprit.

1555

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

Mais on veut pas déshabiller personne, jamais.

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste les habiller!

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1565 Oui monsieur, dans la perte de revenus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570 C'est beau, on vous remercie beaucoup, monsieur Michaud, madame Bérubé, merci.

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1575 Je vous remercie énormément, parce que j'ai même apprécié votre Commission, je suis encore convaincu qu'elle est neutre, et puis j'ai bien aimé la façon que vous aviez travaillé au point de vue questions.

Il y en a plusieurs qui pensent la même chose que moi dans la salle, des deux (2) côtés, le MTQ et nous autres, j'ai énormément apprécié.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, monsieur Michaud. Vous savez qu'il y a un petit questionnaire, vous pouvez le remplir.

1585 **PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:**

Est-ce que vous les lisez?

PAR LE PRÉSIDENT:

1590 Tout est pris en note.

1595 Et d'ailleurs, je vais vous faire une confidence, après chaque commission, le président du BAPE nous demande de faire un rapport de commission, et dans mon rapport de commission, effectivement, je regarde tout ce qui a été écrit dans les commentaires, qu'ils soient bons ou mauvais, c'est noté, et j'en fais rapport au président du BAPE.

PAR M. JEAN-MARIE MICHAUD:

1600 Je peux vous dire qu'à l'autre séance, je l'avais écrit, et c'était positif, j'ai pas changé mon idée, c'est la même chose que je viens de vous répéter.

PAR LE PRÉSIDENT:

1605 Parfait, merci monsieur Michaud.

FERME VARICLAIR

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 Monsieur Joseph Leclerc, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Leclerc, on vous écoute.

PAR M. JOSEPH LECLERC:

1615 Bon, mon nom est Joseph Leclerc, j'habite au 647, chemin Neuf à Dégelis, propriétaire de la ferme, le numéro 116 et 117 sur laquelle le tracé de la transcanadienne va passer.

1620 Et puis pour l'objet de mon mémoire que j'ai présenté, bien, c'est toujours sur le tracé Cabano-Nouveau-Brunswick, ça se situe à peu près au dix-huitième kilomètre, c'est-à-dire le passage agricole souterrain qui, semble-t-il, devrait être construit pour pouvoir donner, que je puisse avoir accès pour aller sur mes terres, actuellement.

1625 Mais pourquoi je fais cette demande, c'est parce que j'ai entendu des rumeurs comme quoi que le passage souterrain n'était plus nécessaire. Par contre, moi je pense que ce passage est absolument nécessaire parce que, pour exploiter mon entreprise agricole, autrement ma terre serait complètement enclavée.

1630 C'est le seul moyen possible pour s'y rendre.

Ensuite, je dois souligner aussi à la Commission qu'actuellement nous sommes en processus de vendre notre terre à mon fils aîné, les démarches vont être entreprises, et d'ici la fin de l'année, cette transaction devrait se compléter pour le 31 décembre.

1635 Donc pas de passage agricole, c'est impossible qu'on pourrait s'y rendre.

1640 Après ça aussi, je pense que dans le moment, le passage agricole est prévu, enlever ce passage-là, je pense que ce serait se priver d'un élément nécessaire et essentiel. C'est pour ça, moi, que je demande, que je voudrais ce soir avoir la confirmation que ce passage agricole souterrain va être construit comme prévu sur les plans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645 Je peux pas faire de confirmation, vous comprendrez pourquoi, parce que ce n'est pas la Commission qui décide d'un tracé, c'est le ministère des Transports et évidemment, le ministère des Transports, dans la suite logique des choses, suite au rapport que le BAPE va faire au ministre de l'Environnement et également suite à l'analyse environnementale qui va être par les

fonctionnaires du ministère de l'Environnement, le ministre aura à prendre une décision à savoir si oui ou non, il accepte le tracé du ministère des Transports.

1650

Ceci étant dit, en fait j'aimerais bien vous répondre mais je peux pas, je n'ai pas la réponse de toute façon ce soir, et ceci étant dit, est-ce que vous pourriez nous montrer sur la carte, avec le pointeur qui est à côté de vous, où sont situées vos terres.

1655

PAR M. JOSEPH LECLERC:

Moi, j'ai un peu de difficulté à lire, parce que je suis pas habitué à lire une carte placée de cette façon. Mais on pourrait peut-être souligner le passage agricole, en tout cas. Bon, c'est ça.

1660

PAR LE COMMISSAIRE:

Si ça peut vous aider, les terres qui sont en bleu sont celles de monsieur Picard, donc les vôtres, est-ce que c'est celles qui sont dans une espèce de rose pâle de part et d'autre de l'autoroute que la petite main est en train de vous montrer?

1665

PAR M. JOSEPH LECLERC:

Bien, j'imagine que ça pourrait être ça. C'est parce que moi, j'ai un peu de...

1670

PAR LE PRÉSIDENT:

Regardez, monsieur Picard, il va aller vous aider. Tombez pas, parce qu'une, ça suffit!

PAR LE COMMISSAIRE:

1675

Et puis vous parlez dans le micro, aussi, pour les transcriptions, on puisse savoir ce que vous allez dire, monsieur Picard.

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

1680

OK, les terres à monsieur Leclerc, la partie, c'est cette partie-là ici, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1685

Donc celle qui est en rosée, finalement, sur la carte.

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

1690

C'est ça. La partie agricole, c'est cette partie-là ici.

Et puis la carte est pas véridique non plus. Partir de cette ligne-là, ici, ça devrait être bleu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695

C'est chez vous?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

1700

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705

Donc monsieur Picard, vous l'avez amputé déjà, ça va bien!

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

1710

La voie de desserte, c'est celle-là, mais présentement, c'est pas le bon dessin, la voie de desserte, elle continue sur mon terrain jusque chez...

PAR LE COMMISSAIRE:

Jusque chez monsieur Leclerc, ici.

1715

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Picard.

1720

Monsieur Leclerc, est-ce que l'atténuation de la courbe tel qu'il est proposé par certains intervenants, est-ce que ce serait avantageux pour vous?

PAR M. JOSEPH LECLERC:

1725

Bon, je pense que le tracé, comme vous avez parlé tantôt, on dit que le tracé baisserait vers l'est, nord-est, je serais cent pour cent (100 %) en faveur pour ça. Parce que ça nous enlèverait, on gagnerait du terrain, et puis ça accommoderait je pense à peu près, moi je dis que ça accommoderait tout le monde.

1730

Moi le premier, j'en serais très heureux, là. Je pense que Marcel disait tantôt qu'il pourrait sauver certainement du terrain, et puis moi aussi j'en sauverais.

PAR LE COMMISSAIRE:

Soit vous prenez le micro là, soit vous prenez celui qui est en avant!

1735

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

La courbe qu'on parlait tout à l'heure, ce serait de la partir un peu plus haut ici et puis de garder – en tout cas, on va chercher l'ancienne transcanadienne. Et puis en la prenant plus haut, ça accentue pas beaucoup le croche, et puis ça évite toute la perte des terres agricoles ici, là.

1740

Et puis chez monsieur Leclerc aussi, moins de perte de terre agricole.

PAR LE PRÉSIDENT:

1745

Monsieur Picard, est-ce que ce qu'on voit avec blanc violet, là, est-ce que ce sont des terres qui sont cultivées, ça?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

1750

Ici, c'est cultivé, où la voie de desserte, c'est cultivé. Puis de l'autre côté, bien, c'est de la forêt.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755

Donc si la pente, si la courbe serait plus haut, de même, ça dérangerait rien de l'autre côté, j'imagine?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

1760

C'est que tout le monde du côté, de ce côté-ci fait des gains.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765

Et de l'autre côté, il y a personne qui perd, sauf du terrain boisé, c'est ça que vous m'avez dit tantôt?

PAR M. MARCEL-MARIE PICARD:

1770

C'est ça, terrain forestier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Picard. Restez là, au cas où!

1775 Monsieur Leclerc, combien d'hectares cultivez-vous?

PAR M. JOSEPH LECLERC:

Sur mes terres?

1780

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1785

PAR M. JOSEPH LECLERC:

On cultive actuellement à peu près cent quinze hectares (115 ha).

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Et puis vous êtes situé des deux (2) côtés de la 185, c'est ça?

PAR M. JOSEPH LECLERC:

1795

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1800 Je vais reposer la même question que j'ai posée tantôt à monsieur Picard, est-ce que pour vous, échanger des terres avec vos voisins, est-ce que ça peut être quelque chose qui pourrait être faisable?

PAR M. JOSEPH LECLERC:

1805

Moi, je vous dirais franchement que cette avenue-là m'intéresse pas plus que ça, parce que moi, actuellement, j'ai une terre, on va dire, bien cultivée, "érochée", drainée au complet, et puis moi, quand un tracé comme ça passe, une transcanadienne occupe nos terrains, on m'a tout le temps dit, moi, qu'on souhaiterait au moins être égal et non pas perdant.

1810

Et dans le moment, je pense que je suis – échanger des terres pour avoir la même chose, moi je suis perdant dans le moment et puis ça, ça m'intéresse pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815

Et c'est vrai, et ça, tous les cultivateurs vont vous le dire, il y a jamais un cultivateur qui cultive aussi bien que soi même, n'est-ce pas. Vous êtes tous dans le même panier.

PAR LE COMMISSAIRE:

1820 Ça ça veut dire, si vous nous avez dit que vous avez cent quinze hectares (115 ha), vous cultivez ailleurs que ces terres-là?

PAR M. JOSEPH LECLERC:

1825 Non, cette partie-là, actuellement, je vas la calculer en acres, j'ai seize (16) acres dans un morceau, dans un même morceau, seize (16) acres carrés, et puis ça va être plus traduit en acres parce que...

PAR LE COMMISSAIRE:

1830 Ça va, allez-y.

PAR M. JOSEPH LECLERC:

1835 Mais avec le tracé, je suis convaincu qu'il y a peut-être, là, un quatre (4) acres qui pourrait partir.

PAR LE COMMISSAIRE:

1840 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845 Est-ce que le passage souterrain de quatre point sept mètres (4,7 m), quatre point cinq mètres (4,5 m), pardon, permettrait à votre machinerie de passer facilement ou est-ce que vous avez, comme monsieur Picard, des problèmes vous aussi?

PAR M. JOSEPH LECLERC:

1850 Moi en tout cas, bien, les batteuses, je les connais pas, ce côté-là, mais avec les instruments que je possède dans le moment, je passe facilement dans le passage souterrain.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Donc votre moissonneuse-batteuse est plus petite que celle de monsieur Picard.

PAR M. JOSEPH LECLERC:

1860 J'en ai pas, moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous en avez pas, c'est monsieur Picard qui fait ça chez vous?

1865 **PAR M. JOSEPH LECLERC:**

Non, non, c'est un autre producteur, un autre qui fait du forfait, mais c'est pas lui, Marcel, qui la fait.

1870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. C'est beau, on n'a pas d'autres questions, on vous remercie beaucoup, monsieur Picard et monsieur Leclerc.

1875

FROMAGERIE LE DÉTOUR

PAR LE PRÉSIDENT:

1880

Madame Ginette Bégin et monsieur Marc Quirion, s'il vous plaît.

Bonsoir madame Bégin, bonsoir monsieur Quirion.

1885 **PAR Mme GINETTE BÉGIN:**

Merci de nous donner la parole.

1890

Ici, nous, je lirai pas le texte, il était quand même assez succinct, je pense, c'était une position, c'est sûr qui est motivée, on le cachera pas, là, par la perte de visibilité de notre commerce, je pense que c'est indéniable.

1895

Mais au-delà de là, de ça, de ce fait-là qui était assez évident qu'on n'a même pas besoin d'en parler très très longtemps, on remettait un petit peu en perspective un peu les choix du ministère, à savoir que j'ai essayé vraiment, j'ai fait une démarche pour essayer de comprendre leur point de vue qui justifiait la fabrication en palier de l'autoroute vis-à-vis du tronçon du kilomètre 34 environ.

1900

Avec la perspective, j'en arrive quasiment à une contradiction, et c'est ça que j'ai essayé d'exposer, qui dans cette contradiction-là, fait valoir les deux (2) points de vue que j'avais soulevés en question, parce que c'était des éléments d'interrogation que j'avais, et suite à la réflexion, je reste avec comme un peu l'incapacité de bien comprendre leur position, et je pense

que le BAPE est bien placé pour essayer de mesurer, pour essayer de voir objectivement la situation des deux (2) côtés.

1905

D'une part, j'ai essayé de me mettre dans la perspective de la balance, donc de la pesée, la situation où ils avaient établi, ils nous ont expliqué lors de la dernière rencontre que la pente douce était très profitable pour la mise en place d'une balance. J'accepte la position.

1910

Par contre, on m'indique qu'on fait une autoroute à paliers devant le commerce, donc sur les kilomètres 32 à 35, ce qui aura pour effet, j'essayais d'imaginer qu'est-ce qui se passait, sur l'extrémité sud, donc environ au kilomètre 32, pas exactement mais environ, ils vont faire une structure surélevée pour faire là un viaduc avec des échangeurs, permettre une circulation plus fluide du transport routier lourd, donc ça, je le conçois très bien.

1915

Je sais aussi que présentement, quand je suis assise chez moi, je regarde, je sais que ce point-là est plus élevé que ma fromagerie, au moment où je suis. Donc il y a déjà un préambule de monticule à cet endroit-là. On va surélever, on va faire un viaduc, donc on va surélever encore plus, parce qu'il faut que le transport circule en dessous, les camions transigent par-dessus le viaduc pour aller emprunter la direction nord pour s'en aller pour faire la pesée.

1920

Donc là, je dis, on vient de créer un surplus à ma montagne, on vient de monter ma montagne. De l'autre côté, je dis, bon ils veulent une pente douce, j'en conviens, de l'autre côté, on creuse mon palier. Parce qu'on décide de mettre un mètre (1 m), environ un mètre (1 m) plus bas l'autoroute montante, deux mètres et demi (2 m ½) plus bas l'autoroute descendante et puis là, il y a le petit chemin qui est de l'autre bord. On est en palier assez.

1925

Là, je dis, woup, on vient de créer une belle montagne parce que là, on accentue la pente naturelle. Il y a une pente douce, mais naturelle, et on l'accentue en augmentant un point et en descendant l'autre point. Donc là, je dis, woup, ça marche pas très bien dans ma tête.

1930

Là, j'ai dit, je vas prendre l'angle maintenant des conditions météorologiques d'hiver, parce que c'était le point amené pour faire les paliers pour faire en sorte qu'il y ait moins de difficulté à déneiger. Je suis personnellement native de Notre-Dame, j'ai dépassé quarante (40) ans, mon père est dépassé soixante-dix (70) ans, il a toujours vécu ici, j'ai demandé à différentes personnes, vous souvenez-vous de mémoire d'homme qu'il y a eu une fermeture de la route 185 due à des conditions d'enneigement sur le petit tronçon devant la fromagerie, donc dans le kilomètre 32 à 35.

1935

1940

J'ai fait tout simplement une mise en perspective à dire tout simplement que les vents qui sont très forts sur ce tronçon-là n'ont rien à voir avec les vents qui sont sur le long du fleuve Saint-Laurent, là. J'aimerais juste remettre en perspective qu'un vent fort chez nous, ça a rien à voir avec le vent fort de Montmagny, La Pocatière, Rivière-Ouelle, pour l'avoir voyagé souvent.

1945 Donc là je dis, oui il vente fort mais c'est pas si fort que ça, quand même. Quand on a voyagé un peu sur le chemin, là, j'en ai fait du kilométrage, c'est pas si pire. Je dis, il vente fort. Le palier, est-ce que c'est une raison valable, je comprends pas.

1950 Tous les endroits que j'ai circulé à l'heure actuelle, et puis j'ai circulé sur la transcanadienne dans l'Ouest, en Colombie-Britannique, le seul endroit où j'ai vu des paliers dans la route de l'autoroute 85, qui est la route transcanadienne, c'est parce qu'on était à flanc de montagne vraiment et là, il fallait qu'il y ait une harmonie avec la nature.

1955 J'ai dit, les grands vents forts qu'il y a sur le long du fleuve Saint-Laurent, ils ont jamais créé des paliers pour essayer de contrer le vent et contourner parce que là, il y a des difficultés majeures. On bloque la circulation et c'est grave. Ils ont mis, dans le coin de Saint-Vallier-de-Bellechasse, une belle barrière d'arbres pour couper le vent; c'est la solution, finalement, pour faire en sorte de faire un coupe-vent, pour faire en sorte que l'impact du vent sur la route principale soit minimisé.

1960 Mais je dis, voilà la belle opportunité qu'on a d'exploiter le concept. Si on va et on brusque comme ça, pour balayer une route, laissez-la libre de partir, que le vent va pousser la neige automatiquement; dès qu'on met un mur, là on crée des tourbillons, et ces tourbillons-là, c'est eux qui peuvent causer des problèmes au niveau des déneigements hivernaux.

1965 Donc on a une belle route, je sais pas, j'ai même pas parlé aux gens des fermes, mais il me semble que la logique, j'ai essayé d'être logique, le plus rationnelle possible, il y a à l'ouest présentement de prévu, de l'autoroute 85, il y a une belle route d'accès qui va permettre aux fermiers d'avoir accès à leurs terres pour la culture durant les périodes estivales. Cette route-là, à ce que j'ai compris, était sur un fond de terre, et c'était destiné vraiment à une circulation locale pour avantager les fermiers qui circulent. L'hiver, je crois pas qu'on va la déneiger; on va déneiger la 185 qui va devenir la route d'accès entre Cabano et Notre-Dame.

1975 Donc pourquoi pas utiliser, lui donner une double fonction à cette petite route-là et la baliser d'arbres, pour faire en sorte que le tourbillon de vent qui se produit n'aille pas se déchaîner sur l'autoroute mais fasse le tourbillon sur la petite route adjacente, la route à l'ouest de l'autoroute principale. Mettre les deux (2) paliers égaux, de permettre finalement au vent libre qui vient, pas le vent dominant mais ce qui reste, de glisser, comme il se fait partout.

1980 Alors c'était des interrogations qui me disent, non, moi je l'achète pas. Parce que c'est sûr que ça l'a une conséquence.

1985 Moi, je viens pas ici pour une figure de style, je viens pour essayer de sauver les meubles de ma fromagerie, et ce que je n'ai jamais compris, c'est que le tracé était là, j'étais prête à l'accepter et je dis, oui c'est important qu'il y ait un tracé sécuritaire. Qu'on me coupe l'achalandage, je l'avais accepté; c'est pas drôle, là, mais j'ai accepté la coupure de mon gagne-pain. Mais là je dis, laissez-moi au moins la visibilité du monde qui circule sur la route.

1990

La visibilité m'est coupée non pas parce que je demande de la faire dévier vers la gauche, ça peut être considéré dans d'autres cas, mais c'est même pas ça qu'on demande, on dit juste, mettez une route à la même hauteur partout, comme il se fait sur toutes les autoroutes, ou quand il y a une dénivellation, elle est très très minime, elle est accentuée de l'ordre de deux mètres (2 m), trois mètres (3 m) au total quand on compte tout et même plus.

1995

Là je me suis dit, ah le ministère des Transports, il doit sauver de l'argent, j'ai dit, c'est la seule raison logique, il faut qu'il y ait une raison logique. Mais non, je parle à mon frère qui est entrepreneur, il dit, bien non, regarde, ils sauvent pas d'argent pantoute, il dit, il faut qu'ils creusent parce que le fond de ça, qu'ils vont mettre la route, il faut qu'ils enlèvent la terre, il faut qu'ils fassent des fossés, il faut creuser. Ils vont sauver au niveau du remblaiement parce qu'ils vont mettre moins de gravier mais ils ont creusé et ça va leur coûter tellement cher d'aller chercher en dessous qu'ils viennent pas sauver des coûts, ils viennent de les déplacer, c'est tout. Et puis ils viennent m'affecter.

2000

2005

Deuxième chose que je voyais, avec ma petite balise, et puis je vais terminer là-dessus, ma petite balise d'arbres, pour les environmentalistes peut-être, mais ça aurait aussi à mettre des paliers égaux. Sur ce tronçon-là, on le voit le lac Témiscouata, de Notre-Dame, on le voit, OK, Cascades, on le voit, on le voit très bien. Donc en plus de permettre au touriste qui continuera à utiliser cette autoroute-là, de voir qu'il y a encore présence du lac Témiscouata, parce qu'il s'étire quand même sur vingt-sept (27) milles de long.

2010

Il y a aussi un effet intéressant de la balise qu'on mettrait en arbres. Pour des raisons qui s'expliquent et puis que je remets pas en question, la montagne qui est devant est en train de se gruger parce que c'est une montagne, ça, de concassé, ils font le concassé avec ça pour faire la route. Donc au niveau esthétique, au niveau du paysage, la balise d'arbres va permettre au touriste de perdre cette visibilité-là pour voir une rangée d'arbres, donc c'est beaucoup plus intéressant qu'une montagne qui est en train de se faire gruger pour du développement.

2015

2020

Donc moi, le point que je voulais faire valoir, d'essayer de comprendre, parce que j'ai vraiment essayé de comprendre quel est l'intérêt majeur du ministère des Transports de redescendre cette route-là. Les vents, ça a pas tenu le coup, j'ai dit, non, ça se peut. J'ai dit, la balance, bien non, ça marche pas.

2025

Là, j'ai dit, ils sont tu en train d'essayer de faire une nouveauté, essayer quelque chose de nouveau, mais j'aimerais ça qu'ils l'essaient ailleurs que sur le tronçon Cabano-Notre-Dame, qu'ils fassent les expérimentations ailleurs, et puis que nous, ils nous permettent de continuer à vivre et puis à essayer de donner une image du Témiscouata à l'extérieur, parce que notre fromage circule, mais quand les gens peuvent associer l'image et le fromage, ça fait bon ménage auprès de la table.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030

Avec du pain de ménage!

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

2035

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040

Madame Bégin, peut-être une question très terre-à-terre, votre annonce a combien de hauteur?

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

2045

Environ trente pieds (30 pi), je dirais.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que si on la compare avec celle de Ultramar, c'est minime.

2050

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

On n'avait pas les moyens de se payer l'annonce de Ultramar. Il y a aussi une réglementation au niveau des fils, soit qu'on est en bas des fils ou en haut des fils, on a resté en bas.

2055

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce que vous offrez des activités d'interprétation, la fromagerie?

2060

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2065

Donc à ce moment-là, vous seriez admissible, là, avec toute la signalisation bleue, c'est-à-dire de l'ATR?

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

2070

Oui, dans la mesure où on paie, oui. On est reconnu dans l'organisme de l'ATR, on est classé touristique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2075

Et est-ce que les coûts de cette cotisation-là, annuelle, c'est quelque chose qui va être un peu rebutant pour vous?

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

2080

Oui, oui, parce que c'est récurrent, là, c'est à tous les ans que ça revient, OK, et pour moi, c'est sûr, nous là, on est en train de parler d'une petite entreprise qui fait pas des millions, OK. Donc si c'est dix (10 000 \$) ou quinze mille piastres (15 000 \$) comme ils annonçaient, ça c'est récurrent, c'est à tous les ans.

2085

Donc ça veut dire qu'en quelque part, là, il y a pas beaucoup de marge de manoeuvre dans une petite entreprise, on s'entend.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090

En fait, c'est trois (3) ans, là, parce que monsieur des Transports s'était trompé, monsieur Bérubé avait dit quinze dollars (15 000 \$), c'est ça, cinq mille dollars (5000 \$) mais vraiment, c'est pour trois (3) ans, là; et par la suite, à partir si je ne me trompe de la quatrième année, lorsqu'il y a renouvellement, les coûts baissent quand même, là, mais c'est sûr que ça implique un investissement quand même important.

2095

Est-ce que vous avez fait des démarches peut-être auprès de l'ATR pour savoir s'il y avait une question de modulation ou s'il y a possibilité d'avoir de la modulation relativement à l'achalandage, au trafic qui passe sur la 185?

2100

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

Je suis pas sûre de comprendre qu'est-ce que vous voulez dire par "modulation".

2105

PAR LE COMMISSAIRE:

Des tarifs, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs demandes dans les mémoires qu'on a eus sur le fait que compte tenu qu'on est en région, qu'on n'a pas le même trafic que sur la 20 ou dans le coin de Montréal, on pourrait penser à des tarifications plus basses?

2110

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

Ah bien, je serais bien contente; j'étais pas au courant.

2115 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Non mais ça, c'est une demande, ça veut pas dire que ça existe. Ce qu'on se demandait, c'est si vous en aviez parlé avec l'ATR.

2120 **PAR Mme GINETTE BÉGIN:**

Non, j'en ai pas parlé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125

Et avec les autres intervenants touristiques non plus, vous avez jamais eu de discussion de ce côté-là?

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

2130

Non. À l'heure actuelle, dans tout notre développement, on utilisait le fait que nous, on était déjà positionné sur la 185; donc on a mis la pancarte, on a une bannière à dix-sept kilomètres (17 km), à sept kilomètres (7 km) une autre pancarte, et une dernière pancarte sur le sens inverse. Donc on a mis nous-mêmes notre signalisation; on n'a pas passé par l'ATR, à l'heure actuelle.

2135

PAR LE PRÉSIDENT:

2140 Et avec la nouvelle autoroute, est-ce que vos pancartes vont être appelées à disparaître ou est-ce qu'elles vont correspondre encore au règlement parce qu'en fait, il existe la loi sur l'affichage, donc est-ce que vos pancartes vont disparaître carrément?

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

2145 Je peux dire qu'il y en a quelques-unes, oui, ça c'est sûr, deux (2) d'entre elles. Il y a la ferme que je suis pas certaine, à Saint-Louis, si elle est affectée.

2150

D'une part, c'est qu'au niveau de la réglementation, quand on parle de Cabano-Notre-Dame, on fait affaire avec les municipalités; au niveau de Saint-Louis-Saint-Honoré, on fait affaire avec le ministère des Transports, OK. C'est pas les mêmes personnes qui décident de la signalisation, dans les zones. Ville Dégelis aussi, c'est avec la Ville.

2155 Au niveau du ministère des Transports, à l'heure actuelle, eux, c'est des distances du chemin. Donc on a une pancarte à Cabano, elle, elle est plus pertinente, elle se trouve au terrain de camping de Cabano, donc il y a plus de circulation comme telle là, donc elle a été inefficace.

2160 La seule qui nous reste, que je sais pas auprès du ministère des Transports, c'est Les Serres de la savane qu'il y a à Saint-Louis-du Ha! Ha!, si eux ont été affectés par le nouveau tracé, d'une part.

S'ils sont toujours là, je suis pas certaine qu'avec l'autoroute, la grosseur de mes lettres va convenir. Parce que là, il faut tenir compte des grosseurs et puis ce qu'on a en place peut être désuet à ce moment-là, parce qu'il faut tenir compte d'une écriture plus grande.

2165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien c'est ça, et puis les coûts sont en fonction évidemment de la grosseur de la pancarte.

2170 **PAR Mme GINETTE BÉGIN:**

Oui.

2175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez dit également dans votre mémoire que vous vous inquiétez des bruits provoqués par les freins, les freins moteur des camions qui s'en allaient à la balance.

Est-ce que votre résidence est située dans le coin du kilomètre 34 ou...

2180

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

Tout à fait, mais c'est aussi pour les autres résidents, OK.

2185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, mais c'était juste pour savoir si vous étiez dans ce coin-là.

2190 **PAR Mme GINETTE BÉGIN:**

Et puis dans ce que j'avais cru comprendre comme réponse du ministère, je pense qu'il y avait un biais qui était inscrit.

2195 Quand j'avais soulevé le problème et qu'on me mentionne que le souci qu'ils ont eu, c'est au niveau de la luminosité provoquée par la balance, pas vraiment le bruit, j'ai pas très bien aimé

2200 la réponse, parce que le bruit, le bruit d'un frein moteur, c'est pas à la balance qu'il va se produire, on va freiner avant d'arriver à la balance nécessairement; c'est pas là qu'est le tracas du bruit, là, d'une inspection de camions, c'est pas à la balance comme telle, c'est dans le kilomètre, le kilomètre et demi qui précède où que tu dois décélérer pour rentrer en position de contrôle.

Donc là, je trouvais que le bruit, c'était pas nécessairement non plus désuet, et surtout que le bruit préoccupant, c'est celui qui est précédent le freinage, durant le freinage.

2205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

Monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez des questions?

2210

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, on m'a gardé la question pas fine pour la fin!

2215

Bon, vous craignez le palier, vous craignez une perte de visibilité. Il y a effectivement, sur les plans qui ont été déposés, là, la voie qui est proche de la fromagerie, elle est à peu près au niveau du profil du terrain et l'autre serait deux mètres (2 m) plus bas, à peu près.

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

2220

Et l'autre plus bas encore.

PAR LE COMMISSAIRE:

2225

Celle qui s'en va vers le Nouveau-Brunswick. Mais il faut dire que c'est très très large, là.

Ça fait que ce que je me demandais, c'est la simulation qu'on a eue en première partie, ça vous a pas convaincue qu'on vous voyait encore, vous êtes persuadée qu'on vous perd de vue?

2230

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

2235 OK. La simulation qui a été faite, et puis j'ai apprécié que vous ayez porté l'attention sur la visibilité que ça offrait, mais ce qui était dommage pour moi, c'est qu'on a porté beaucoup attention sur la voie montante. C'est-à-dire lorsqu'on part de Edmunston et qu'on va à Rivière-du-Loup, elle est beaucoup moins affectée par la visibilité.

2240 C'est la voie descendante, eux ils sont encore plus bas, et c'est eux que je perds, c'est ceux qui descendent vers les Maritimes, eux là, on l'a pas bien vu, on avait porté beaucoup l'attention sur la voie montante, où c'est que là on perdait de la visibilité d'une part, mais on voyait la bâtisse, là, elle était existante encore.

2245 Mais l'autre qui est deux mètres (2 m) plus bas, là, c'est elle qui m'inquiète. Ma première clientèle, à l'heure actuelle, qui arrête au comptoir de la fromagerie, c'est en importance, maintenant, en termes de proportion, c'est l'Ontario. Le plus grand volume de clients que j'ai sont originaires de l'Ontario. La deuxième qui arrête au comptoir de ma fromagerie pour acheter sur place, deuxième en importance, c'est le Nouveau-Brunswick; troisième en importance, le Maine; quatrième en importance, le Québécois. Toutes ces proportions étant inversées uniquement dans les périodes de juillet et août, où le Québécois devient mon premier point de repère; mais 2250 dans les dix (10) autres mois de l'année, il faut que j'essaie de vivre.

2255 Les deux (2) mois, je vivais avec le tourisme, là je le perds en partie. Mais là je dis, c'est ma visibilité, c'est ce monde-là de l'Ontario, qui au fur des années, ont dit à un autre, arrête là, j'ai vu, ah ça fait trois (3) fois que je passe, je voyais ça, j'ai décidé d'arrêter. C'est ça qui a fait la différence que là, il dit à son beau-frère, à sa belle-soeur, etc.

2260 Et pour moi, cette visibilité-là est importante parce que c'est elle qui me permet la croissance de mon entreprise. Notre population peut pas croître beaucoup. On a vingt-quatre mille (24 000) de population dans le Témiscouata, ils ont bien beau mangé tous du fromage du Détour, mais il y a des limites, là, tu sais à un moment donné, ils sont plus capables.

2265 Ça fait qu'à un moment donné, ils sont plus capables. Ça fait qu'il faut qu'à un moment donné, j'essaie de monter ma population locale par le passant, et ça je l'avais. Je demande pas de faire un détour, je vas essayer de les motiver, mais j'aimerais garder cette visibilité-là pour dire, regarder, on est en train de projeter une image aussi du Témiscouata vers l'extérieur. On est une entreprise qui amène les gens à se poser des questions sur le Témiscouata.

2270 Donc le fait de se faire voir aussi, quand les gens circulent, ça permet aux gens de l'extérieur de faire des associations et je pense que ça, c'est bon pas rien que pour moi mais pour tout le Témiscouata aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275 Vous avez juste oublié quelque chose tantôt, vous étiez rendue à quatre (4), mais il y en a un cinquième, le cinquième client, je vas vous dire, c'est la Commission.

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

2280 Ah, ça fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

On a arrêté l'autre jour, puis encore après-midi, on a arrêté, on a passé acheter du fromage, nous sommes votre cinquième client.

2285

PAR Mme GINETTE BÉGIN:

Bonne dégustation!

2290

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

Monsieur Haemmerli?

2295

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est beau.

2300

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, madame Bégin, monsieur Quirion, on vous remercie.

2305

RODRIGUE LAVOIE

PAR LE PRÉSIDENT:

2310

Monsieur Rodrigue Lavoie, s'il vous plaît.

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

2315

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir les membres du Bureau d'audience, bonsoir mesdames, bonsoir messieurs.

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du deuxième tiret)

2320

Remarquez bien que je veux rien enlever à la municipalité de Packington.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, troisième tiret)

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

2325

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330

Merci monsieur Lavoie.

Est-ce que vous pourriez nous indiquer l'emplacement approximatif de votre résidence sur la carte que monsieur St-Onge va vous envoyer.

2335

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

Je reste au 1644, chemin du Lac, je suis auras le kilomètre 20.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340

Mais on va voir mieux.

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

2345

Je suis à peu près à sept-huit (7-8) arpents du kilomètre 20.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350

Donc vous avez le pointeur devant vous, si vous voulez regarder, vous êtes situé à quel endroit exactement, à peu près?

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

2355

Au kilomètre 20, ça c'est 22, ça c'est quoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

21.

2360

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

21, tiens, c'est là. Moi, je reste à peu près là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365

Au kilomètre 20.

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

Oui, je suis à peu près à huit (8) arpents au nord du kilomètre 20.

2370

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, dans les maisons situées du côté du chemin Neuf, c'est ça?

2375

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

Oui, c'est le chemin du Lac et puis le chemin Neuf, c'est la même intersection.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380

Donc à cette intersection-là.

Est-ce que vous pourriez nous indiquer quel est l'état du chemin Neuf à l'heure actuelle, pour se rendre à Dégelis.

2385

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

Ah, le chemin Neuf, c'est un chemin qu'il y aurait deux (2) croches à corriger. Il est sur la gravelle.

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

Il est sur la gravelle, OK.

2395

Est-ce que vous préférez utiliser des bretelles au kilomètre 25 que de sortir à Dégelis pour vous rendre chez vous?

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

2400

Bien écoutez un peu, moi j'ai fait signer ça, là, c'est pas rien que pour moi, ça. J'ai fait signer ça à l'ensemble de cette population-là qui l'ont signé, il y a proche cent (100) qui l'ont signé.

2405

Et puis l'été, quand tous les chalets sont là, c'est pour la collectivité, ça moi que je parle, là, pas rien que pour moi, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2410 Non, non, je comprends que vous êtes le représentant d'un ensemble de gens et de personnes et que vous avez fait signer des lettres là-dessus.

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

2415 Bien moi, je me suis aperçu qu'il y avait pas de bretelle sur le plan. Il y a un genre de viaduc, un pont d'étalement, là. Mais s'ils font des bretelles parallèles à la route, comme il y en a une à Dégelis, là, ça aurait un bon sens.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Donc pour vous, c'est important d'ajouter des bretelles au kilomètre 20.

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

2425 Oui. C'est pas rien que pour moi, je parle pour les gens "itou". Si ce serait rien que pour moi, ils la feraient pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2430 On sait jamais, tout d'un coup, un élan de générosité!

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

Il faudrait que je la paierais de ma poche.

2435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'espère que vous êtes riche!

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

2440 Non, non, je suis pas assez riche pour ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445 Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

On vous remercie, monsieur Lavoie.

PAR M. RODRIGUE LAVOIE:

2450

Moi "itou", je vous remercie. En attendant, je veux bien avoir mes bretelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455

Merci, bonne soirée.

Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, et on vous revient par la suite.

2460

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2465

REPRISE DE LA SÉANCE
YVES PERRON

PAR LE PRÉSIDENT:

2470

Si vous voulez bien prendre place, nous allons continuer.

Monsieur Yves Perron, s'il vous plaît.

2475

PAR M. YVES PERRON:

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2480

Bonsoir monsieur Perron, on vous écoute.

PAR M. YVES PERRON:

2485

Je suis citoyen de Notre-Dame-du-Lac et copropriétaire d'un gîte du passant situé au kilomètre 22.5 à Notre-Dame-du-Lac.

La raison du mémoire, c'est pour manifester mon insatisfaction par rapport au tracé préconisé par le promoteur et donner des pistes de solutions possibles, OK.

2490

Mon insatisfaction, c'est surtout sur le tronçon, le tracé choisi entre le kilomètre 20 et le kilomètre 25. Dans cette section, le promoteur a choisi de préconiser le chemin du Lac comme desserte, de faire un demi-viaduc au kilomètre 25, d'enlever deux point cinq kilomètres (2,5 km) de route qui est extrêmement panoramique actuellement, entre le kilomètre 20 et le kilomètre 22.5, OK.

2495

Selon les informations qu'on a, les raisons qui justifient le promoteur, c'est suite aux réclamations des citoyens du chemin du Lac pour obtenir l'asphaltage de la route, que le promoteur nous a expliqué pourquoi il a choisi ce tracé-là.

2500

Les autres impacts, que le choix du promoteur fait, c'est qu'il ajoute douze (12) expropriations à Notre-Dame-du-Lac, c'est vingt-sept pour cent (27 %) des normes d'expropriation de la municipalité de Notre-Dame-du-Lac, qui sont déjà assez nombreuses, et aussi détruit complètement une halte routière.

2505

Je vas vous lire peut-être une partie du mémoire pour ça: le choix du promoteur provoque aussi la destruction d'une halte routière qui constitue un belvédère naturel fréquenté par de nombreux voyageurs et présent dans les différents guides touristiques depuis plus de cent

2510 vingt-cinq (125) ans. Vous avez en annexe du mémoire l'information d'un vieux guide touristique, là.

2515 Cette halte routière est l'endroit, offre un panorama magnifique, c'est l'endroit le plus photographié du Témiscouata, et dans quelques années, elle va offrir une vue imprenable sur probablement un parc national, parce que les élus municipaux travaillent présentement à un projet de parc national, et la baie qu'il y a en face de la halte routière va faire partie, normalement devrait faire partie de ce parc. Donc au niveau touristique, c'est quelque chose qui est assez important.

2520 Donc en résumé, je suis en désaccord avec le tracé suivi, parce que destruction de la halte routière, aucune réduction du niveau sonore pour les gens du chemin du Lac, construction d'un demi-viaduc à l'embouchure d'une rivière, près du lac, augmentation inutile du nombre d'expropriations, douze (12) expropriations supplémentaires, impact important sur les revenus de taxes de la municipalité liés aux douze (12) expropriations, enlèvement d'une section de route qui est très panoramique, 12.5.

2525 Les solutions, j'élabore plusieurs solutions au départ mais la solution que je proposerais au promoteur, la construction d'un viaduc complet au kilomètre 20, l'utilisation de la 185 comme voie de desserte préférable au chemin du Lac, aucune construction de demi-viaduc au kilomètre 25 et au kilomètre 28, je pense que c'est 28, développement Lavoie, 28 ou 29, là, c'est ça, OK.

2530 Les avantages du choix proposé! Principalement pour l'emplacement, c'est l'entrée officielle des deux (2) municipalités de Notre-Dame, le kilomètre 20, c'est l'entrée officielle des deux (2) municipalités de Notre-Dame-du-Lac et Dégelis. Tantôt on a appris que les terres agricoles, dans ce lieu-là, étaient pas cultivées, au kilomètre 20, quelqu'un précédemment a mentionné ce fait-là.

2535 Le viaduc à cet endroit-là serait situé beaucoup plus loin du lac, ce serait pour les gens qui utilisent le lac, il y a pas d'impact au niveau visuel, contrairement à la construction d'un viaduc, un demi-viaduc ou un viaduc complet à la sortie de la rivière Creuse.

2540 Les impacts, aussi ils respectent les normes du ministère entre l'étalement des viaducs, ce serait à six kilomètres (6 km) du viaduc de Dégelis, neuf kilomètres (9 km) du viaduc de Notre-Dame-du-Lac.

2545 Le trafic, pour le trafic au niveau des gens pour Packington, ça change rien au niveau de la distance, les gens qui vont à Packington et qui veulent utiliser la route Saint-Benoît, ça change rien au niveau de la distance à parcourir; c'est-à-dire les gens qui veulent prendre la route Saint-Benoît, qu'ils arrivent en direction du Nouveau-Brunswick peuvent sortir à Dégelis pour aller à Packington, peuvent sortir au kilomètre 20, ils prennent la 185 comme ils le font exactement
2550 aujourd'hui, ils sortent à la route Saint-Benoît, l'inverse en provenance de l'autre côté, ils prennent la voie de desserte et ils prennent à la route Saint-Benoît.

Dans le fond, c'est la même chose pour les gens du chemin du Lac.

2555 Au niveau sonore, lors des premières séances, le promoteur a mentionné que si la 185 était utilisée comme desserte, il a confirmé que l'impact sonore, la 185 comme desserte d'une autoroute plus à l'ouest, l'impact sonore pour les gens du chemin du Lac serait moindre.

2560 Dans la même audience, au niveau des expropriations, le promoteur du projet a confirmé qu'il y aurait moins d'expropriations, et on parlait de quinze (15) à l'époque, mais dans les premiers temps, c'était douze (12), là. Donc il y aurait moins d'expropriations, donc douze (12) expropriations de moins.

2565 Au niveau de la halte routière, la proposition d'utiliser la 185 comme desserte a l'avantage de conserver une halte routière, la section de route entre le kilomètre 20 et 22.5 intacte; aucune modification aux installations de la halte routière n'est demandée, aucun coût additionnel. Pas de sortie à partir d'une autoroute pour rentrer sur la halte routière, donc aucun frais supplémentaire pour le ministère.

2570 Le ministère dans une réponse, dans une de vos questions, a dit qu'en l'utilisant par la 185, l'accès serait possible à la halte routière, donc il nous a confirmé que l'accès serait possible. La section du kilomètre 20 à aller jusqu'au kilomètre 25 ou à aller même jusqu'à Notre-Dame-du-Lac deviendrait un peu une route, c'est la voie de desserte mais ce serait aussi une route panoramique qu'on pourrait nommer route panoramique du lac Témiscouata.

2575 Je pense que quand vous êtes venu ici dans la région pour la première fois, vous avez pu admirer, quand on arrive de Dégelis, le panorama qu'on a qui est exceptionnel, là, dans la section de route juste avant d'arriver à la halte routière.

2580 Aussi, il faut pas oublier que cette halte-là, en fait c'est un peu un endroit stratégique parce que c'est la porte d'entrée du Québec, c'est le premier arrêt officiel en territoire québécois pour tous les gens en provenance de l'est. En fait, c'est la porte d'entrée du Québec, les voyageurs, le premier arrêt qu'ils peuvent faire, c'est là, en territoire québécois, c'est la première halte, donc le premier arrêt qu'ils peuvent faire, donc l'image qu'ils gardent du Québec et de notre région, c'est les photos prises de la halte routière avec le panorama exceptionnel qu'on a devant la halte routière.

2590 En gros, c'est ça. Si on fait le kilomètre 20, les gens qui rentrent au kilomètre 20, qui vont arrêter à la halte routière pour prendre des photos, il y a des bonnes chances, au niveau touristique, que des touristes décident de continuer sur la voie de desserte jusqu'à la prochaine municipalité; donc pour Notre-Dame-du-Lac, au niveau touristique, ça a un avantage important. Donc les gens vont continuer; s'ils rentrent pour voir le panorama, ils rentrent à la halte routière prendre des photos, c'est certain que la majorité vont continuer sur la voie de desserte et ils vont poursuivre jusqu'à la municipalité de Notre-Dame-du-Lac. Donc ça fait rentrer des gens dans la municipalité un peu plus.

2595 Au niveau sécurité, la vue qu'on a, peu importe le tracé que le ministère va choisir, il va toujours y avoir des gens qui vont vouloir arrêter pour le voir puis pour le photographier. La halte routière offre un endroit sécuritaire pour le faire. Si c'est pas ça, vous allez avoir des gens qui vont arrêter sur le bord de l'autoroute simplement pour prendre des photos.

2600 La halte routière est pas ouverte à partir de la mi-octobre, présentement on voit ça, d'où je suis situé, je le vois très souvent, on voit ça souvent des gens qui arrêtent sur le bord de la route pour prendre des photographies du panorama qu'il y a là. Donc je pense pas que ça va changer avec l'autoroute.

2605 Au niveau des coûts, à une question que j'ai adressée au promoteur, il mentionnait que ça coûtait deux point six millions (2,6 M\$) faire des bretelles au kilomètre 20. Dans les documents fournis par le promoteur, il nous explique, les deux (2) bretelles, le demi-échangeur au kilomètre 25, demi-échangeur au kilomètre 28, quatre point huit millions (4,8 M\$). Donc on vient d'économiser deux point deux millions (2,2 M\$).

2610 Les douze (12) expropriations, dans les chiffres mêmes du promoteur, le promoteur mentionne un estimé de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) par expropriation, donc un point huit million (1,8 M\$).

2615 La réalité, les faits du marché fait en sorte que probablement que les chiffres que le promoteur a soumis pour les expropriations sont sous-estimés. Actuellement, les propriétés, les terrains au bord de lacs se vendent souvent entre quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) en moyenne, les maisons se vendent à plus de cinquante pour cent (50 %) de l'évaluation municipale.

2620 Les douze (12) maisons expropriées entre le kilomètre 20 et kilomètre 25, c'est toutes des propriétés qui ont soit accès au lac, soit une vue sur le lac. Le ministère, les achats qu'il fait présentement de propriétés à Cabano, a signé des offres supérieures à son prix qu'il mentionne de cent cinquante mille (150 000 \$). Ça fait que grosso modo, je pense que ça va jouer, la moyenne des prix va jouer entre deux cent mille (200 000 \$) et deux cent cinquante mille (250 000 \$), ce qui fait une économie supplémentaire entre deux point six (2,6 M\$) et trois millions (3 M\$).

2630 En plus de ça, je les ai pas calculées, mais on a les économies au kilomètre 25, pour la rivière Creuse, le ponceau pour la rivière Creuse risque d'être moins long. Les coûts, lorsqu'on va construire l'autoroute, pour le trafic, on dévie pas le trafic parce que la 85 peut supporter le trafic, ils construisent l'autoroute complètement à l'ouest, donc là-dessus aussi on a une réduction de coûts. J'ai pas pu les chiffrer, malheureusement, mais en gros, c'est ça.

2635 Ça fait qu'en conclusion, la solution que je propose: réduction importante, vingt-sept pour cent (27 %) des expropriations;

2640

Conservation de la halte routière, qui est un belvédère naturel, on la conserve sans coût additionnel. Ça a un impact positif au niveau de tourisme, parce qu'il peut apporter de l'achalandage à Notre-Dame;

2645

Réduction des impacts sonores pour les gens du chemin du Lac; meilleure sécurité du tracé; meilleure situation géographique du viaduc, aucun impact négatif sur la distance à parcourir pour les gens de la municipalité de Packington.

Aucune majoration des dépenses, même voire, il y aurait peut-être une réduction des dépenses. En gros, c'est un résumé vite du document, mais...

2650

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Perron.

2655

On peut lire dans votre mémoire que vous dites que la halte routière a un achalandage, plus de vingt-cinq mille (25 000) visiteurs par année. D'où proviennent ces données?

PAR M. YVES PERRON:

2660

Pour vous fournir, je vous ai fourni la moitié du chiffre qui – en fait, il y a pas de décomptage qui a été fait, mais il y a un décomptage qui est fait au kiosque d'information touristique entre le Nouveau-Brunswick et Dégelis, OK, et eux, à toutes les années, ça joue entre trente-cinq mille (35 000) et cinquante-cinq mille (55 000). On a seulement mis la moitié de l'achalandage qu'ils ont, quoiqu'on croit qu'il y a plus d'achalandage à la halte routière.

2665

Il y a pas eu de décomptage, environ vingt-cinq mille (25 000), dans le mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous dites qu'il y a à peu près cinquante mille (50 000) personnes qui arrêtent...

2670

PAR M. YVES PERRON:

Bien ça, c'est le décomptage fait par le gouvernement, il y a cinquante mille (50 000) personnes qui arrêtent à la halte de...

2675

PAR LE PRÉSIDENT:

De Dégelis.

PAR M. YVES PERRON:

2680

La halte touristique, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2685

De Dégelis.

PAR M. YVES PERRON:

2690

C'est ça, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et de là-dessus, vous dites qu'il y en a la moitié qui arrête à la halte routière.

2695

PAR M. YVES PERRON:

Bien, je suis d'opinion qu'il y en a autant qui arrêtent à la halte routière parce les deux (2) haltes sont dans les deux (2) sens, là, il y en a une qu'on rentre et celle, en fait on peut avoir accès dans chacun des sens de la route, je suis d'opinion qu'il y en a autant sinon plus, mais il y en a au moins minimum moins.

2700

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais il y a pas de données.

2705

PAR M. YVES PERRON:

C'est juste pour donner un ordre d'ampleur, il y a pas eu de décomptage.

2710

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Mais il y a pas eu de données systématiques de prises à savoir combien de clients réels se sont arrêtés au cours d'une année, là, à la halte routière qui était à Notre-Dame-du-Lac, c'est ça?

2715

PAR M. YVES PERRON:

Non. Mais au niveau touristique, moi je peux confirmer que chez moi, c'est quarante pour cent (40 %) de ma clientèle. Dans une lettre que vous avez d'un autre intervenant touristique, il vous mentionnait que lui, c'est trente pour cent (30 %) de sa clientèle, qui proviennent des gens qui arrêtent à cet endroit-là.

2720

PAR LE PRÉSIDENT:

2725 OK. Pour garder la 185 comme route de desserte, donc il s'agirait à ce moment-là de faire l'autoroute beaucoup plus à l'ouest, exact?

PAR M. YVES PERRON:

2730 C'est ça, oui, le premier tracé, le premier choix du ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735 Donc si on fait le tracé le plus à l'ouest, ça implique quand même des coûts supplémentaires, et le ministère, lors de la première partie de l'audience, notamment dans le bout de la rivière Creuse, dans la route de Saint-Benoît, si on la fait plus à l'ouest, ça implique des coûts supplémentaires de l'ordre, je pense, quelque chose comme trente-trente-cinq millions (30 M\$-35 M\$), parce que les ponts, il faut faire des ponts, les ponts sont beaucoup plus longs à cause que la topographie des lieux fait en sorte que ça prend un espacement beaucoup plus long que s'ils sont plus proches du lac.

2740 Maintenant, si ça coûte trente-cinq (35 M\$) ou quarante millions (40 M\$) de plus, comment peut-on justifier ces dépenses-là pour garder la route 185 comme voie de desserte.

PAR M. YVES PERRON:

2745 OK. Je sais pas le tracé du ministère, mais ils avaient plusieurs tracés dont un qui était beaucoup plus à l'ouest; il y a un tracé à cet endroit-là, si vous allez sur le nivellement près de la 185, on est à peu près égal, là. Le premier tracé, si on fait l'autoroute près de la 185 à la rivière Creuse, on est à peu près égal.

2750 Je sais pas les coûts du ministère globalement, là, mais après, ils font leur autoroute comme normalement, là. Parce que leur tracé, si je me souviens bien, c'était beaucoup plus à l'ouest, il y avait un écart de sept pour cent (7 %) de pente dans un ou trois pour cent (3 %) dans un autre, là.

2755 Et c'est de là qu'ils justifiaient le coût supplémentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2760 Bon, on sait que vous allez être exproprié.

Est-ce que vous avez eu des discussions avec le MTQ à l'effet de savoir s'ils pouvaient vous faire une route à partir du chemin du Lac?

2765 **PAR M. YVES PERRON:**

Ils m'ont proposé, dans des démarches que moi j'ai faites à travers eux, pour savoir, ils m'ont déjà proposé un tracé de plus d'un demi-kilomètre à l'entretien à mon choix, à l'entretien à mes frais. Vous comprenez que...

2770

PAR LE PRÉSIDENT:

Que c'est pas intéressant pour vous.

2775

PAR M. YVES PERRON:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780

Oui, monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

2785

Ça fait que vous, c'est quoi; bon, on fait des scénarios, vous faites une proposition, elle peut être retenue comme elle peut ne pas être retenue.

PAR M. YVES PERRON:

2790

Elle peut être rejetée, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2795

Vous, c'est quoi votre scénario, si votre proposition est pas retenue puis que vous êtes exproprié, est-ce que vous allez vous réinstaller ailleurs, est-ce que vous continuez votre exploitation d'un gîte, est-ce que vous avez...

PAR M. YVES PERRON:

2800

Bien, on va voir les impératifs, on a l'intention de continuer le bed and breakfast, mais il faut trouver un autre site qui est aussi exceptionnel que celui-là et ça, ça fait pas légion dans la région, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2805

D'accord.

Quand vous dites que le promoteur, si je ne m'abuse, et je vais aller pour être sûr:

2810 "Le promoteur n'a jamais rencontré les différents intervenants touristiques de Notre-Dame-du-Lac."

PAR M. YVES PERRON:

2815 Au sujet de la halte routière. Au sujet de la halte routière, il a pas rencontré – moi, il a rencontré parce que c'est moi qui est allé au devant de lui pour voir une solution pour chez moi.

2820 Il n'a jamais rencontré les différents – la halte routière apporte beaucoup, au niveau touristique, pour plusieurs intervenants à Notre-Dame-du-Lac, et le promoteur, ça a jamais été quelque chose pour lui, pour lui c'était clair, on passe dedans puis c'est fini. Il voyait pas la nécessité de conserver la halte routière ou le belvédère, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2825 Mais est-ce qu'il y a, comment je dirais ça, est-ce que vous faites partie d'un regroupement d'intervenants touristiques, ou est-ce qu'il y a une association qui vous aurait permis de, éventuellement, faire des représentations auprès du ministère autres que celles que vous avez faites pour votre propre cas.

2830 **PAR M. YVES PERRON:**

OK, il y a une association, l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent. Malheureusement, si vous voyez qu'ici, le tourisme commence un petit peu, l'Association du Bas-Saint-Laurent, depuis plusieurs années, ils ont préconisé la vente du fleuve.

2835 Il faut comprendre que le Bas-Saint-Laurent, il y avait la MRC du Témiscouata à l'intérieur des terres et les autres MRC sont situées vers le fleuve. Alors ils ont préconisé la vente du fleuve et ils se sont très peu occupés de l'intérieur ici, dans le passé.

2840 Donc c'est pour la raison, la démarche s'est faite seul, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais à Notre-Dame-du-Lac...

2845

PAR M. YVES PERRON:

À Notre-Dame-du-Lac, vous avez déjà les lettres d'appui des autres intervenants touristiques.

2850

PAR LE PRÉSIDENT:

À Notre-Dame-du-Lac, il n'y a pas d'association comme telle, il y a pas de regroupement non plus. Donc automatiquement, tout passe par l'ATR du Bas-Saint-Laurent, c'est ça?

2855

PAR M. YVES PERRON:

Oui, c'est ça.

2860

PAR LE PRÉSIDENT:

Et l'ATR du Bas-Saint-Laurent, vous nous dites que, bon, ils sont plus intéressés à développer la perspective du fleuve ou de la route bleue du fleuve, la route verte également, et qu'il y a peu d'intérêt pour eux d'investir dans le développement du tourisme ici dans la région du Témiscouata. C'est à peu près ça que je comprends de votre intervention.

2865

PAR M. YVES PERRON:

Exact. Bien, dans leurs démarches, ils ont toujours préconisé le fleuve au Témiscouata, là.

2870

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que vous avez des interventions auprès de l'ATR, à savoir pourquoi qu'ils ne vous défendaient pas plus que ça?

2875

PAR M. YVES PERRON:

Non, j'ai pas poussé avec l'ATR pour la halte routière. J'ai fait des démarches plus avec les intervenants de la région, les autres hôteliers de Notre-Dame-du-Lac un peu touchés par la halte routière, la perte éventuelle de la halte routière ou du belvédère.

2880

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Merci beaucoup, monsieur Perron.

2885

2890

**FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT
SYNDICAL LOCAL DE L'UPA PORTAGE DES MONTAGNES**

2895

PAR LE PRÉSIDENT:

2900

Messieurs Gilles Guimond et Jean-Claude Parenteau, Yves Marquis, de la Fédération de l'UPA, s'il vous plaît.

Bonsoir messieurs. Donc pour les fins de la sténographie, si vous voulez bien vous identifier.

2905

PAR M. GILLES GUIMOND:

Bonsoir messieurs les Commissaires. Mon nom, c'est Gilles Guimond, je suis membre élu à l'exécutif de la Fédération du Bas-Saint-Laurent, responsable des dossiers aménagement de territoire.

2910

J'ai avec moi monsieur Jean-Claude Parenteau, qui est le responsable à la Fédération pour l'aménagement du territoire. Et monsieur Yves Marquis, qui est le président du Syndicat Portage des Montagnes.

2915

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ici dans la région, OK.

2920

PAR M. GILLES GUIMOND:

Ça fait que la Fédération représente deux mille cinq cents (2500) producteurs au Bas-Saint-Laurent et ici, au Syndicat, il y a cent soixante-cinq (165) producteurs. Ça fait qu'on est ici dans un but collectif pour les producteurs.

2925

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, on vous écoute.

2930

PAR M. GILLES GUIMOND:

Ça fait qu'on va y aller avec le document écrit, parce qu'il y a beaucoup de commentaires là-dessus et on va s'en tenir à ça. Ça fait que Jean-Claude, monsieur Parenteau va y aller.

2935

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, monsieur Parenteau, on vous écoute.

PAR M. JEAN-CLAUDE PARENTEAU:

2940 Merci. Alors on va vous épargner la description du début, vous avez pu en prendre connaissance, on va aller tout de suite à l'approche du ministère des Transports à l'égard de l'agriculture.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "Approche du ministère...")

2945 **FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 3, "... et coûteux)**

On va vous l'illustrer d'ailleurs tout à l'heure.

2950 Donc les principaux impacts ou enfin les demandes qu'on a se résument essentiellement sur des optimisations du tracé, de l'amélioration pour les emplacements de traverses agricoles et le poste de pesée du ministère des Transports. Donc optimisation du tracé!

LECTURE DU MÉMOIRE (Début de la page 4)

2955 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du premier paragraphe)**

Alors c'est la modification que messieurs Picard et Leclerc vous ont présentée tout à l'heure.

2960 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, milieu du deuxième paragraphe, "... de la route.")

2965 En fait, c'est de l'emprise, à moins de trente pieds (30 pi) de l'emprise du chemin.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, milieu du deuxième paragraphe, "Du côté sud...")

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

2970 Merci de votre écoute.

2975 Et on vous a mis en annexe les superficies des entreprises concernées, soit les pertes de terres agricoles par entreprise, et ce que ça représente aussi en déplacement, là, aller-retour, aller seulement c'est-à-dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Parenteau.

2980 Est-ce que votre proposition d'optimisation au kilomètre 33 va réduire l'impact sur les terres agricoles à l'est de l'autoroute ou bien vont-elles réduire plutôt les nuisances pour une seule propriété, en fait pour le propriétaire de la ferme?

PAR M. JEAN-CLAUDE PARENTEAU:

2985 Non, c'est prévu que – on pourrait peut-être inviter monsieur Leclerc à venir nous en parler, c'est un des principaux concernés, si vous le permettez. Mais ça permettrait, ça faciliterait l'accès, dans ce cas-là il y a trois (3) entreprises concernées, deux (2) fermes Leclerc et Ferme Prépierre. Alors ce serait utile pour les trois (3), là, pas seulement pour une.

2990 C'était ça le sens de votre question?

PAR LE PRÉSIDENT:

2995 Oui, c'était ça.

Donc vous me dites que c'est pour trois (3) fermes au lieu d'une seule ferme. Mais l'avantage, quel est l'avantage, j'aimerais ça savoir quels sont les avantages, à ce moment-là, de déplacer d'une place à l'autre.

3000 **PAR M. YVES MARQUIS:**

3005 C'est ça, c'est que tout simplement, si on se transpose dans l'axe de la route Lizotte, on donne un accès plus facile pour les trois (3) producteurs qui ont à voyager, parce que les terres se situent soit le long ou soit au bout de la route à Lizotte, donc plus qu'on se rapproche, plus qu'on va être vis-à-vis, moins les producteurs vont avoir un détour à chaque fois qu'il va y avoir un va-et-vient entre leurs terres agricoles.

3010 Le fait aussi qu'on demande de tasser le tracé un petit peu, c'est tout simplement que d'une part, on se rapproche assez, je dirais pas dangereusement mais en tout cas, de façon très désagréable d'une maison d'un producteur agricole, on se trouve à neuf mètres (9 m), l'emprise va être à neuf mètres (9 m) de la maison, je pense pas que s'il y aurait une route, on aurait le droit de se construire à cette distance-là, mais là, la route va se transposer, en tout cas, à neuf mètres (9 m) de cette maison-là.

3015 Et puis la bande de terre qui va rester, de toute façon, avec le tracé actuel, entre la route et – il y a un petit ruisseau, là, qui passe, qui fait que la terre est déjà fragmentée, elle va devenir, elle sera pas intéressante pour l'agriculture, ça va être une bande de quelques mètres.

3020 Donc on dit, pourquoi pas bien utiliser dans le fond cette bande-là jusqu'au ruisseau, et puis de cette façon-là, on va laisser plus d'espace du côté qu'on n'exproprie pas, et que les maisons restent.

PAR LE PRÉSIDENT:

3025 Monsieur Haemmerli, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE:

3030 Bon, on va attendre deux (2) secondes pour avoir à l'écran l'échangeur en question.

3035 Ma question est simplement à l'effet que – je vais y aller et puis on verra lorsque l'image arrive – c'est que votre proposition de mettre la traverse le plus près possible de la route Lizotte revient à déplacer l'échangeur; en déplaçant l'échangeur, comme il est plus large, pour l'éloigner de la ferme dont vous trouvez que la desserte est déjà très proche, il faut descendre pas mal plus au sud.

Et puis à ce moment-là, moi j'ai l'impression, à regarder la figure, qu'au sud ou au sud-ouest de la route, on va ramasser tous les bâtiments qui sont en bas de l'autoroute.

3040 Je sais pas, est-ce que vous avez regardé ça avec le ministère ou...

PAR M. YVES MARQUIS:

3045 Non, moi j'ai pas de contact avec le ministère. Je sais que, comme on le disait tantôt, les producteurs, les messieurs Leclerc sont là, c'est avec eux plus qu'ils ont discuté.

3050 Par contre, nous, ce qu'on disait, c'est que si on descend, en prononçant la courbe davantage vers ici, l'échangeur pourrait être plus ici, là. On pense pas qu'on va aller toucher davantage les maisons là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3055 Non, non. C'est justement, c'est qu'en déplaçant l'échangeur à gauche, pour éviter les maisons que vous avez appelées "les maisons là", on va aller toucher celles d'en bas, oui. Bien, on le validera avec le ministère des Transports mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

3060 Il y a des fortes chances, là.

Mais peut-être que monsieur Leclerc peut venir, peut se présenter à l'avant et il va nous expliquer exactement ce qu'il en est.

3065 Bonsoir monsieur Leclerc. Pour les fins, voulez-vous vous nommer, s'il vous plaît.

PAR M. ESDRAS LECLERC:

Moi c'est Esdras Leclerc, propriétaire de la Ferme Miclerc avec mon garçon; moi je suis à cinquante-cinq pour cent (55 %) et mon garçon est à quarante-cinq pour cent (45 %).

3070

Ce que je comprenais pas tantôt, pourquoi vous dites qu'il y a des bâtisses qui partiraient du côté ouest, là. Parce que nous autres, on la déplace, le viaduc, il serait déplacé à la route Lizotte, vers Cabano, et puis si vous vous en allez en avant de Serge St-Pierre, là, il y a juste une vieille grange là. À part de ça, les maisons, après, elles vont partir.

3075

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, ce que vous nous dites...

3080

PAR M. ESDRAS LECLERC:

S'ils déplacent par là, si tu descends, le ruisseau, c'est la ligne bleue, là, bon, si tu descends ton chemin vers la ligne bleue, vers le ruisseau, tu vas éviter – le chemin, c'est vrai que tu vas avoir peut-être bien une courbe un petit peu plus, mais tu vas t'éloigner de la maison de la ferme St-Pierre, qui est là, tu vas t'éloigner.

3085

Et en plus, de ce côté du ruisseau, c'est là que Yves disait tantôt que le terrain, il est perdu de toute façon; aller au ruisseau, là, il est perdu, le terrain.

3090

Ça, c'est pas la première fois qu'on explique ça au ministère des Transports, mais ça a jamais passé.

Eux autres, c'est parce que je les comprends un petit peu, c'est à cause du croche que ça va faire. Mais à un moment donné, ils en font d'autres croches ailleurs, aussi.

3095

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais il y a le croche, et puis il y a la maison de madame Caron aussi, qui nous a dit tantôt qu'elle voulait pas qu'on passe sur son terrain.

3100

En tout cas, on fera pas l'analyse profonde ce soir, mais c'est des éléments qu'on va devoir considérer.

PAR M. ESDRAS LECLERC:

3105

Mais c'est parce que pour nous autres, c'est pas mal de l'impact.

3110 Parce que je le sais, moi je suis rendu à cinquante-six (56) ans, je le sais que moi j'en ai pas tellement longtemps mais mon garçon, lui, il a vingt-huit (28) ans. Et puis j'ai une fille, à part de ça, qui étudie à l'ITA, et puis elle veut continuer. Et puis la ferme, on rapetisse pas, on profite tout le temps.

3115 Et puis les deux (2) autres "itou". Et puis si vous voulez avoir de quoi qui est bien de l'inconvénient, c'est quand vous rajoutez des choses comme ça. Quand ça l'a un impact, quand vous faites du kilométrage, vous le savez comme moi, sur une ferme, on est tout pressé et puis quand c'est le temps des récoltes, c'est toujours la température qui nous "runne", et puis que c'est qui arrive là-dedans, moins on a de trajet à faire pour les voyages qu'on a à faire, bien, plus on en fait dans une journée, plus vite c'est fait.

3120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Leclerc.

3125 Monsieur Haemmerli, avez-vous une question?

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans votre mémoire, vous nous avez dit aussi en quelque part que:

3130 "Défricher des nouvelles terres ou en acquérir plus au sud n'est pas gage de succès."

Pouvez-vous être un petit peu plus explicite sur défricher où et acquérir où?

3135 **PAR M. YVES MARQUIS:**

Bien, il y a pas énormément de terres ou de sites qui se prêtent à en défricher de nouveaux, là. Dès que vous vous éloignez un peu du lac, la qualité des sols diminue assez rapidement.

3140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3145 Donc plus on va vers l'ouest, plus que les sols sont moins bons, c'est ça? Parce que l'ouest, pour moi – le nord, c'est Rivière-du-Loup, le sud, c'est Dégelis, donc l'ouest c'est la montagne et l'est c'est le lac. En principe, ça devrait être le nord, je pense, je le sais plus trop, là.

PAR M. YVES MARQUIS:

C'est ça, c'est parce que d'habitude, une carte, le nord est en haut, là.

3150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On suit les instructions du ministère qui ont dit que c'était le nord, Rivière-du-Loup et puis sud, Dégelis.

3155 Mais plus on va vers l'ouest, plus c'est difficile, c'est ça?

PAR M. ESDRAS LECLERC:

Oui, oui.

3160

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce qu'on s'en va dans la montagne et les terres sont moins bonnes. OK.

3165 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mis à part, je vais revenir sur le tracé d'ordre général, bon, vous avez des propositions d'optimisation, aux kilomètres 17-18, on a bien compris que c'était la même chose que messieurs Picard et Leclerc, c'est reprendre l'axe de la 185. C'était pas la proposition plus au nord, là, que le ministère avait essayée le long de la rivière aux Sapins. C'était la proposition des deux (2) producteurs qu'on a entendus tantôt, ça va.

3170

Bon, une fois réglées vos propositions d'optimisation, considérez-vous que le projet est celui qui aurait quand même le moins d'impact sur le milieu agricole ou si vous aviez d'autre chose en tête?

3175

PAR M. YVES MARQUIS:

Vous voulez dire parmi les tracés qui avaient été suggérés au début, là, depuis le début?

3180

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

3185 **PAR M. YVES MARQUIS:**

Oui, le reste convenait, là; comparé à ce qu'on avait regardé, on en a regardé un certain nombre depuis le début de la démarche, là, je m'en rappelle plus combien exactement.

3190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pourriez m'indiquer quels seraient les inconvénients qui seraient liés au fait que les dessertes ne seraient pas asphaltées.

3195 **PAR M. YVES MARQUIS:**

Bien, il y avait notamment l'usure, à un moment donné, à force de les utiliser, ça peut s'abîmer assez rapidement, là. Aussi au niveau de la poussière, la poussière des sols, l'été, quand c'est sec.

3200

PAR M. ESDRAS LECLERC:

Mais le plus dangereux, c'est à cause de la poussière. On le voit, là, il y a des trucks qui sortent de la carrière, et puis assez souvent, il faut qu'ils mettent du sel, il faut qu'il mettent quelque chose, parce que ça vient, c'est dangereux même pour la 185.

3205

Et puis nous autres mêmes, là, quand on circule et puis on est trois-quatre (3-4) cultivateurs, ça en fait, là. Si elles sont pas asphaltées – et puis à part de ça, là, que vous ayez des tracteurs, aujourd'hui il y en a qui roulent cinquante kilomètres (50 km/h), vous voyagerez dans les trous, vous allez voir, avec un tracteur, c'est pas une auto, là, qui a une suspension. En tout cas, c'est assez difficile, "runner" en tracteur quand il y a des trous.

3210

Vous savez ce que ça fait, aussitôt qu'il y a une pluie, la machinerie qu'on utilise, ça peut peser cinquante-soixante mille livres (50 000 lb-60 000 lb), c'est pas long que ça fait des trous, là, dans le sol, puis dans le chemin.

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci de cette explication, monsieur Leclerc.

3220

Finalement, vous avez parlé tantôt d'indemnisation, là, en termes de mesures qui devraient être prises par le ministère pour l'utilisation des dessertes et des passages agricoles.

À quoi vous attendiez-vous de la part du MTQ sur ce type d'indemnisation? C'est quoi, j'essaie de comprendre un peu le pourquoi que vous avez mis ça dans votre mémoire.

3225

PAR M. JEAN-CLAUDE PARENTEAU:

C'était d'évaluer notamment ce que ça coûte en termes d'équipements, d'usure d'équipements, mais aussi de perte de temps, évaluer à long terme ce que ça peut représenter.

3230

Si ça prend deux cents (200) heures de plus par année, bien, il y a un coût à ça, il y a un coût mécanique aussi.

3235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ce coût-là est à l'infini?

3240 **PAR M. JEAN-CLAUDE PARENTEAU:**

Bien, ce sera à évaluer, là. Il y a des techniques d'évaluation qui existent, que ce soit pour des pertes de récoltes ou autres, là, il faudrait voir avec eux.

3245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, monsieur Parenteau.

Oui, monsieur Haemmerli.

3250 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Une petite dernière, peut-être, c'est à propos de votre proposition d'emplacement pour le poste de contrôle routier, vous nous donnez un numéro de lot, est-ce qu'il serait possible de nous le situer, c'est pas obligé d'être ce soir, à moins qu'on vous mette la figure.

3255 **PAR M. JEAN-CLAUDE PARENTEAU:**

Oui, oui, j'ai un plan ici que je peux vous déposer.

3260 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait, merci monsieur Parenteau.

3265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors vous allez le déposer auprès de madame Poliquin, à l'arrière, s'il vous plaît.

C'est beau. Alors on vous remercie, messieurs.

3270 _____

3275

JEAN-MARIE CASTONGUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean-Marie Castonguay, s'il vous plaît.

3280

Bonsoir monsieur Castonguay. On vous écoute!

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

3285

Moi si je reviens ce soir, c'est tout simplement un peu les inquiétudes, parce que depuis le début, il y a toujours des modifications au projet et j'ai hâte d'en retenir la proposition ferme pour pouvoir continuer à travailler.

Je vas en faire la lecture!

3290

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du premier paragraphe)

3295

Au début on a travaillé ensemble mais présentement, on trouvait que le projet était trop gros et trop vaste, on s'est pas dissocié mais chacun a pris son tronçon.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "Mon intérêt porté au projet")

3300

FIN DE LA LECTURE (Page 1, milieu du dernier paragraphe, "... sur la route 2")

Le même type de commerce, hébergement, restauration et autres, étaient fermés. Pourquoi? Je crois que nous devons réagir et exiger la création de bretelles au pont à étage de la rue Industrielle au kilomètre 12.5 - on sait que ça avait été ajouté suite, après certaines démarches avec le ministère et la municipalité – et une véritable étude doit se réaliser au sujet du kilomètre 7.2 pour les commerces existants et futurs. Je veux pas revenir là-dessus, ça a déjà été discuté en première partie, au cours de la soirée.

3305

LECTURE DU MÉMOIRE (Début de la page 2)

3310

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du dernier paragraphe de "suggestions")

Oui, je suis en faveur du développement mais pas à n'importe quel prix.

3315

Et c'est pour ça qu'il reste, malgré toutes les bonnes informations qu'on a eues au cours de l'audience, il reste certaines inquiétudes au niveau de la date de réalisation, et on peut prévoir

mais pas vraiment avoir la totale réalité face à ce que ça va provoquer, la réalisation de l'autoroute 85.

3320 C'était mes interrogations.

PAR LE PRÉSIDENT:

3325 Parfait, monsieur Castonguay.

Selon vous, l'absence de bretelle au kilomètre 12.5 aurait-il des impacts défavorables significatifs sur votre commerce?

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

3330 Ce serait très significatif parce que mon commerce a été développé par sa visibilité sur la route 185, c'était un atout pour moi parce que c'était une situation, à la sortie du viaduc existant, avec un bon éclairage, et ça donnait une bonne visibilité.

3335 Et comme la madame disait avec la fromagerie, j'ai beaucoup de clients de l'Ontario, qui sont en provenance de l'Ontario qui sont en direction des Maritimes et puis l'inverse, parce qu'il faut qu'ils ressortent aussi.

3340 Il y a aussi la création d'un lien, le secteur de Toronto s'est développé, le secteur de Mississauga s'est développé, à ce moment-là par la pétrochimie, et les gens étaient en provenance des Maritimes. Ils ont fait leur famille mais les grands-parents sont restés dans les Maritimes. Et moi, j'ai à discuter avec ces gens-là, parce qu'à un moment donné ils ont adopté, par hasard, ils ont arrêté chez nous et maintenant, ils arrêtent pour la période des Fêtes, et puis ils arrêtent parce que c'est à mi-chemin.

3345 Soit qu'ils hésitent avant de rentrer dans les Maritimes ou qu'ils ont hâte de sortir des Maritimes, mais je suis à la frontière du Québec et du Nouveau-Brunswick et pour moi, c'est important.

3350 Il y a une autre clientèle que j'ai développée au cours des années, c'est-à-dire les résidents de Terre-Neuve, les Newfies, avec la fonte des neiges...

PAR LE PRÉSIDENT:

3355 Pas d'opinion, monsieur.

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

3360 Non, c'est pas une opinion, c'est une réalité! Les gens viennent sur le continent faire leur travail, c'est-à-dire que j'ai des résidents qui restent chez nous pour une nuit, qui sont en direction de Thunder Bay ou de Winnipeg, et quand arrive la période migratoire de octobre-novembre, ils arrêtent chez nous parce qu'ils l'ont vu, ils sont arrêtés une fois.

3365 Mais quand je serai plus visible de l'autoroute, c'est sûr que je les aurai pas, je pourrai pas continuer à développer.

3370 C'est pour ça que j'ai une clientèle qui est annuelle, et puis avec ce que j'ai pu développer comme services autour, j'ai réussi, dans la période migratoire et la période touristique, développer deux (2) autres points d'intérêt qui est avril, fin avril-début mai et fin octobre-début novembre, et puis j'ai une autre clientèle qui est de passage mais qui arrête chez nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

3375 Est-ce que vous pourriez un peu caractériser votre clientèle, bon, votre clientèle, c'est une clientèle de transit, combien de régional et combien local?

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

3380 Je peux pas dire que j'ai une clientèle régionale parce que j'ai une clientèle, mettons, j'ai cinquante pour cent (50 %) qui est une clientèle d'affaires, qui est annuelle, c'est-à-dire qui se situe beaucoup plus entre septembre et juin, qui est une clientèle de voyageurs de commerce, qui viennent en provenance de Rimouski, Québec, la Beauce.

3385 Et l'autre pourcentage, je vis avec une clientèle touristique, de passage, qui provient surtout de l'Ontario, qui sont en direction des Maritimes, et quelque peu maintenant qui ont une adresse qui provient des Maritimes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3390 Expliquez-moi pourquoi vous voulez changer votre identification. Parce que si vous êtes connu sous le sigle 1212, que ce soit 1212, 185 ou 1212 seul, je pense pas que ça fasse une grosse différence, parce que votre marque de commerce, c'est bien 1212.

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

3395 Oui. Il y avait plusieurs raisons pourquoi le 1212, mais au point de départ, c'était le numéro civique, mais il s'est développé un engouement autour de ça à cause des soirées thématiques et aussi le développement qu'on a fait à l'extérieur.

3400 Mais c'est un chiffre, ça pourra plus être l'adresse civique. Il faut recommencer avec – parce que même si on devient la rue Principale, on va être à peu près dans les numéros sept-huit cent, maximum.

PAR LE PRÉSIDENT:

3405 Mais vous pouvez quand même garder 1212 sur votre affichage.

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

3410 Oui, oui, le logo, tout ça. Mais il va falloir développer.

Et il faut prévoir, et c'est ça que j'ai hâte de savoir, dans les dates de réalisation, en quelle année, parce qu'à ce moment-là, il faut commencer à prévoir et agir en conséquence, parce que c'est sûr qu'il va y avoir une modification.

3415 C'est sûr qu'il va falloir mettre les efforts nécessaires pour aller chercher notre clientèle et puis continuer à la garder.

PAR LE PRÉSIDENT:

3420 Vous sembliez intéressé, l'autre jour, lors de la première partie de l'audience, peut-être à acquérir la parcelle de terrain qui serait rétrocédée par le ministère des Transports à la Ville de Dégelis.

3425 Est-ce que vous avez eu des contacts avec la Ville de Dégelis, avez-vous eu des discussions à cet effet-là?

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

3430 On n'a pas eu de discussion formelle, il y a pas de demande formelle, mais il y a une discussion tout simplement pour voir à acquérir ça, quand la rue Principale va être redessinée, de pouvoir acquérir pour de l'aménagement paysager, pour se donner une belle façade, quelque chose d'intéressant, et d'améliorer notre stationnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions? Allez-y!

PAR LE COMMISSAIRE:

3440 C'est encore moi qui ai la question pas fine!

3445 Non, non, mais je me souviens plus exactement de la simulation en première partie, je vais la regarder attentivement, c'est une question de sécurité.

Ça fait que vous dites, ça nous prend des bretelles au 12.5 pour que les gens, quand ils vous ont vu, ils puissent sortir.

3450 Moi, j'ai l'impression, si je me fie aux plans, que quand on vous voit, on est à côté ou on vient de la passer, la sortie; est-ce que je me trompe?

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

3455 Quand on provient de la direction, on arrive en provenance des Maritimes, à ce moment-là, il va y avoir une question de s'identifier, parce qu'avec la vue du pont à étage, la sortie va suivre.

PAR LE COMMISSAIRE:

3460 C'est ça.

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

3465 À ce moment-là, vers le kiosque d'information touristique, il va y avoir besoin de signalisation, pour revenir vers le 1212.

3470 À partir du moment qu'on est en direction sud, on provient de Rivière-du-Loup, à ce moment-là il y a déjà une possibilité de sortir à la station Esso, avec encore possibilité de signalisation pour arriver à ce moment-là au secteur industriel, pour la sortie du 12.5.

3475 Ça fait qu'on va passer dessous, il y a moyen de voir avec l'identification de GDS qu'est-ce qu'on pourrait amener comme signalisation et avec les commerces, Garage Ghislain St-Pierre, BMR matériaux de construction, voir qu'est-ce qu'on pourrait identifier dans le coin pour vraiment indiquer une bonne signalisation.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

3480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3485 C'est ça, en fait, est-ce que vous avez discuté avec ces commerces-là pour essayer de faire un regroupement d'entreprises, de façon à pouvoir ultérieurement, là, peut-être faire dessiner une enseigne commune à vos divers commerces?

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

Ça a déjà été discuté avec le Metro et puis avec le Garage Ghislain St-Pierre Honda. Il y a déjà une approche de faite.

3490

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a une approche de faite de ce côté-là, OK.

3495

Monsieur Haemmerli, s'il vous plaît. Ah, c'est correct.

J'en ai peut-être une autre, je vais voir. Au niveau de la modulation que vous avez parlé tantôt, des tarifs de la signalisation touristique, est-ce que vous avez entrepris des démarches auprès de l'ATR du Bas-Saint-Laurent ou...

3500

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

Oui, j'ai vérifié la facturation, la demande que j'ai faite au ministère. Au niveau de l'ATR, moi, j'ai souvent des discussions, parce que ça a été amené tout à l'heure, on est dans le secteur des terres, on n'est pas dans le bord du fleuve, on est dans le fond du fleuve, nous autres.

3505

Et puis les contacts, souvent, si on a hésité, si on a hésité d'envoyer notre chèque de cotisation, notre membership annuel, si on l'a pas envoyé, et puis si on n'a pas faxé le deux dollars (2 \$) la nuitée, la réponse que je peux amener, c'est que vous soyez au Témiscouata, que vous payez une chambre cinquante dollars (50 \$), il y a deux dollars (2 \$) qui va à l'ATR pour les membres participants, et si vous en payez deux cents (200 \$) à Montréal, il y a toujours deux dollars (2 \$), c'est le même prix, c'est pas plus haut, c'est pas plus bas.

3510

Ça fait que quand on arrive au niveau tarification, la réponse que j'ai eue à l'heure actuelle, il y a une grille tarifaire et eux autres, ils l'appliquent.

3515

Ça fait qu'à ce moment-là, j'ai pas été plus loin dans la discussion parce que c'était pas le temps nécessaire. Mais moi, il m'a dit qu'ils étaient pas fermés aux commentaires.

3520

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc à ce moment-là, est-ce que vous pourriez envisager, avec la chambre de commerce, le CLD, etc., une offensive face à l'ATR relativement à la possibilité finalement de moduler cette tarification-là?

3525

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

3530 Bien personnellement, moi je sais que je vas en faire une. Si les autres veulent embarquer avec moi, mais personnellement je vas le faire parce que je trouve exagéré, dans un premier temps de payer dix mille (10 000 \$) ou quinze mille dollars (15 000 \$) sur trois (3) ans pour vingt-quatre (24) chambres, et puis payer le même montant tout près de Québec ou Montréal pour cent (100) chambres.

3535 C'est-à-dire que c'est pas le même investissement. Le prorata, là, c'est pas le même taux pour le client qui va arriver chez vous, ça fait dispendieux un peu.

Et ça, ça revient, c'est-à-dire que j'ai compris le principe, là, il y a un contrat de trois (3) ans, la première année est plus dispendieuse et les autres vont en diminuant.

3540 Mais c'est-à-dire l'impact que ça va créer et l'impact qu'on va avoir, bien là, il y aurait lieu de s'ajuster, mais c'est sûr qu'il va y avoir sûrement une démarche qui va se faire dans ce sens-là. Moi, je m'engage à le faire pour moi, et les autres, s'ils veulent, ils sont les bienvenus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545 Ils peuvent embarquer sur le même bateau que vous.

PAR M. JEAN-MARIE CASTONGUAY:

3550 Ça me dérange pas. Parce qu'ils vont avoir les mêmes problèmes que moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555 D'accord.

Je vous remercie, monsieur Castonguay.

3560 _____
NOTRE-DAME-DU-LAC, VILLE JARDIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3565 Monsieur Garon s'il vous plaît, monsieur Bourassa si je comprends bien, et madame Perron. Si vous voulez vous asseoir.

Je vais vous demander quand même, parce que votre présentation est relativement épaisse, je vais vous demander de faire ça quand même dans un laps de temps de douze (12) à

3570 quinze (15) minutes au maximum, parce que si vous voulez qu'on vous pose des questions, il faudrait pas prendre une demi-heure, sinon on pourra pas vous poser de questions.

Donc essayez de condenser, monsieur le Maire, et ce serait apprécié de la part de la Commission. Merci, on vous écoute.

3575 **PAR M. GILLES GARON:**

On va essayer de faire ça vite, faites-vous-en pas, on lira pas tout ça!

Alors premièrement, bonsoir.

3580

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

3585

Merci monsieur Garon.

On sait que la Ville de Notre-Dame-du-Lac prône effectivement un échangeur complet, finalement, au kilomètre 25.

3590

Advenant un refus de la part du ministère des Transports, est-ce que la Ville de Notre-Dame-du-Lac va quand même préférer que les bretelles au kilomètre 28 soient pas construites?

PAR M. GILLES GARON:

3595

Bien à ce moment-là, si les bretelles sont pas construites, bien, on passera pas Dégelis pour venir chez nous, et puis on prendra le chemin Neuf et le chemin du Lac. Je pense que ça irait pas bien.

Le kilomètre 28, ça c'est...

3600

PAR LE PRÉSIDENT:

Le kilomètre 28, c'est Lavoie-Soucy, là.

3605

PAR M. GILLES GARON:

Bien à ce moment-là, je veux dire, c'est soit la rue Commerciale, ça veut dire que les gens qui veulent aller au chemin du Lac, soit qu'ils passeront par Ville Dégelis et ils emprunteront le chemin Neuf ou encore ils viendront, ils passeront dans Notre-Dame-du-Lac par la desserte actuelle, et puis ils reviendront, ils rebrousseront chemin.

3610

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais là n'est pas ma question.

3615

Moi, je veux savoir, si ça se fait pas au kilomètre 25, est-ce que vous souhaitez quand même que les bretelles au kilomètre 28, c'est-à-dire au kilomètre qui empièteront sur le développement Lavoie-Soucy ne soient pas faites. C'est ça que je veux savoir comme réponse.

3620

PAR M. GILLES GARON:

Bien à ce moment-là, c'est parce qu'au kilomètre 28, ça vient couper complètement je dirais le projet Lavoie-Soucy.

3625

Moi, je me mets à la place du promoteur, je vous l'ai dit tantôt, c'est une situation de "go no go", je veux dire c'est une question de rentabilité.

3630

Alors lorsqu'on fait des infrastructures de rues, et puis si on empiète la moitié du territoire, je dirais, à développer, ce sera pas, en tout cas, je crois pas que ce serait rentable, parce qu'il va manquer d'unités.

PAR LE PRÉSIDENT:

3635

Donc ce qu'on comprend à votre réponse, c'est que la Ville de Notre-Dame-du-Lac préférerait ne pas que ces bretelles-là soient construites, dans l'éventualité où ça se fait pas quand même au kilomètre 24.5.

PAR M. GILLES GARON:

3640

Nous, on ne comprend pas que les gens du ministère des Transports, je veux dire, comprennent pas ce message-là tout simplement de déplacer ça, je veux dire, parce que ce serait horrible de mettre ça au kilomètre 28 quand ce serait tout à fait naturel de ramener ça au kilomètre 25 et puis de faire un échangeur complet.

3645

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3650

Si on revient un peu en arrière, il y a eu une décision de la CPTAQ, en fait c'est la décision numéro 320079, qui autorisait à ce moment-là l'exclusion de la zone agricole du développement Leclerc, et puis la CPTAQ, il y avait quand même une condition qui stipulait à la Ville de Notre-Dame-du-Lac qu'elle adopte:

3655 "Un règlement municipal interdisant la construction de nouvelles résidences non reliées à l'agriculture en zone agricole sur un emplacement ayant front sur la route 185."

Est-ce qu'un tel règlement a été adopté par la Ville de Notre-Dame-du-Lac.

PAR M. GILLES GARON:

3660

Actuellement, attendez-moi un petit peu, s'il vous plaît. Vous savez, moi je suis un nouveau maire, je suis pas au courant de tout, j'ai pas de mémoire là-dessus. Alors monsieur Bourassa dit oui.

3665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ce règlement-là a été adopté, monsieur Bourassa?

PAR M. MARIO BOURASSA:

3670

Oui, ça a été adopté en 2004, je crois, 2003-2004.

PAR LE PRÉSIDENT:

3675

Parfait, merci.

3680 Les relocalisations que vous entrevoyez sur la route 185 et qui vous mènent à demander finalement l'asphaltage des dessertes et le déplacement d'une traverse agricole, est-ce que ça vise uniquement des résidences associées à l'agriculture ou ça vise aussi des résidences qui ne sont pas liées à l'agriculture?

PAR M. GILLES GARON:

3685

Les résidences aussi qui ne sont pas reliées à l'agriculture.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc à ce moment-là, ça entrerait en contradiction avec le règlement qui a été adopté.

3690

PAR M. GILLES GARON:

Bien, je sais pas si vous appelez ça une question piège, là, mais moi...

PAR LE PRÉSIDENT:

3695

Non, non, c'est pas une question piège, non, non, on vous écoute.

PAR M. GILLES GARON:

3700 Moi simplement, ce que je vous dis, ce qu'on vous répond là-dessus, c'est tout simplement le voeu des citoyens.

3705 Ce qu'on a fait comme démarches, on parlait de monsieur Thibault, alors monsieur Thibault a fait un bon travail avec nous, en compagnie de Mario Bourassa, ils ont rencontré toutes les personnes qui sont appelées à être expropriées, pour aller chercher leurs commentaires, leurs voeux; ils ont partagé aussi leur désarroi, mais surtout maintenant leurs voeux, qu'est-ce qu'ils veulent faire, soit être déplacés, relocalisés, déménager leur maison ou en tout cas, je veux dire tous ces éléments-là, et c'est ce qui a été validé.

3710 Et puis il y en a qui ont des droits acquis et puis il y en a qui ont pas de droits acquis mais par contre, il y en a qui voudraient aller dans les mêmes secteurs. On fait tout simplement transmettre ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3715 Oui, monsieur Haemmerli. Non, ça va?

PAR M. GILLES GARON:

3720 Vous avez pas de question qui tue, non?

PAR LE COMMISSAIRE:

 Bien, je peux vous en sortir une, si vous voulez.

3725 Non, non, mais on peut continuer dans la même veine, avez-vous une idée, parce qu'en fait, selon les vues qu'on a aux endroits choisis pour la relocalisation sont des terres cultivées plus ou moins, alors est-ce qu'on a une idée, compte tenu de ce qu'on nous a dit des effets sur l'agriculture, est-ce qu'on a une idée des effets que cette relocalisation-là pourrait avoir sur l'agriculture.

3730

PAR M. GILLES GARON:

 Les effets sont pas énormes parce que c'est tout simplement, je dirais, en bordure des bretelles. Alors les effets sont pas énormes.

3735

PAR LE PRÉSIDENT:

 Mais vous envisagez combien de résidences.

3740 **PAR M. GILLES GARON:**

Tu as fait le décompte, c'est parce qu'on a tout ça ici en annexe.

3745 **PAR M. MARIO BOURASSA:**

On a les tableaux, c'est sûr qu'il y a environ, on pourrait dire, une dizaine de propriétaires, entre Notre-Dame-Cabano, qui voudraient être relocalisés dans le secteur où c'est qu'on voit présentement les photos, là, les kilomètres 31.7 à 32.3, là, il y en a au moins une dizaine de propriétaires.

3750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3755 Donc une dizaine de propriétaires, mais là-dessus, si on enlève ceux qui sont agriculteurs, il en resterait combien qui seraient relocalisés, qui voudraient se relocaliser à cet endroit.

PAR M. MARIO BOURASSA:

3760 Une minute, là, je pourrais vérifier sur le tableau. Au total, c'est sûr qu'il faudrait faire le décompte, mais la plupart ont un intérêt pour retourner sur la 185, sur les dessertes, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3765 Donc disons, mettons qu'il y en a, vous parlez...

PAR M. MARIO BOURASSA:

3770 Bien au total, c'est qu'on regarde, au total il y en a quarante-six (46), il y en a trente-cinq (35) dans la zone agricole, c'est sûr que je pourrais dire qu'il y en a sûrement une trentaine, là, qui veulent rester dans le même secteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3775 Mais donc, c'est parce que j'essaie toujours de voir avec le règlement que vous avez adopté tantôt, et monsieur Garon me disait tantôt que ça représente peu de perte au niveau du territoire agricole.

3780 Mais si on construit dix (10) résidences en milieu agricole, ça veut dire dix (10) résidences, c'est quoi, c'est trente mille pieds carrés (30 000 pi²)?

PAR M. MARIO BOURASSA:

C'est trente-deux mille pieds (32 000 pi²), c'est trois mille mètres carrés (3000 m²).

3785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Trente-deux mille pieds carrés (32 000 pi²), si on multiplie par dix (10), ça fait trois cent vingt mille pieds carrés (320 000 pi²), trois cent vingt mille pieds carrés (320 000 pi²) sur l'agriculture, c'est quand même un impact assez important à ce moment-là, non?

3790

PAR M. GILLES GARON:

Oui, mais c'est déjà des gens, c'est déjà des propriétaires qui sont dans les zones agricoles, je veux dire.

3795

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, mais des propriétaires qui sont dans des zones agricoles, mais est-ce que ce sont des exploitants agricoles?

3800

PAR M. GILLES GARON:

Non. Non, mais il y en a qui ont des droits acquis, par exemple, OK, il y en a plusieurs qui ont des droits acquis, mais qui sont pas des exploitants agricoles.

3805

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Maintenant, si on va faire un tour au niveau de la halte routière, au niveau de la halte routière, il a été mentionné dans votre mémoire que vous souhaitez la conserver, à défaut d'y aller avec des belvédères.

3810

Est-ce que vous pourriez nous spécifier à quel site correspond l'étude d'opportunité du belvédère qui a été fait sur le lot 150, sur le chemin du Lac.

3815 **PAR M. MARIO BOURASSA:**

Le lot 150, vous voulez savoir le nom?

PAR LE COMMISSAIRE:

3820

Est-ce qu'il correspond à un des trois (3) sites que vous nous proposez.

PAR M. GILLES GARON:

3825 Le site 2, site 3, site 4, là?

PAR M. MARIO BOURASSA:

3830 Sur le lot 150, c'est soit le site numéro 2 ou le site numéro 3.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est à peu près au kilomètre 21...

3835 **PAR M. GILLES GARON:**

21.2.

PAR M. MARIO BOURASSA:

3840 Et 21.4.

PAR LE COMMISSAIRE:

3845 Et on y accédait par le chemin du Lac.

PAR M. GILLES GARON:

3850 On y accède par le tracé actuel de la route 185. À ce moment-là, faire un accès pour, on parle maintenant, on parlerait plus d'une halte routière mais d'un belvédère, et puis à ce moment-là, on garde exactement la même fondation de l'autoroute 185 actuelle pour cette portion-là.

Et on touche pas, à ce moment-là, au tracé de la 85 qui est prévu.

3855 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc on conserve le bout de la 185 qui avait à être démantelé.

PAR M. GILLES GARON:

3860 Plutôt de renaturaliser tout ça, bien à ce moment-là, on garde ce tracé-là. La fondation est bonne, tout est là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3865

Et avec une entrée-sortie pour l'autoroute 85, c'est ça. Donc il y aurait seulement, à ce moment-là, les gens provenant des provinces maritimes qui pourraient y arrêter, c'est ça?

PAR M. GILLES GARON:

3870

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3875

OK.

PAR LE COMMISSAIRE:

3880

Est-ce que vous pensez, en tout cas, par rapport à l'utilisation actuelle, sur la route 185, vous demandez une ouverture à l'année, en fait la question le plus directement qu'on peut poser, est-ce que c'est réaliste, est-ce qu'on pense à usage durant l'hiver par exemple important du belvédère ou de la halte.

PAR M. GILLES GARON:

3885

Comme belvédère, oui. Et si, je veux dire, s'il y a un service au niveau sanitaire, ça serait extra; parce que douze (12) mois par année, je veux dire, on a envie d'aller aux toilettes et tout ça, c'est un bon service à offrir, d'une part, et la deuxième affaire, c'est que le panorama est toujours là, je veux dire quatre (4) saisons.

3890

C'est vraiment, c'est un coin accro, vous savez.

PAR LE COMMISSAIRE:

3895

OK. Est-ce que vous seriez disposés à assumer les coûts d'exploitation ou d'entretien liés à une exploitation continue de la chose.

PAR M. GILLES GARON:

3900

Ça, je sais que c'est des discussions qui avaient déjà eu lieu avec l'ancien conseil de ville, il faudrait jaser avec le MTQ à ce moment-là, avec les gens du MTQ. J'aimerais voir la facture avant.

3905

Mais ça enlève pas toutes les beautés du panorama qui sont là.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

3910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que la municipalité est toujours en accord avec les commentaires sur la halte routière qui qualifiaient finalement, à une certaine époque, le site d'artificiel et préféraient l'aménagement d'un autre site plus naturel, lors des rencontres qui avaient été faites en 99 avec le MTQ. Donc c'est à la page 60 de votre mémoire.

3915

PAR M. GILLES GARON:

Je peux difficilement commenter ça, je veux dire, ce commentaire-là parce qu'en 99, on n'était pas là.

3920

Moi, ce que je vous dis tout simplement, dans cet axe-là, il y a tout simplement quelque chose, il y a un point de vue à conserver, parce que c'est ce qui met en évidence à ce moment-là sur le lac Témiscouata.

3925

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc le belvédère, j'aimerais ça que vous nous expliquiez un peu le concept de belvédère que vous sous-entendez par rapport à une halte routière.

3930

PAR M. GILLES GARON:

Bien, c'est parce qu'en première partie je veux dire des audiences, les officiers du ministère nous ont expliqué qu'une halte routière maintenant comportait restauration, services à l'essence et etc., et que c'était dangereux d'aller en compétition avec les commerces soit de Notre-Dame-du-Lac et tout ça.

3935

Ça, je peux comprendre. Notre objectif, c'est pas d'aller en concurrence, c'est plutôt de faire de la rétention et puis c'est pour ça qu'on change le terme, plutôt de dire halte routière, on dit belvédère, ou s'il y avait un synonyme à ce mot-là, on voudrait en fait développer quelque chose qui permet aux gens de faire vraiment une pause, de faire une halte, de faire une pause et puis si on est capable de mettre des colonnes Maurice, au moins pour faire une diffusion au niveau touristique, s'en servir.

3940

On croit que l'autoroute 85, c'est pas juste un corridor de transit, si on est capable de la rentabiliser pour la région, ce sera un plus. Je crois que ce serait pas un accroc, ce serait vraiment un plus.

3945

PAR LE PRÉSIDENT:

3950

En fait, lorsque monsieur Bérubé parlait de halte routière, c'était pas tout à fait une halte routière, c'est plus une aire de services, parce qu'au niveau du ministère des Transports, il y a quatre (4) types de haltes routières, donc aire de services, halte routière avec services, halte routière sans service, où il y a pas grand-chose, et puis belvédère ou juste une aire de repos pour camionneurs dans certains cas.

3955

Donc c'est sûr qu'en prenant pour acquis que c'était une aire avec services que la municipalité souhaitait, c'est pas tout à fait ça si je comprends bien votre réponse à cet effet-là.

3960

PAR M. GILLES GARON:

Non, non. On veut pas quelque chose comme on voit sur l'autoroute 40, je veux dire qui sont entre les deux (2), c'est pas ça qu'on désire.

3965

Ce qu'on veut par contre, c'est de permettre aux gens d'admirer le panorama, les garder au Témiscouata, puis leur donner quand même certains services au niveau sanitaire. Et puis s'en servir au niveau de la promotion touristique.

3970

Qu'il y ait, je veux dire, un kiosque d'information touristique qui soit refait et tout ça, on trouve ça parfait, c'est correct. Le plus de gens possible qu'on sera capable de garder en région, ce sera un plus pour tous les citoyens de la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

3975

Est-ce que vous pourriez nous parler un peu des projets qui sont prévus dans les secteurs des chemin du Lac, de l'Île et Pichette?

PAR M. GILLES GARON:

3980

Ces secteurs-là, c'est des secteurs qui sont zonés blanc. Actuellement il y a des promoteurs qui sont propriétaires – as-tu quelque chose là-dessus, Marie-France, non – dans ce secteur-là, je veux dire, bon, il y a des promoteurs du Québec et du Nouveau-Brunswick qui ont acheté des terrains, qui ont mis en place toutes les infrastructures, on comprend que c'est pas l'aqueduc et tout ça mais ils ont mis des infrastructures pour, on voit en fait sur la photo, c'est ce point de vue là, et c'est tout près de l'île.

3985

Ils ont tout délimité, je veux dire, comment est-ce qu'on dit ça, je veux dire, ils ont tout loti ça pour vendre, et puis ça va quand même assez bien, et puis de plus en plus, bien, il y a beaucoup de clientèle du Nouveau-Brunswick, les gens en résidence secondaire viennent s'établir.

3990

Alors c'est pas rare de voir des maisons qui coûtent deux cent cinquante-trois cent-trois cent cinquante mille dollars (250 000 \$-300 000 \$-350 000 \$).

3995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais revenir un peu plus loin, au kilomètre 28 encore une fois, le développement Soucy, il a été planifié depuis quelle année.

4000 **PAR M. GILLES GARON:**

Moi, je vas vous dire, mon oncle a déjà été maire et puis je me rappelle de mon oncle qui parlait du projet domiciliaire Lavoie-Soucy, ça fait plusieurs années, ça fait longtemps.

4005 Pour développer, dans le temps, ça prenait des promoteurs pour le développer. Je veux dire il y a maintenant des contracteurs, une famille de contracteurs qui ont acheté le projet, ils veulent le développer. Sauf que là, ils ont un point d'interrogation, actuellement, qu'est-ce qui va se passer, est-ce qu'il y aura les deux (2) bretelles comme c'est planifié là ou pas, alors eux autres aussi ont un point d'interrogation.

4010

Je parlais avec eux autres et ils disent, bien regarde, on peut pas te donner de réponse pour l'instant sans savoir si les bretelles vont être là ou pas. Si cet empièchement de cinquante pieds (50 pi) est là, je pense que ça déguise beaucoup, énormément.

4015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce qu'ils auraient l'intention de construire quand même s'il y a cet empiètement-là?

PAR M. GILLES GARON:

4020

Moi, je suis pas sûr qu'ils vont trouver une rentabilité à faire ça. Parce que ça coûte cher, vous savez, de développer l'infrastructure, de mettre l'aqueduc, les égouts, là, c'est le promoteur qui met ça, c'est pas la municipalité. Il faut qu'ils en vendent des terrains, je veux dire il faut qu'ils aient des promesses de terrains beaucoup.

4025

Vous savez, en faisant des bretelles, plus que ça avance, plus que le terrain est en dénivelé et plus que, je veux dire, l'empièchement est haut. Je pense que monsieur Malenfant l'a dit aussi tantôt, et il a raison de craindre ça.

4030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Garon, monsieur Bourassa, madame Perron, merci beaucoup.

4035

Nous allons prendre un petit dix (10) minutes de repos puis on vous revient après.

4040

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
VILLE DE DÉGELIS**

4045

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous voulez prendre place, nous allons redébuter.

4050

Monsieur Émilien Nadeau, s'il vous plaît, Ville de Dégelis.

Bonsoir monsieur Nadeau.

PAR M. ÉMILIE NADEAU:

4055

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4060

Vous êtes accompagné de?

PAR M. ÉMILIE NADEAU:

4065

Monsieur Normand Morin, qui est conseiller municipal.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Morin.

4070

PAR M. ÉMILIE NADEAU:

Donc monsieur le Président, rapidement, mon mémoire n'est pas tellement long, mais je prendrai pas le temps de le lire non plus, simplement vous donner les grandes lignes, sachant que vous l'avez déjà lu, et je répondrai plutôt à vos questions.

4075

Dans le fond, l'objet de notre mémoire, ça fait suite aux demandes que nous avons faites, ce que nous vous avons parlé lors de la première partie des audiences. Dans un premier temps, un viaduc avec bretelles au kilomètre 7.2 ou entre le kilomètre 7 et 8, comme ça, et vous préciser, vous parler de signalisation touristique, et vous préciser aussi le pourquoi de tout ça.

4080

D'abord, je dois vous dire au départ que nous sommes, nous à Dégelis, d'accord avec la construction de la route 85, et nous sommes d'accord aussi avec l'emplacement. Je pense qu'à ce niveau-là, c'est réglé.

4085 Ce qu'on croit aussi, c'est que le mandat du ministère des Transports versus le mandat du gouvernement du Québec, il y a une très grande différence. Donc nous considérons que le ministère des Transports, à l'intérieur du mandat qu'il a, construire des routes sécuritaires, fort probablement au meilleur marché possible, parce que lui aussi a des budgets à respecter comme nous, pour ce qui est de notre coin, le ministère pour nous a rempli son mandat.

4090 Par contre, ce qui à notre point de vue n'est pas tout à fait assez considéré à l'intérieur du projet, c'est le fait que Dégelis soit à la frontière du Québec; autrement dit, Dégelis, c'est la première porte d'entrée du Québec à partir des Maritimes, et si je mets ça sur une échelle par rapport aux autres portes d'entrée du Québec, Dégelis est la troisième, c'est-à-dire après Lacolle, 4095 troisième porte d'entrée.

Ce qu'on sait aussi, c'est qu'au kiosque d'information touristique actuel qui est situé sur la 185, qui est ouvert de juin à octobre, bon an mal an, il arrête au moins cinquante (50 000) à cinquante-cinq mille (55 000) visiteurs qui viennent s'informer au kiosque d'information 4100 touristique, et c'est dans ce sens-là que Dégelis étant à la frontière, et que la première vraie entrée, finalement, est à l'entrée sud de Dégelis, que nous avons regardé, avec l'appui d'ailleurs du ministère des Transports, avec le ministère du Tourisme, que le kiosque d'information touristique s'en vienne à l'entrée sud de Dégelis, sur des terrains qui vont être concédés à la Ville suite à la construction de la route, et lesquels terrains, on en réserve une bonne partie, enfin tout 4105 ce dont aura besoin le ministère du Tourisme pour le kiosque en question.

Et qui deviendrait à ce moment-là un kiosque ouvert douze (12) mois-année, et nous sommes actuellement à développer tout un concept, je pourrais vous donner, d'accueil au Québec, et le concept que nous développons avec les gens chez nous, c'est d'essayer de voir s'il 4110 y aurait pas moyen, pour vous donner une image, un peu comme à l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard, près du pont de la Confédération, où il pourrait y avoir là non seulement le kiosque d'informatique touristique mais services aux voyageurs, peut-être des boutiques aussi pour vendre nos produits régionaux, pour les annoncer, information touristique pour l'ensemble de la MRC de Témiscouata, etc., kiosque d'information touristique qui serait sur les infrastructures de 4115 la ville.

Donc c'est dans ce sens-là que nous aimerions, même si en principe, tout ça s'en vient bien, que ce projet de relocalisation là du kiosque d'information touristique fasse partie prenante du projet. Et on conçoit que ça, c'est pas nécessairement la fonction du ministère des Transports 4120 mais plus du gouvernement. Mais en bout de ligne, c'est quand même le gouvernement du Québec qui prendra la dernière décision, c'est-à-dire que c'est pris par le Conseil des ministres.

Quand on parle du viaduc au kilomètre 7.8, c'est à la fois pour respecter cette notion-là de frontalier à la ville de Dégelis, compte tenu qu'il y a des transits de camions qui se font là, pour 4125 toutes sortes de raisons et toutes sortes de règlements, et ça se fait présentement au garage Irving entre autres, et ça se fait aussi au garage Esso à la hauteur de Dégelis, mais pour faire ce genre d'arrêt là pour camions, ce dont ils ont besoin, ça prend des grands espaces.

4130 Et avec la situation de la route actuelle avec laquelle nous sommes d'accord, des espaces comme ceux-là, dont ces entreprises-là auraient besoin, à l'entrée de la ville, les espaces sont trop petits actuellement, il y a une question d'agriculture aussi.

4135 Donc c'est dans ce sens-là, et nous avons déjà commencé des démarches, parce qu'on veut pas être esclave d'Irving, Irving pour nous, c'est presque l'État dans l'État, c'est très difficile de savoir quelles sont leurs intentions, vers où ils s'en vont, et ils vont surtout faire très attention de nous le dire.

4140 Par contre, il y a rien qui nous empêche, nous, de rencontrer des compagnies concurrentes à Irving au cas où ils décideraient de s'en aller suite à de nouveaux concepts, etc., pour les installer quelque part chez nous pour continuer à rendre ce service-là.

4145 Donc en termes de développement économique, si vous regardez le nombre de camions lourds qui passent sur la 85 de façon journalière, trois cent soixante-cinq (365) jours par année, quand on regarde actuellement le nombre de camions qui peuvent être soit chez Esso ou soit chez Irving et que c'est déjà trop petit, ça fait que vous comprendrez que ça prend des espaces pour les accommoder et un des meilleurs endroits à ce moment-là serait au kilomètre 7.2 ou entre le kilomètre 7.8, pour organiser de telles installations et donner le service à une autre clientèle que la clientèle touristique et la clientèle qui voyage. Parce que c'est des fonctions qui sont quand même un petit peu différentes.

4150 Notre autre point, quand on parle de signalisation touristique, monsieur Castonguay en a fait allusion tout à l'heure, et c'est vrai, vous disiez, il fallait s'entendre avec l'ATR, l'ATR aussi est énormément subventionnée par le gouvernement du Québec, et quand on parle de tarification et quand on parle de grille de tarification, l'ATR n'est pas seule à décider à ce chapitre-là.

4155 Et quand on parle de régionalisation aussi, moi je pense qu'il est important, d'ailleurs dans le pacte rural, c'était une des clauses, de modulation et de modulation territoriale, ce qu'on appelait la clause territoriale, c'est de moduler les coûts quant à la signalisation bleue, la signalisation touristique, en tenant compte des régions, en tenant compte aussi des unités et de l'achalandage sur la route et de ce qu'on annonce.

4160 Si vous êtes sur une route où il passe, je prenais aux nouvelles ce soir, une route où il passait cinquante-huit mille (58 000) véhicules-jour, bien, c'est différent que quand il en passe sept (7000) à huit mille (8000). Donc si la signalisation touristique est le même coût, ça marche pas.

4165 Et si les unités de motel ou les unités d'hébergement, si vous annoncez, je le sais pas moi, le Hilton à Montréal ou le Hilton à Québec, où il y a au-delà de trois cents (300) chambres, versus des unités de motel qu'on retrouve chez nous qui sont peut-être entre vingt-cinq (25) et cinquante (50), c'est déjà une grosse unité, je pense qu'il y a une iniquité là qui nous apparaîtrait importante à corriger.

4170

4175 Donc dans le fond, nos demandes, c'est assez simple, c'est un viaduc avec bretelles au kilomètre 7.2 ou entre 7 et 8, comme on parle depuis le début; d'inclure formellement, et les discussions sont déjà toutes commencées, le kiosque d'information touristique à l'entrée sud de Dégelis; et en fait aussi, de moduler toute la question de la tarification concernant la signalisation touristique, la signalisation bleue ou la signalisation brune pour je pense les parcs, à ce niveau-là.

Donc voilà, monsieur le Président, la teneur de notre mémoire.

4180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Nadeau.

4185 Est-ce que l'aménagement de bretelles au kilomètre 12.5 serait désavantageux pour l'espace disponible au développement dans votre parc industriel.

PAR M. ÉMILIE NADEAU:

4190 Non, au contraire. Au contraire. La route, de toute façon, là où elle passe présentement, passe carrément dans notre parc industriel, et les bretelles qui sont en arrière, les fonctions qui sont là, et c'est nous qui les avons demandées, qui les avons défendues aussi, qui les avons demandées, c'est tout simplement qu'en provenance de Rivière-du-Loup, pour le trafic lourd, ça fait un deuxième endroit où on peut quitter l'autoroute pour rentrer dans Dégelis par la rue Industrielle, le parc industriel étant là.

4195 Et avec le passage de l'autoroute, c'est certain que le parc industriel va rester au même endroit et qu'on devra réacheter des terrains à proximité, pour s'agrandir de façon un peu différente.

4200 Et vous comprendrez aussi que pour la Ville, il est avantageux d'agrandir le parc industriel au même endroit, compte tenu du coût des infrastructures. Donc on n'ira pas mettre des infrastructures à six (6 km) ou cinq kilomètres (5 km) du périmètre urbanisé pour organiser un parc industriel. On va le garder au même endroit et on va trouver, il y a des terrains d'ailleurs à proximité qui sont disponibles, qu'on pourrait se porter acquéreur.

4205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Il y a plusieurs personnes qui mentionnent la possibilité de développement industriel entre les deux (2) kilomètres 7 et 8.

4210 Est-ce qu'un tel développement serait permis à cet endroit, si on tient compte du schéma d'aménagement et du zonage.

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

4215 Bon, si on tient compte du zonage, c'est certain qu'actuellement, c'est zoné agricole, c'est zoné agricole vert selon la Loi 90.

4220 Ce qui est clair aussi, c'est que le ministère des Transports passe en zone agricole et doit demander à la CPTAQ de dézoner une partie de ces terrains-là pour passer la route. Et je me dis, à ce moment-là, s'il y a des bretelles au kilomètre 7.2 ou entre le 7 et 8, on pourra tout le dézoner en même temps. Alors ça, c'est une chose à la fois pour le passage de la route, à la fois pour les sorties.

4225 À ce niveau-là, bon, les terres semblent peu propices à l'agriculture en tant que telle, et pour organiser, ce que je vous parlais tout à l'heure en termes de services au camionnage, ça prend de grands espaces, on peut pas faire ça dans de petits endroits.

4230 Cet endroit-là, aussi, il faut voir qu'il y a de l'eau, on n'amènerait pas l'aqueduc là mais il faut voir qu'il y a des sources d'eau importantes, l'eau est toute là, il s'agirait de bien organiser tout simplement toute la question de l'épuration des eaux; ce qu'on a fait d'ailleurs, et ce qui a été fait par Irving à la frontière, où c'était exactement, c'était du terrain semblable.

PAR LE PRÉSIDENT:

4235 Donc il serait possible d'y installer une station de transbordement, c'est ça?

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

4240 C'est clair, oui. Et je pense que ce serait même important que de le faire, et pour nous, en termes économiques, et c'est là que c'est plus le mandat du gouvernement dans le fond que le mandat du ministère des Transports, et que c'est le mandat de la Ville.

4245 C'est à nous de faire les approches nécessaires, comme je disais tout à l'heure, auprès des concurrents de Irving qui sont, je sais pas moi, Ultramar, Shell comme on voit au Nouveau-Brunswick et comme on voit un peu partout.

4250 Il est clair aussi que si Irving décidait, pour une raison ou pour une autre, d'image de compagnie, de fermer sa station au poste frontière actuellement, ça me surprendrait beaucoup qu'ils vendent à Shell ou qu'ils vendent à Ultramar.

PAR LE PRÉSIDENT:

4255 Donc dans l'éventualité où, effectivement, Irving fermerait à la frontière, est-ce que le Esso pourrait prendre ces activités-là?

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

Esso peut pas prendre le débordement, c'est trop petit, et il y a pas de place pour prendre de l'expansion.

4260

PAR M. NORMAND MORIN:

Actuellement, au niveau de l'Esso, il y a une compagnie qui utilise le Esso et puis qui font des transferts entre dix heures (10 h) et minuit le soir, et puis il peut pas y en avoir d'autres. Le volume qu'il y a au Irving est trop grand pour qu'il soit transféré.

4265

Et puis avec l'aménagement qui a été fait à la 7^{ième} Rue, c'est-à-dire la route 295, il y a déjà une partie de terrain qu'on a comme coupé au Esso et ils ont pas l'espace pour pouvoir recevoir un aussi gros volume de camions.

4270

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous semblez bien au fait des activités de transbordement chez Irving, ça peut représenter combien de camions par jour, ces activités de transbordement là?

4275

PAR M. NORMAND MORIN:

Oh ça, je peux pas répondre à votre question, il faudrait qu'on fasse une vérification. La plupart des compagnies, actuellement, utilisent, bon, sauf une compagnie qui utilise le Esso, toutes les autres utilisent à peu près le Irving.

4280

Ce qui arrive, c'est qu'actuellement, dans le transbordement, de la façon que ça procède, c'est que vous avez des compagnies, tout leur système de chauffeurs, que ce soit en provenance de l'Ontario ou du Québec, arrivent à la frontière et transfèrent de charge à la frontière. C'est pour ça que le Irving a un gros volume.

4285

Ce qui nous inquiète, c'est beaucoup plus la philosophie de l'entreprise avec leur notion de "big stop", actuellement, qu'ils veulent installer à à peu près toutes les deux (2) heures de route. Le développement qui s'est fait à Grand-Sault, qui vient de se construire, et les modifications qui vont se faire avant Dégelis, à Rivière-du-Loup.

4290

Donc on sait qu'il y a des négociations, actuellement, qui sont faites par la compagnie Irving, qui sont plus près du Témiscouata que de Rivière-du-Loup, qui sont même dans le Témiscouata, donc ce qui mettrait, en tout cas pour la compagnie Irving, en questionnement leur poste à la frontière.

4295

Donc nous, on sait qu'entre le Irving, actuellement, ce qui s'implante, c'est vraiment Shell ou Petrocan, où ils s'implantent vraiment entre les deux (2), et on a une occasion là, en utilisant entre le kilomètre 7 ou le 8, d'installer ce type d'équipement là.

4300

PAR LE PRÉSIDENT:

Et il y a combien de compagnies qui vont chez Irving.

4305

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

Combien de compagnies, je saurais pas vous dire le nombre précis, sauf qu'à peu près tout le transport qui se fait entre le Québec, et les Maritimes et l'Ontario, le tout passe sur la future 85, passe sur la 185, et c'est ce qui fait qu'il y a tant d'achalandage de camionnage lourd sur la 185. C'est pas du trafic local, c'est vraiment du trafic de longue distance.

4310

Combien de compagnies, bien écoutez, on voit passer des Midland, etc., etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

4315

Je vous arrête, monsieur Nadéau, là. Quand je vous parle, combien de compagnies font des activités de transfert, et c'est ça que je veux savoir.

Je sais qu'il y a une multitude de compagnies qui utilisent la 185, mais ce qu'il m'intéresse à connaître, en fait je veux savoir, cette activité-là, si elle est si importante chez Irving, pourquoi qu'Irving fermerait. C'est la question.

4320

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

4325

Bien, c'est votre question, mais nous, je peux pas vous dire, je peux pas vous affirmer que demain matin, Irving va fermer.

Sauf que ce qu'on sait, par exemple, c'est que Irving, actuellement, est en train de refaire toute son image, et c'est dans ce sens-là qu'il y aurait une politique qui dit que leurs nouvelles stations, c'est deux (2) heures de route entre les deux (2).

4330

Donc si vous partez de Grand-Sault et vous allez vers Rivière-du-Loup, c'est à peu près ça, deux (2) heures. Et Grand-Sault, actuellement, il est fait et il est en fonction. C'est pas du tout ce qu'on connaît du Irving actuel.

4335

Donc si la politique se continue, c'est certain ou presque.

PAR LE PRÉSIDENT:

4340 OK. Et de Grand-Sault à la frontière, c'est quoi, c'est cent kilomètres (100 km), grosso modo.

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

4345 C'est à peu près à mi-chemin, ici, Dégelis est à peu près à mi-chemin entre Grand-Sault et Rivière-du-Loup.

PAR LE PRÉSIDENT:

4350 Parce que j'essaie de saisir encore une fois toute cette activité de transbordement.

S'ils sont installés à Grand-Sault, est-ce que les activités de transbordement ne pourraient pas se faire à Grand-Sault?

4355 **PAR M. NORMAND MORIN:**

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

4360 Pour quelle raison?

PAR M. NORMAND MORIN:

4365 À cause des conducteurs. C'est-à-dire qu'il y a des chauffeurs qui ne rentrent pas au Nouveau-Brunswick.

4370 Le transfert se fait actuellement au Québec, à cause de certaines licences ou en tout cas, pour différentes raisons, actuellement, la pratique – bien, ça pourrait toujours se faire, là, à Grand-Sault, en tout cas pas toutes les compagnies mais certaines compagnies pourraient le faire à Grand-Sault, mais ça a pas été construit, à Grand-Sault, pour ce type d'activités là.

4375 Mais c'est beaucoup plus, en tout cas, en termes d'heures que les camionneurs peuvent faire, ils ont planifié ça actuellement, et ils font le transfert là.

Combien est-ce qu'il y en a de compagnies, certainement une dizaine de compagnies qu'on connaît, là, mais il faudrait vérifier plus à fond, et il faut aller pour ça chez Irving ou faire affaire directement avec les camionneurs.

4380 L'autre chose aussi, pourquoi transporter une activité comme celle-là à Grand-Sault
quand on peut la faire en tout cas en sol québécois, comme on dit, quand il peut être fait à
l'intérieur de ça, et puis en installant un viaduc avec bretelles au kilomètre, entre le septième et le
huitième kilomètre, on veut pas dire que c'est au 7.2 exactement, entre le septième et le huitième
kilomètre, il y aurait les espaces nécessaires pour ce type d'activités là.

4385 Je me souviens, moi, quand j'ai travaillé pour l'implantation justement du kiosque
d'information touristique à la frontière, on cherchait des terrains, il y en avait pas, quand on l'a
implanté, c'est pour ça que ça a été implanté dans la halte routière.

4390 On a l'occasion là, à cause de la frontière et puis à cause du lien, de créer justement une
place où c'est qu'on pourra effectivement faire ces aménagements-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4395 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est pas une question qui tue!

4400 Vous nous dites, on est dans un cercle vicieux, là, vous nous dites, et puis c'est notre job
de réfléchir mais on aime ça quand les gens nous amènent des suggestions, vous nous dites, si
on a les bretelles, on peut dézoner, le ministère, il dit, si c'est dézonné – on peut pas mettre de
bretelles parce que c'est pas dézonné. On tourne en rond un petit peu, là.

4405 **PAR M. ÉMILIE NADÉAU:**

Bien, ça dépend ce que le ministère va demander en termes de dézoning. De toute
façon, il faut qu'il demande un dézoning, il passe en territoire agricole, c'est clair.

4410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Même s'il y a pas de bretelle.

4415 **PAR M. ÉMILIE NADÉAU:**

Même s'il y a pas de bretelle, il faut qu'il demande un dézoning. Donc s'il met des
bretelles, il va demander le dézoning un petit peu plus grand.

4420 Et puis de toute façon, là où c'est, c'est zoné agricole mais c'est pas cultivé. Et là, je
m'embarquerai pas à dire quelle est la qualité de la terre mais...

PAR M. NORMAND MORIN:

4425 Et de toute façon, le propriétaire de cette terre-là, dans le document, vous dit, dans un document qui a été déposé, vous dit qu'il est d'accord à demander cette modification-là, ce changement de zonage là.

4430 Déjà là, je veux dire, on a déjà un intérêt de cette modification-là, il reste à la municipalité, il reste à aller, oui, mais il y a déjà des choses qui sont déjà enclenchées dans ce processus-là, actuellement.

PAR LE COMMISSAIRE:

4435 Pouvez-vous être un petit peu plus explicite.

PAR M. NORMAND MORIN:

4440 Bien je veux dire, à partir du moment où c'est que tu as le cultivateur qui est en accord, qui lui dit, bien moi, je suis d'accord pour que cette partie de mon terrain là soit dézonée parce qu'il est impropre à l'agriculture, je suis prêt à demander à la municipalité qu'il y ait une modification à l'intérieur de ça, comme on dit, on est déjà – et puis avec l'implantation de l'autoroute et la modification qui va être faite, je veux dire, ça va être beaucoup plus facile à obtenir, le dézonage, dans un contexte comme celui-là.

4445

PAR M. ÉMILIE NADEAU:

En fait, monsieur Haemmerli, il y a pas actuellement de demande officielle.

4450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4455 Un instant, monsieur Nadeau, je m'excuse, c'est parce que toujours pour les fins de la transcription, on va de un à l'autre, là, donc je vous demanderais de vous nommer à chaque fois, parce que la sténo, elle est pas là ce soir, et je pense que ça va être bien difficile de voir qui a parlé. Donc s'il vous plaît, encore une fois, veuillez vous identifier à chaque fois que vous parlez, merci.

PAR M. ÉMILIE NADEAU:

4460 Donc Émilien Nadeau. C'est bien sûr qu'actuellement, il y a pas de demande formelle de faite à la CPTAQ de dézonage. Est-ce que le ministère des Transports a déjà une demande de faite à la CPTAQ, je le sais pas. Sauf que tant et aussi longtemps que le tracé de la route ne sera pas précis, peut-être que la demande de dézonage n'est pas faite.

4465 Mais à partir du moment où il serait décidé qu'il y a des bretelles, qu'il y a un viaduc là avec bretelles, c'est bien certain que la demande de dézonage, bien, elle va être plus grande, parce que ça prend plus grand de terrain quand on fait des bretelles. Ça en est très clair.

4470 Et à ce moment-là, ce que la municipalité vous dit, c'est qu'avec le ministère des Transports, compte tenu des projets qui sont derrière et qui sont là, bien, on pourrait demander un dézonage avec eux autres, et conjointement, si ça peut se faire comme ça, plus grand, pour être en mesure d'offrir ce service-là.

4475 Et pour nous, ça devient un outil en termes de développement économique, parce que ça nous permet d'aller voir, je sais pas moi, Ultramar, Shell ou Petrocan, de dire, écoutez, si vous vous en venez chez nous, il y a ça, il y a ça, il y a ça, en plus il y a des bretelles là et puis on a du terrain qu'on peut vous offrir. Il est là, c'est dans ce sens-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

4480 Donc c'est ça. Ça, c'est votre réforme, mais ça vous prend quand même un promoteur privé, c'est pas vous qui allez prendre ça.

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

4485 C'est certain que ça va prendre un promoteur privé, c'est pas la Ville qui va construire une affaire de même.

PAR LE PRÉSIDENT:

4490 C'est parce que dans votre mémoire, c'est indiqué que vous aviez entrepris des démarches, c'est pour ça que je me demandais, quelles démarches vous avez entreprises avec finalement soit Ultramar, Petrocan ou encore là...

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

4495 Bien, on a commencé à leur en parler.

PAR LE PRÉSIDENT:

4500 À parler avec ces entreprises-là?

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

4505 Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et quelle a été leur réceptivité.

4510

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

Bien, en fait, ils ont pas dit oui ni non, c'est à regarder.

4515

Mais il y a des conditions à ça. Si je peux pas leur organiser de sortie, c'est clair que!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur, nommez-vous s'il vous plaît.

4520

PAR M. NORMAND MORIN:

Normand Morin. Pourquoi entre la septième et la huitième, si vous partez de la frontière, sur les plans, vous voyez que tout de suite en arrière du Irving, on tombe dans la tourbière, on passe – il y a pas de terrain, oui, il y a une partie de terrain qu'on appelle le Irving, le kiosque d'information touristique dans ce secteur-là, on arrive immédiatement dans la tourbière. Par après la tourbière, on a le poste d'interconnexion d'Hydro-Québec, qu'on arrive en arrière.

4525

Donc ce qui est plus près de la frontière pour ce type d'aménagement là, c'est vraiment entre le septième et le huitième kilomètre. Avant ça, à cause de cette situation-là de la tourbière, Hydro-Québec, tout ça, passé Hydro-Québec, on est rendu en flanc de montagne, là, où c'est qu'on va passer tout proche, et passé ça, on est rendu au septième et huitième kilomètre.

4530

Et si on pense à ce type de développement là, il faut penser dans ce secteur-là, parce que rendu à la frontière, on est trop – on peut pas envisager ce type d'infrastructure là à cet endroit-là.

4535

Et Irving, cette compagnie-là a déjà des propriétés même dans Dégelis, des garages qui sont fermés, et actuellement, ils ne rétrocèdent pas, il y en a d'autres aussi à Cabano, il y en a à Edmunston, et la compagnie Irving a comme philosophie de garder ses terrains.

4540

Je dis pas qu'à long terme, qu'ils finissent pas par vendre, mais ce n'est pas la pratique de cette compagnie-là de procéder à la vente de leurs terrains, même s'il y a plus de garage dessus.

4545

Donc oui, peut-être, on en négocie un, nous autres là, avec Irving, un terrain, sur le coin d'une rue à Dégelis, sur la rue Principale, la 7^{ième} Rue, c'est pas nécessairement facile, et puis on n'est pas rendu – on parle de location, on parle même pas de vente actuellement, c'est pas une compagnie qui, dans leur philosophie, rétrocède des terrains.

4550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous mentionnez que le MTQ avait reconnu à l'époque la notion frontalière, finalement, lorsqu'ils avaient installé et ils avaient la halte touristique, et après ça, le kiosque d'information touristique.

4555

Avec l'arrivée de l'autoroute, évidemment, on comprend que la halte touristique ainsi que le kiosque vont disparaître, et dans votre mémoire, vous indiquez que ce serait intéressant – en fait, ce que vous voulez, c'est plus qu'intéressant, vous voulez une réponse à savoir si le ministère des Transports va procéder à reconstruire ce kiosque-là, et aux frais de la princesse, finalement, c'est un peu ça que je comprends de votre information dans votre mémoire.

4560

PAR M. ÉMILIE NADÉ:

C'est pas tout à fait ça, monsieur le Président.

4565

PAR LE PRÉSIDENT:

Je suis content de l'apprendre.

4570 **PAR M. ÉMILIE NADÉ:**

C'est pas tout à fait ça. On a commencé d'ailleurs les discussions avec le ministère du Tourisme, et le ministère des Transports nous accompagne là-dedans.

4575

Donc ce qui est clair pour le ministère des Transports, c'est qu'il y a pas de halte routière, bon, dans ce tronçon-là, et ce qui est clair aussi, c'est que le kiosque d'information touristique, là où il est, bien, il peut plus rester là parce qu'il va y avoir beaucoup moins d'achalandage et c'est pas là que le trafic va passer.

4580

Donc c'est à partir de là qu'il y a une négociation actuellement qui se fait avec le ministère du Tourisme, on est accompagné par le ministère des Transports, c'est pour que le kiosque d'information touristique s'en vienne à l'entrée sud de Dégelis, et actuellement, tout est favorable à ce niveau-là.

4585

Il est clair aussi que quand la route va se faire, il va rester des terrains excédentaires qui vont être remis à la municipalité de Dégelis, et la participation de la Ville de Dégelis, à l'intérieur de cette opération-là, c'est de laisser en tout cas les grandeurs voulues pour que le ministère du Tourisme puisse implanter le kiosque d'information touristique, et nous, de notre côté, il va rester des terrains pour développer le concept qu'on est en train de penser de toute façon, autour de ça, en termes d'accueil aux voyageurs, etc.

4590

4595 Qui va construire le kiosque d'information touristique, ce sera pas le ministère du
Tourisme, ça va probablement être la Société immobilière du Québec ou ça pourrait être un privé
auquel ils vont louer, et en bout de ligne, ça pourrait être la municipalité qui loge mais qui va
louer au ministère du Tourisme pour les fins dont ils ont besoin.

Et normalement, c'est ça qui est sur la table à dessin actuellement.

4600 Qu'est-ce qui se passera, est-ce que ce sera un privé qui va loger selon les exigences du
ministère du Tourisme et le ministère va louer à long terme par après, est-ce que ce sera la
Société immobilière du Québec, est-ce que ce sera la municipalité, tout ça, c'est en discussion
présentement.

PAR M. NORMAND MORIN:

4605 Normand Morin. Mais ce kiosque d'information touristique là, il faut voir que c'est la
troisième porte d'entrée du tourisme au Québec, et puis au niveau de l'achalandage, vous en
avez d'autres au niveau du Québec, que ce soit celui de Lacolle ou de Rigaud dans ce secteur-
là, vous en avez d'autres au niveau du Québec, quand vous arrivez justement proche de
4610 Québec, vous avez vu le centre d'information de la Capitale, le gros centre d'information, donc
c'est la Société immobilière du Québec qui construit.

On espère que ça va être la Société immobilière du Québec qui va construire un
équipement comme celui-là à la porte d'entrée. Parce qu'il faut voir que c'est un kiosque
4615 provincial, c'est pas un kiosque régional, c'est un kiosque provincial pour l'ensemble du Québec,
et ce serait parfaitement normal que ce soit le ministère...

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

4620 Émilien Nadeau. Il y a un autre avantage aussi, c'est qu'à cet endroit-là arrivent les pistes
de motoneige qui sont interprovinciales, VTT aussi, et c'est la route verte et c'est la piste
cyclable. Tout ça arrive au même endroit.

PAR LE PRÉSIDENT:

4625 Quelle a été la réceptivité du ministère du Tourisme en termes, au fait de vouloir
recolaser à l'entrée sud de Dégelis?

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

4630 Bien, la réceptivité est très très bonne, d'ailleurs je l'ai pas inclus, mais on a d'ailleurs une
lettre de monsieur Valse Anou qui est directeur à ce niveau-là, au niveau du ministère du
Tourisme, à cet effet-là.

4635 Il a confirmé ça au ministère des Transports et il nous l'a confirmé à nous aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

4640 Est-ce que vous avez des craintes face à cette relocalisation.

PAR M. ÉMILIE NADÉAU:

4645 Non, j'ai pas de crainte comme telle. Sauf que si c'était carrément inclus dans le projet, ce serait probablement plus rassurant.

Quand je regarde aussi à quel moment que pourrait se construire, que tout ça va se faire, si je regarde aujourd'hui, on est au mois de décembre, on arrive au mois de décembre, excusez-moi, je me vieillis pour rien, j'ai pas besoin de faire ça, on est au mois de novembre 2006.

4650 Vous allez déposer probablement vos recommandations au ministre Béchard en mars, et le ministre Béchard, je sais pas comment est-ce qu'il prendra de temps pour le faire, mais de toute façon, lui va déposer après ça au Conseil des ministres. Là, le Conseil des ministres va prendre une décision.

4655 Mettons que je suis généreux, que c'est au mois de juin 2007, mais vous pensez pas vous non plus, donc on va le reculer peut-être de quelques mois, et après ça, après que c'est décidé, bien, il faut que ça se fasse. Et puis il y a les budgets qui sont accrochés après ça. On en a peut-être pour cinq-six (5-6) ans avant que ça se fasse.

4660 Et en politique, des fois, on n'a pas la vie longue. Je m'attends pas non plus d'être maire pendant les vingt-cinq (25) prochaines années, pour attendre la route.

4665 Donc si on pouvait asseoir ça, bien, ce serait assis, et le prochain conseil ou le prochain maire, bien ça, ce serait fait. Dans ce sens-là, c'est rassurant aussi pour une population.

PAR M. NORMAND MORIN:

Normand Morin.

4670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Morin.

PAR M. NORMAND MORIN:

4675 La seule crainte qu'on a, peut-être un peu ce que Jean-Marie a soulevé tantôt, Jean-Marie Castonguay, parce que je me suis battu pour l'autre kiosque d'information touristique, c'est

4680

qu'on soit obligé de recommencer une bataille comme celle-là, alors que c'était quelque chose de tellement évident qu'on est à la frontière du Nouveau-Brunswick et puis c'est la troisième porte d'entrée du tourisme au niveau du Québec.

4685

Alors j'espère qu'on recommencera pas, et puis s'il est inclus déjà dans le projet, dire, écoutez, vous en avez un kiosque, et puis c'est la troisième porte d'entrée, bien, qu'il soit déjà intégré, bien, ça va être plus facile.

PAR LE PRÉSIDENT:

4690

Est-ce que dans l'éventualité, toujours une hypothèse, dans l'hypothèse où il y a seulement que la construction de l'autoroute 85, et puis qu'il y a aucun viaduc, aucune sortie avec bretelles entre les kilomètres 7 et 8, est-ce que vous avez regardé de quelle façon la Ville pourrait aider ces entreprises-là à se relocaliser dans le secteur urbanisé de la ville?

PAR M. NORMAND MORIN:

4695

Bien en fait, il y a pas eu de discussion formelle à ce niveau-là, vous me parlez, là, de Boutique du travailleur, des entreprises qui sont déjà là, il y a pas eu de discussion formelle de ce côté-là.

4700

Par contre, il y a une ouverture de la Ville à regarder ça, et à regarder ça de façon sérieuse.

4705

D'autre part, pour une entreprise, quand elle a à se relocaliser, même si on a les terrains, etc., ça coûte des sous. Et à ce chapitre-là, un, est-ce qu'il y aurait intérêt à se relocaliser, même si on en a parlé et que nous autres, bon, il y aurait de la place et on pourrait leur faire de la place, est-ce qu'il y a un intérêt sans sou de se relocaliser.

4710

C'est dans ce sens-là qu'il faudrait peut-être dire, bien, s'il y a pas de bretelle en tant que telle, est-ce qu'il y a moyen de compenser de quelque manière que ce soit.

C'est sûr que la loi, actuellement, ou la pratique, ou la jurisprudence, ça ne se fait pas.

4715

D'autre part, quand on parle aussi de développement durable et j'en suis, je suis un de ceux qui sont tenants du développement durable, je m'occupe aussi beaucoup d'environnement, je pense que le développement durable a une définition assez simple, c'est ce qui est bon pour les gens aujourd'hui mais qui va être bon pour nos successeurs de demain aussi.

4720

Donc dans ma tête à moi, développement durable, oui c'est l'environnement mais c'est aussi l'économie, c'est aussi la vie des gens, et ça vise d'abord et avant tout le bien-être des humains.

Donc de faire tous les efforts pour protéger les oiseaux, etc., etc, j'en suis très favorable à ça. Mais je pense que lorsqu'on fait une infrastructure comme celle-là aussi, ça a des impacts sur des humains et ça a des impacts immédiats. Et dans ce sens-là, je pense qu'il faut aussi protéger ça. Il faut protéger cette partie-là.

4725

Je suis conscient d'une chose, c'est que partir du moment où tu commences à faire ça, tu crées peut-être un gros précédent au niveau provincial, parce que des routes, on en fait partout et puis il y a peut-être des questions de coût derrière. Mais il en demeure pas moins qu'il y a de ces impacts-là sur des humains, mais je pense qu'il faudrait qu'ils soient protégés.

4730

De quelle manière, il faudrait peut-être s'asseoir et trouver la formule, mais je pense qu'il faut y songer. Parce que c'est bien beau de dire, oui la Ville peut leur faire de la place, mais je pense que c'est pas non plus à la Ville de payer les déménagements et puis de payer tout ça.

4735

Et si ces gens-là n'ont pas les moyens de se déménager, bien, on reste devant un fait accompli qui est ça. Et l'exemple qu'ils vous donnaient au début de la soirée, si je regarde entre Saint-Basile et Grand-Sault, depuis que le quatre (4) voies est fait au Nouveau-Brunswick, bien, six (6) mois plus tard, les commerces qui étaient le long de l'ancienne route 2 sont à peu près tous fermés, du premier jusqu'au dernier. Parce que les gens pouvaient pas suivre.

4740

Et ce qu'on m'a dit à travers les branches, c'est qu'il y en a qui ont été, en tout cas, il y en a qui ont été très malades, mais c'est quasiment que de ruiner du monde à un moment donné.

4745

Les bretelles au kilomètre 7.2, évidemment nous, on va travailler fort pour amener quelque chose là, c'est évident que ça va leur donner un coup de main, c'est évident que ça va leur donner un coup de main. Mais ça va leur donner un coup de main en autant que la Ville va faire les efforts pour amener quelqu'un d'autre aussi avec eux autres dans ce coin-là.

4750

Pas de bretelle du tout, en tout cas, ils vont trouver la vie dure, même très dure. Elle va être dure même avec des bretelles, à moins que – si on amenait, si on réussit, je sais pas, avec Ultramar ou quelqu'un d'autre à amener ce qu'on parlait tout à l'heure dans ce coin-là, bien, c'est toute une clientèle aussi qu'on amène à ces commerces-là en même temps. Ça aussi, ça nous apparaît important.

4755

Mais advenant qu'il y en a pas, bien écoutez, c'est quasiment de plaider, je pense que c'est de plaider pour ces gens-là, oui, et c'est ceux d'ici et aussi ceux d'ailleurs, et je peux comprendre le précédent qu'il y a là. Mais il reste que ça a un impact important sur les humains et ça, il faut en tenir compte.

4760

PAR LE PRÉSIDENT:

Tantôt, vous avez parlé de modulation.

4765 Est-ce que, je vais reposer la même question que j'ai posée un peu ce soir, précédemment ce soir, est-ce que la Ville a entrepris des démarches auprès de l'Association touristique régionale, c'est-à-dire l'ATR du Bas-Saint-Laurent à savoir de quelle façon les tarifs pourraient être modulés.

4770 **PAR M. ÉMILIE NADÉAU:**

Présentement non, auprès de l'ATR, les démarches qu'on a de faites, ça a été avec le ministère du Tourisme.

4775 D'ailleurs on a eu, et avec l'aide du ministère des Transports, on a eu aussi un peu de modulation présentement, parce qu'au départ, compte tenu qu'un kilomètre et demi à peu près de fait d'autoroute en arrière de Dégelis, il y en a présentement qui ont de la signalisation bleue et au départ, ça devait être le tarif tel que requis qui s'appliquait, c'est-à-dire c'est à peu près dix mille piastres (10 000 \$) pour trois (3) ans, et on l'a regardé avec le ministère des Transports, le ministère du Tourisme, appuyés avec le ministère des Transports, présentement les gens qui ont 4780 de la signalisation bleue chez nous, compte tenu que l'autoroute est pas faite à la longueur, en tout cas il y a comme une exception qui a été faite, compte tenu qu'elle est pas faite à la longueur.

4785 Mais même si elle était faite à la longueur, encore là, avant qu'on ait, je le sais pas moi, des unités de motel de trois cents (300) chambres dans notre coin, on a de l'ouvrage à faire, énormément d'ouvrage à faire.

4790 Et puis l'achalandage de la route n'est pas le même que dans des régions urbaines. Donc c'est là qu'on se dit qu'il y a une logique derrière ça, et il y a une logique d'équité, à mon avis, que de moduler ces choses-là, fonction aussi de ce qu'il y a autour, et puis de l'achalandage qui est là.

4795 Ça, je pense que oui, je peux m'engager à aller voir l'ATR et même la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent parce que j'en fais partie, je peux m'engager à aller voir le ministère du Tourisme, je peux tout faire ça.

4800 Mais d'en parler aujourd'hui, de vous en parler aujourd'hui et de l'avoir dans un mémoire, etc., c'est une façon pour moi de signifier au gouvernement du Québec, par votre voix, qu'on devrait penser à des modulations dans ce sens-là, qu'on devrait vraiment réfléchir à ça.

4805 Quand on a négocié le pacte rural, j'ai été un des signataires au départ parce que j'étais président de l'Association des régions à cette époque, et la clause importante qu'on avait là-dedans, c'était la clause territoriale, et la modulation, quand on parle de territoire, quand on parle de développer les milieux ruraux et quand on parle de développer les milieux périphériques. C'était ça, cette clause-là est importante.

C'est pas parce que la ruralité, à ce moment-là, veut avoir la charité des autres, mais pas du tout. Mais c'est pas d'avoir la charité, c'est d'être traitée simplement pour ce qu'elle est et puis ce qu'elle est en mesure de faire.

4810

Et on sait aujourd'hui que les analyses qui ont été faites et l'évaluation qui a été faite des pactes ruraux, ça a été bénéfique pour les populations en milieu périphérique et en milieu rural, et on s'apprête à les reconduire avec bonification. Donc c'est simplement dans ce sens-là, monsieur le Président.

4815

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Nadeau.

4820

Oui, allez-y, monsieur Morin.

PAR M. NORMAND MORIN:

4825

Pour ce qui est de l'ATR du Bas-Saint-Laurent, l'ATR du Bas-Saint-Laurent n'a pas le pouvoir de modifier cette tarification-là. L'ATR du Bas-Saint-Laurent n'est qu'une boîte aux lettres dans la signalisation des panneaux bleus.

4830

Étant en tout cas porte-parole de la Table de concertation des attraits touristiques du Bas-Saint-Laurent, l'ATR, à l'intérieur de ça, n'aurait pas le pouvoir de faire une modulation. C'est pour ça que ça prend une décision du gouvernement, en tout cas du ministère du Tourisme, probablement, au niveau du Québec, que cette modulation-là soit mise en place. L'ATR à elle seule ne peut pas décider de faire une modulation.

4835

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Morin.

Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

4840

On vous remercie, monsieur Nadeau, monsieur Morin, merci.

MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

4845

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Michel Lacasse, s'il vous plaît.

4850 Bonsoir monsieur Lacasse.

PAR M. MICHEL LACASSE:

4855 Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

Si vous me permettez, je vais vous lire le mémoire que nous avons conçu, notre municipalité. Je suis Michel Lacasse, maire de Packington.

LECTURE DU MÉMOIRE

4860 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

4865 Merci monsieur Lacasse.

Monsieur Lacasse, votre mémoire spécifie que l'entrée et la sortie à la scierie ne sont pas tellement accessibles finalement aux camions de transport de bois, situation qui est due à une pente difficile du chemin.

4870 Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu plus ce qui en est exactement.

PAR M. MICHEL LACASSE:

4875 Bon, si on se place sur la route connectrice qui vient de Notre-Dame-du-Lac, la 185, l'accès est facile. Si, advenant le cas que le véhicule viendrait de Packington ou de la route de Dégelis vers la route connectrice, bon bien, c'est une pente qui est assez abrupte en courbe; ça fait que quand ils rentrent pour aller à la scierie, au lieu d'être à quatre-vingt-dix degrés (90°), si on veut, bon bien, l'axe de l'entrée est à l'envers, si on veut, par rapport à la route connectrice.

4880 Quand le gars, avec son camion, descend la côte pour rentrer, bien, il est obligé d'aller revirer dans la cour du voisin pour revenir à la connectrice et prendre l'entrée du moulin à scie, de la scierie. Ça fait que ça devient très compliqué, quand on vient de Packington.

4885 Ça fait qu'assurément, les transporteurs, bien, ils ont pas le choix de prendre la connectrice et puis venir de la 85, la 185.

PAR LE PRÉSIDENT:

4890 Donc autrement dit, la plupart des transporteurs utilisent la route collectrice qui est la route de Saint-Benoît.

PAR M. MICHEL LACASSE:

4895 C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

4900 Il y en a combien de camions qui vont accéder, là, journalièrement à la scierie.

PAR M. MICHEL LACASSE:

J'ai pas de comptage, j'ai pas de comptage, je pourrais pas vous dire exactement.

4905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça peut varier, grosso modo. Est-ce qu'il y a quelqu'un de chez vous aussi dans la salle qui serait en mesure de nous dire ça.

4910 Oui, est-ce que vous pourriez vous avancer, vous nommer, s'il vous plaît, toujours pour les fins de la sténographie.

PAR M. MILTON THÉRIAULT:

4915 Bonjour, mon nom est Milton Thériault.

4920 Pour compter des camions, comment qu'il peut en rentrer par jour, c'est dur, mais ils achètent le bois. Ça fait que les camions qui "halent" du bois, ils aillent mener le bois au moulin pour être transformé, après ça, ils aillent le mener vers Québec, vers Rivière-du-Loup ou Nouveau-Brunswick.

Il peut rentrer, les belles journées, quand les trucks aillent, que c'est pas trop mauvais, peut-être bien vingt-vingt-cinq-trente (20-25-30) voyages de bois.

4925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc grosso modo, quand il y a beaucoup de circulation, on peut s'attendre entre vingt-cinq (25) et trente (3) camions par jour.

4930 **PAR M. MILTON THÉRIAULT:**

Oui, des fois peut-être bien plus, tu sais. C'est un petit moulin qui roule beaucoup beaucoup.

4935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

4940 **PAR M. MILTON THÉRIAULT:**

Excusez! Quand monsieur Lacasse disait tantôt, pour l'accès à rentrer au moulin, quand ils viennent de la route vers Dégelis ou du village de Packington, c'est bien compliqué. Ça fait comme une pointe de tarte, tu sais, et puis ils coupent la pointe à l'envers pour rentrer, ça passe pas. Comme qu'il disait, il faut qu'ils aillent virer plus loin et puis qu'ils reviennent.

4945

Ici, la route est bonne pour aller à Notre-Dame, tout est correct, parce que le bois, en général, il vient de là.

4950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc il y a pas beaucoup de monde qui utilise la route de Packington pour charroyer le bois, finalement.

4955 **PAR M. MILTON THÉRIAULT:**

Non, pas tellement. Entre les deux (2), il en va vers Ville Dégelis, mais vers Notre-Dame. Correct?

4960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Correct, merci beaucoup.

Monsieur Lacasse, pouvez-vous nous parler un peu du potentiel de développement de votre municipalité.

4965

PAR M. MICHEL LACASSE:

4970 Bien ce qu'on a, c'est qu'on est après travailler sur un projet au niveau du camping municipal, c'est que depuis plusieurs années, on investit beaucoup d'argent, ça fait que selon nos moyens et puis selon un peu ce qu'on peut aller chercher des investisseurs locaux, du pacte rural aussi entre autres qui nous aide un peu, et puis c'est qu'on a aménagé différents sites depuis deux-trois (2-3) ans, il y a différents sites qui ont été aménagés, cette année le camping était plein, ça fait que ça veut dire que l'année prochaine, on va devoir agrandir encore un petit peu, faire d'autres sites.

4975

On a quelques boutiques dans notre municipalité qui fonctionnent bien, on a un dépanneur, on a un poste d'essence, et puis entre autres, bien là, il y a justement notre scierie

qu'on tient beaucoup, qui travaille bien. C'est sûr, dans le contexte actuel, c'est assez difficile, mais ils ont des projets d'agrandissement pour l'avenir.

4980

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

4985

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

On va rester dans la population.

4990

Bon, vous nous avez dit que vous avez six cent vingt et une (621) personnes stables. Là, vous avez parlé des résidences saisonnières, et puis après ça, vous avez parlé du centre de villégiature. Et puis dans les deux (2) cas on a des chiffres mais les deux (2) s'additionnent, ce sont pas les mêmes personnes.

4995

Saisonniers et villégiature, vous faites une différence entre les deux (2).

PAR M. MICHEL LACASSE:

5000

Exact.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et donc l'été, on peut arriver à quoi comme population de la municipalité.

5005

PAR M. MICHEL LACASSE:

Ça peut monter, selon les chiffres qu'on a, autour de huit-neuf cents (800-900) de population.

5010

C'est que quand on parle de centre de villégiature, c'est le lac Méruimticook, qui a une dizaine de kilomètres de long, plus quatre (4) autres petits lacs de moindre envergure, mais qui comptent plusieurs chalets qui sont habités l'été. Quelques-uns peuvent être habités l'hiver mais la plupart, c'est saisonnier.

5015

PAR LE COMMISSAIRE:

Et tous ces gens-là accèdent à ces territoires-là par la même route.

5020 **PAR M. MICHEL LACASSE:**

La plupart, oui, la plupart.

5025 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ils vont quitter la 185 au kilomètre 25 et ils vont monter...

5030 **PAR M. MICHEL LACASSE:**

Il y en a beaucoup qui utilisent le kilomètre 25. C'est notre porte d'entrée, en fait, le kilomètre 25.

5035 Parce que quand l'échangeur a été fait à Dégelis, on a insisté pour avoir une signalisation à Dégelis. Et puis ce qu'on nous a donné comme réponse, écoutez, on peut en mettre un petit peu mais vous autres, votre porte d'entrée, c'est au kilométrage 25; quand vous aurez le kilométrage 25, vous aurez un accès à la 85, bien à ce moment-là, vous allez pouvoir avoir plus de signalisation parce que vous autres, votre entrée, c'est là, votre connectrice est là, au kilométrage 25.

5040 Ça fait que c'est ce qui nous dit, bien écoutez, c'est notre entrée, c'est notre porte d'entrée, c'est notre point de mire, en fait, le kilométrage 25, ça fait que c'est pour ça qu'on axe, qu'on met nos forces, qu'on insiste pour avoir...

5045 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour avoir une porte complète.

5050 **PAR M. MICHEL LACASSE:**

Une porte complète. Parce que je me dis, c'est pas pour un (1) an, deux (2) ans, c'est pour longtemps, tu sais. Et puis si c'est pas fait aujourd'hui, ce sera pas fait plus tard.

C'est notre point de vue.

5055 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va, merci.

5060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Lacasse.

MOT DE LA FIN

5065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

5070 Comme le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement le prévoit, la Commission devra déposer son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar, au plus tard quatre (4) mois après le début du mandat, soit le 23 février prochain.

5075 Cependant, la Commission pourra déposer son rapport avant s'il s'avérait que son enquête et son rapport soient complétés.

5080 Je rappelle que notre rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission à l'égard du projet à l'étude. Après le dépôt du rapport de la Commission, le ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public.

5085 Je rappelle également que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

5090 Parallèlement à notre analyse, le ministère Développement durable, de l'Environnement et des Parcs réalise sa propre analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. Il appartiendra par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation du projet, avec ou sans modifications, et aux conditions qu'il déterminera, ou encore de le refuser.

5095 Il n'existe pas de délai quant à la décision que prendra le gouvernement sur le projet.

En mon nom et au nom du personnel de la Commission, je profite de l'occasion pour remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice se soit déroulé dans un climat serein et respectueux.

5100 Je remercie le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration et leur ouverture en première partie.

5105 Je tiens aussi à remercier les participants qui sont venus obtenir de l'information sur le projet en première partie.

Enfin, je remercie mon collègue, monsieur John Haemmerli, et le personnel de la Commission, madame Poliquin, monsieur St-Onge, ainsi que les gens du Centre des services partagés du Québec, messieurs Grenier et Lajoie.

5110 Je déclare donc la deuxième partie de l'audience publique terminée.

Merci et bonne fin de soirée.

5115

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

5120

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.